

OCDE
ETUDES ECONOMIQUES

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

AUSTRALIE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

JUIN 1980

STATISTIQUES DE BASE DE L'AUSTRALIE

LE PAYS

| | | | |
|--|---------|---|-------|
| Superficie totale (en milliers de km ²) | 7 682.8 | Population urbaine, recensement du 30-6-1976, % du total (villes de plus de 100 000 hab.) | 65 |
| Superficie agricole, en 1979, % du total | 64.1 | Population des villes principales, au 30-6-1978 (1 000) : | |
| | | Sydney | 3 155 |
| | | Melbourne | 2 718 |
| | | Brisbane | 1 005 |
| | | Adelaide | 931 |
| | | Perth | 865 |

LA POPULATION

| | | | |
|---|--------|--|-------|
| Population, au 30-6-1979 (1 000) | 14 418 | Population active civile occupée, en février 1980 (1 000) | 6 174 |
| Densité au km ² | 1.9 | dont : Agriculture | 381 |
| Taux d'accroissement naturel, par 1 000 habitants, en 1978 | 1.3 | Industrie ¹ | 1 807 |
| Solde net des migrations, en 1978 (1 000) | 52 | Autres activités | 3 986 |

LE PARLEMENT

Composition du parlement à la suite des dernières élections :

| Partis | Sénat | Chambre des représentants |
|-------------------------------|-------|------------------------------|
| Parti travailliste australien | 26 | 38 |
| Parti libéral australien | 29 | 67 |
| Parti national agraire | 6 | 19 |
| Autres | 3 | — |
| Total | 64 | 124 |

Actuel gouvernement : Parti libéral australien et parti national agraire

Prochaines élections générales pour la Chambre des représentants : au plus tard en février 1981

LA PRODUCTION²

| | | | |
|--|---------|--|------|
| Produit intérieur brut, en 1979 (millions de dollars aust.) | 101 206 | Formation brute de capital fixe, en 1979 : en pourcentage du PIB | 22.5 |
|--|---------|--|------|

SECTEUR PUBLIC, EN % DU PIB, EN 1979³

| | | | |
|--|------|-----------------------|------|
| Dépenses en biens et services ³ | 24.8 | Recettes courantes | 31.7 |
| Transferts courants | 9.4 | dont : Impôts directs | 16.5 |

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

| Exportations | | Importations | |
|--|------|---|------|
| Principales exportations en 1978, % du total : | | Principales importations en 1978, % du total : | |
| Produits alimentaires et animaux vivants | 27.9 | Machines et matériel de transport | 38.9 |
| Matières premières autres que les combustibles minéraux | 30.6 | Articles manufacturés classés par matières | 17.9 |
| Articles manufacturés classés par matières | 12.1 | Articles manufacturés divers | 13.3 |
| Machines et matériel de transport | 4.5 | Produits chimiques | 8.7 |

LA MONNAIE

| | | | |
|--|--|--|--------|
| Unité monétaire : le dollar australien | | Unité monétaire par dollar des Etats-Unis, moyenne journalière : | |
| | | Année 1979 | 0.8945 |
| | | Avril 1980 | 0.9185 |

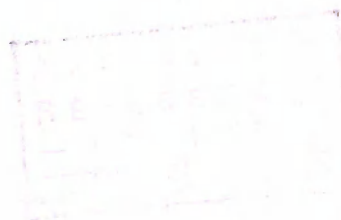
1 Non compris électricité, gaz et eau.

2 Année fiscale se terminant le 30 juin.

3 Consommation et investissements. Y compris les entreprises publiques.

NOTE On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE



AUSTRALIE

JUIN 1980

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), qui a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.

Les Membres de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

La République Socialiste Fédérative de Yougoslavie est associée à certains travaux de l'OCDE, et notamment à ceux du Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement.



*L'examen annuel de la situation de l'Australie
par le Comité d'Examen
des Situations Économiques et des Problèmes de Développement
de l'OCDE a eu lieu le 27 mai 1980.*

© OCDE 1980

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :
M. le Directeur de l'Information, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction | 5 |
| I Évolution récente | 6 |
| Demande et production | 6 |
| Les composantes de la demande | 8 |
| Le marché du travail | 15 |
| Salaires, coûts et prix | 17 |
| Balance des paiements | 22 |
| II Mise en valeur des ressources et politique économique à moyen terme | 26 |
| Produits minéraux et énergie | 26 |
| Stratégie économique à moyen terme | 36 |
| III Politique économique | 42 |
| Politique budgétaire | 42 |
| Politique monétaire | 47 |
| Politiques de détermination des salaires | 52 |
| Politique extérieure | 56 |
| IV Perspectives et considérations de politique économique | 57 |
| Perspectives à court terme | 57 |
| Considérations de politique économique | 60 |
| <i>Annexes</i> | |
| I Mesures concernant la fixation des prix du pétrole brut et la taxe pétrolière | 67 |
| II Principes concernant la détermination des salaires | 69 |
| III Chronologie économique | 75 |
| Annexe statistique | 84 |

TABLEAUX

Texte

| | |
|---|----|
| 1 Demande et production | 6 |
| 2 Revenu et dépenses des ménages | 9 |
| 3 Investissement fixe des entreprises : résultats et prévisions | 11 |
| 4 Dépenses publiques | 14 |
| 5 Offre de main-d'œuvre et emploi | 15 |
| 6 Variations de l'emploi selon les branches d'activité | 17 |
| 7 Indicateurs des variations de prix | 21 |

| | | |
|----|--|----|
| 8 | Balance des paiements | 23 |
| 9 | Volume de la production de produits minéraux | 27 |
| 10 | Bilan énergétique pour 1978 | 30 |
| 11 | Évolution du prix du pétrole brut en Australie et dans le monde entre 1972 et 1980 | 33 |
| 12 | Évolution des indicateurs de la politique économique entre 1973/74 et 1979/80 | 37 |
| 13 | Évolution des prix, des revenus et des coûts entre 1973/74 et 1978/79 | 38 |
| 14 | Évolution du secteur privé non agricole | 40 |
| 15 | Opérations budgétaires | 44 |
| 16 | Déficits du budget et du secteur public, 1973/74 à 1979/80 | 47 |
| 17 | Composantes de la masse monétaire | 49 |
| 18 | Sentences nationales en matière de salaires | 53 |
| 19 | Prévisions à court terme | 58 |

Annexe 1

| | | |
|--|--|----|
| | Taxe et rémunération des producteurs sur le pétrole brut, janvier 1980 | 68 |
|--|--|----|

Annexe statistique

| | | |
|---|--|----|
| A | Produit intérieur brut, aux prix courants | 84 |
| B | Produit intérieur brut, aux prix moyens de 1974/75 | 85 |
| C | Revenu et dépenses des ménages | 86 |
| D | Marché de l'emploi | 87 |
| E | Prix et salaires | 88 |
| F | Recettes et dépenses des administrations publiques | 89 |
| G | Balance des paiements | 90 |
| H | Commerce extérieur — ventilation par produits et par régions | 91 |

GRAPHIQUES

| | | |
|----|--|----|
| 1 | Demande finale et production | 7 |
| 2 | Composantes de la demande | 10 |
| 3 | Indicateurs conjoncturels | 12 |
| 4 | Emploi et chômage | 16 |
| 5 | Prix dans le secteur des industries manufacturières | 18 |
| 6 | Taux de salaires, rémunérations et coûts unitaires de main-d'œuvre | 20 |
| 7 | Composantes de l'indice des prix à la consommation | 22 |
| 8 | Taux de change et différentiels d'intérêt | 25 |
| 9 | Composition des approvisionnements et des besoins énergétiques, 1968 et 1978 | 31 |
| 10 | Taux d'intérêt et rendement des valeurs mobilières | 51 |

INTRODUCTION

L'orientation de la politique économique australienne est restée pratiquement inchangée depuis la fin de 1975 où les autorités ont décidé de s'employer de manière continue à corriger les déséquilibres s'opposant au rétablissement d'une croissance durable et non inflationniste à moyen terme, par la mise en œuvre de politiques budgétaire et monétaire modérément restrictives. Jusqu'à la fin de 1978, d'importants progrès ont été faits dans la voie du ralentissement de l'inflation, mais l'on observe depuis lors une certaine accélération, initialement déclenchée par de fortes hausses des prix des importations et des exportations. Malgré le coup de frein imposé par les conditions extérieures, le processus d'ajustement s'est poursuivi, quoique de manière assez irrégulière. La compétitivité de l'économie s'est fortement améliorée et les coûts unitaires de main-d'œuvre en termes réels sont légèrement plus faibles qu'en 1975, toutes évolutions qui ne sont vraisemblablement pas étrangères au redressement de la production manufacturière, des exportations, de l'investissement et de l'emploi observé au cours des dix-huit derniers mois. La balance extérieure courante s'est améliorée, le déficit ayant fortement diminué en 1979. Les conditions du marché du travail font apparaître un raffermissement général depuis le début de 1979.

On devrait pouvoir juger dans le courant de l'année 1980 du caractère plus ou moins durable de ces tendances plus encourageantes. Bien que sur l'ensemble de l'année 1980 le rythme de l'expansion semble devoir être plus lent qu'en 1979, une sensible accélération associée au dynamisme de l'investissement est attendue au second semestre de l'année et dans les premiers mois de 1981. Les vastes projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales, qui n'en sont actuellement qu'à leurs premiers stades, contribueront largement à cette évolution — et leur impact ira grandissant tout au long de la décennie. Bien que l'on s'attende à une progression relativement rapide du PIB en termes réels au cours des douze prochains mois, il ne devrait en résulter dans l'immédiat aucune modification notable sur le front du chômage. Certains des facteurs responsables de la résurgence de l'inflation s'étant apparemment atténués vers la fin de l'année dernière, on prévoit un ralentissement du taux de hausse des prix qui est de $10 \frac{1}{2}$ % actuellement; l'évolution des salaires sera cependant déterminante à cet égard. Enfin, malgré une certaine détérioration des termes de l'échange et une croissance plus lente du commerce mondial, le déficit extérieur courant restera probablement relativement faible.

La première partie de la présente Étude passe en revue les principaux aspects de l'évolution économique depuis le milieu de l'année 1978, la deuxième partie étant consacrée à un rapide examen de l'impact économique des projets de mise en valeur des ressources minérales et énergétiques, et à une appréciation de la politique économique à moyen terme adoptée par les autorités, du double point de vue des effets qu'elle a exercés sur l'économie depuis 1975 et des principaux problèmes qu'elle aura à résoudre pendant les années 80. Les grandes orientations de la politique économique suivie pendant la période la plus récente sont analysées dans la troisième partie, tandis que les perspectives à court terme sont étudiées dans la quatrième partie qui présente, en conclusion, quelques considérations de politique économique.

I ÉVOLUTION RÉCENTE

Demande et production

L'appréciation des tendances de la demande et de la production globales au cours des dernières années s'est trouvée compliquée du fait non seulement des fortes variations de la production agricole mais aussi des importantes révisions, apportées aux comptes nationaux. Il ressort des estimations les plus récentes que l'accroissement du PIB en termes réels en 1977 et 1978 a été bien moindre qu'on ne l'avait d'abord pensé¹ et qu'après la pause marquée à la fin de 1976, la tendance ascendante n'a repris qu'au premier semestre de 1978 et non pas au cours du semestre

Tableau 1 Demande et production
Pourcentages de variation en volume¹

| | Par rapport à l'année précédente ² | | Par rapport au semestre précédent (taux annuels désaisonnalisés) | | | | | |
|--|---|------|--|------|------|------|-------|----|
| | 1978 | 1979 | 1977 | | 1978 | | 1979 | |
| | | | II | I | I | II | I | II |
| Consommation | | | | | | | | |
| Secteur privé | 2.4 | 2.2 | 1.8 | 2.8 | 2.6 | 2.0 | 1.9 | |
| Secteur public | 6.8 | 0.5 | 5.2 | 8.3 | 5.2 | -2.2 | 1.4 | |
| Formation brute de capital fixe | 1.7 | 1.0 | -0.7 | 1.8 | 3.8 | 3.4 | -6.3 | |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | |
| Secteur privé | | | | | | | | |
| Construction résidentielle | -6.4 | 8.8 | -10.1 | -5.8 | -3.4 | 17.0 | 5.5 | |
| Construction non résidentielle | 6.5 | -2.8 | 16.1 | -2.3 | 14.8 | -2.8 | -15.3 | |
| Machines et outillages | 8.0 | 1.4 | -6.3 | 11.2 | 14.8 | 2.8 | -11.7 | |
| Total | 3.0 | 2.9 | -4.1 | 3.1 | 8.9 | 5.8 | -7.2 | |
| Secteur public | 0.0 | -2.3 | 4.9 | 0.0 | -3.9 | -0.6 | -4.8 | |
| Demande intérieure finale | 3.0 | 1.6 | 1.8 | 3.5 | 3.3 | 1.6 | 0.0 | |
| Variation de la formation de stocks ² | -0.5 | 1.7 | -5.6 | 0.8 | 6.7 | -3.4 | 0.2 | |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | |
| Secteur privé non agricole ³ | -0.8 | 0.7 | -2.5 | -0.5 | 0.6 | -0.6 | 3.0 | |
| Secteur agricole et divers ² | 0.3 | 1.0 | -3.2 | 1.3 | 6.0 | -2.8 | -2.8 | |
| Ecart statistique ² | 0.2 | -0.6 | -0.8 | 1.6 | -2.0 | 0.1 | -0.1 | |
| Demande intérieure globale | 2.6 | 2.7 | -4.7 | 6.0 | 8.1 | -1.8 | 0.0 | |
| Exportations de biens et services | -1.1 | 14.2 | 16.2 | -9.0 | -0.1 | 19.6 | 18.0 | |
| Importations de biens et services | 4.3 | 2.6 | -13.4 | 10.6 | 11.9 | 1.7 | -3.5 | |
| Variation de la balance extérieure ² | -0.8 | 1.9 | 4.8 | -3.2 | -1.8 | 2.7 | 3.6 | |
| Produit intérieur brut | 1.7 | 4.6 | 0.0 | 2.7 | 6.1 | 0.9 | 3.6 | |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | |
| Secteur agricole | -3.3 | 37.7 | -13.8 | 0.3 | 91.7 | -4.0 | -14.1 | |
| Secteur non agricole | 2.1 | 2.5 | 0.9 | 2.8 | 1.8 | 1.3 | 5.1 | |

1 Les données en volume sont mesurées aux prix de 1974-1975.

2 En pourcentage du PIB de la période précédente.

3 Les estimations annuelles de comptes nationaux pour l'Australie sont effectuées pour les exercices à fin juin. Les estimations ci-dessus ont été obtenues par addition des estimations trimestrielles de base.

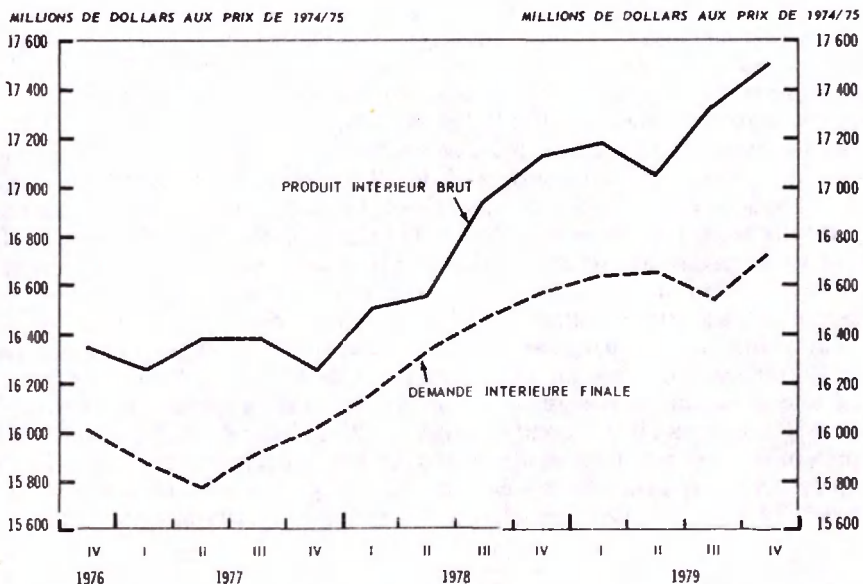
Source: *Quarterly Estimates of National Income and Expenditure*, ABS.

1 On estimait, au moment de l'établissement de l'Étude économique de l'OCDE de l'an dernier sur l'Australie, que le PIB avait augmenté en termes réels de 1.3 % (taux annuel désaisonné) au second semestre de 1977 et de 2.7 % entre les années civiles 1977 et 1978.

précédent. On estime que sur l'ensemble de l'année 1978, le PIB en termes réels s'est accru de 1.7 % mais, si l'on fait la part des variations de la production agricole, le taux de croissance tendanciel a été plus élevé. De fait, la production agricole a été l'une des principales causes des mouvements divergents de la demande intérieure finale et de la production totale observés ces deux dernières années. La progression de la demande intérieure finale s'est en effet ralentie entre 1978 et 1979 tandis que la croissance du PIB en termes réels accélérerait fortement. L'écart entre la demande intérieure finale et la production s'explique par un accroissement rapide du volume des exportations, un ralentissement et une baisse du volume des importations et d'importantes fluctuations des stocks agricoles et non agricoles. Au total, les variations de la balance extérieure en termes réels et de la formation de stocks ont contribué l'année dernière pour 3.6 points à l'accroissement de 4,6 % du PIB en termes réels.

Le renversement du cycle des stocks non agricoles qui s'est produit au milieu de 1979, avec une reprise des opérations de stockage au début du second semestre, a expliqué en grande partie la vigueur de la progression du PIB non agricole en termes réels, au cours des six derniers mois de l'année, et a fait plus que compenser le ralentissement de la demande intérieure finale. La formation de stocks non agricoles a été très soutenue tant au troisième qu'au quatrième trimestres de l'année dernière. Les dépenses publiques et l'investissement fixe des entreprises privées ont été deux des principaux facteurs expliquant l'atonie de la demande intérieure finale. Le manque de dynamisme des dépenses publiques reflète la politique budgétaire suivie en 1978-79 et 1979-80 tandis que la baisse de l'investissement des entreprises privées a été déclenchée par la suppression, vers le milieu de 1979, des déductions spéciales pour investissement. Le recul de l'investissement des entreprises privées s'est cependant essentiellement limité au troisième trimestre de l'année dernière, le quatrième trimestre ayant été marqué par un mouvement de reprise qui s'est poursuivi jusqu'au

Graphique 1 Demande finale et production
Données désaisonnalisées



Source : ABS, *Quarterly National Accounts*, décembre 1979.

début de 1980. Sous l'effet conjugué de ce redressement de l'investissement et d'une augmentation de la consommation, la demande intérieure finale semble avoir retrouvé une tendance fortement ascendante, ce qui donne à penser qu'une reprise s'est produite dans le secteur non agricole sous l'action de facteurs autres que l'évolution du secteur extérieur et la formation de stocks.

Les composantes de la demande

Une consommation privée relativement stable, progressant à un rythme modéré, a été des principales caractéristiques de l'économie australienne ces deux dernières années selon les estimations les plus récentes, la croissance de la consommation aurait tendu à se ralentir très légèrement — passant de 2,8 % au premier semestre de 1978 à 1,9 % au second semestre de 1979 (taux annuels désaisonnalisés) — mais, par rapport aux fluctuations qu'ont accusé les revenus et d'autres composantes de la demande finale, ce mouvement a été relativement peu important. La croissance de la consommation privée au cours des deux dernières années a été très légèrement supérieure à 2 ¼ % par an, ce qui représente une progression d'environ 1 % par an par habitant. L'évolution tendancielle des revenus, de l'impôt et de l'épargne est illustrée au tableau 2. Le rythme de progression des salaires et des traitements s'est accéléré, entre le second semestre de 1978 et le second semestre de 1979, passant d'environ 6 ½ % en taux annuel à 11 ¼ %, et ce mouvement s'est accompagné d'une forte augmentation des autres revenus non agricoles. Les revenus agricoles se sont gonflés soudainement et de façon spectaculaire au second semestre de 1978 en raison de la récolte exceptionnelle de blé, et ont continué à progresser très fortement tout au long de l'année 1979 sous l'effet de l'augmentation des prix à l'exportation du blé, de la viande et de la laine. Sur la base des années civiles, les revenus agricoles ont augmenté de 20 % en 1978 et de 115 % en 1979, et leur niveau (sinon leur taux de croissance) semble devoir demeurer élevée tout au long de l'année 1980. Sous l'effet conjugué de ces divers mouvements, la progression du revenu total des ménages s'est accélérée, passant de 10 ¼ % en 1978 à un peu plus de 13 ¾ % en 1979.

L'utilisation des revenus croissants des ménages pour financer des dépenses de consommation a été fortement influencée par les modifications apportées à la fiscalité², par l'accélération des prix à la consommation et par les mouvements compensateurs du taux d'épargne global des ménages. La charge fiscale réelle avait diminué en 1978 par suite des allègements d'impôt inscrits au budget 1977-78, mais elle a ensuite recommencé à augmenter fortement du fait du relèvement des taux d'imposition prévu dans le budget de 1978-79³ et de la reprise du phénomène d'alourdissement automatique de la fiscalité. Sur l'ensemble de l'année 1979, l'indice implicite des prix de la consommation a progressé de 9 ½ % contre 8 ½ % en 1978. L'accélération de l'indice des prix à la consommation a été plus marquée : il a augmenté de 11 % en taux annuel, entre le deuxième et le quatrième trimestres de 1979, du fait, pour partie, des pressions exercées par l'accélération des coûts salariaux, mais surtout de la hausse des prix alimentaires (en partie déterminés par les exportations) et de l'augmentation des prix du pétrole. L'effet net de la hausse des prix et des mesures fiscales a été une certaine irrégularité dans l'évolution des revenus disponibles réels, qui ont fortement augmenté au second semestre de 1978 (5 ½ % en taux annuel), marqué une pause au premier semestre de 1979, et avaient en suite progressé d'environ 2 ½ % (taux annuel) au second semestre de 1979. L'effet de ces fluctuations sur la consommation a été très largement atténué par les mouvements du taux d'épargne qui, après avoir rapidement augmenté au second semestre de 1978, a légèrement baissé en 1979. Il ne fait cependant guère de doute que les variations du taux d'épargne

2 On trouvera des précisions à ce sujet dans la section ci-après sur la politique budgétaire.

3 L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau 2 Revenu et dépenses des ménages
Pourcentages de variation, taux annuels désaisonnalisés

| | Par rapport à l'année précédente | | Par rapport au semestre précédent | | | | | |
|---|----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-------|-------|------|------|--|
| | 1978 | 1979 | 1977 II | 1978 | | 1979 | | |
| | désaisonnalisés | Non désaisonnalisés | | I | II | I | II | |
| Salaires et traitements | 8.4 | 9.9 | 9.9 | 8.7 | 6.6 | 10.5 | 11.2 | |
| Autres revenus privés | 14.6 | 12.8 | 18.2 | 13.5 | 11.6 | 15.1 | 10.9 | |
| Revenus agricoles | 19.9 | 114.5 | -35.4 | 11.7 | 314.7 | 30.2 | 23.6 | |
| Transferts publics | 10.3 | 10.6 | 16.7 | 7.3 | 13.4 | 8.9 | 11.0 | |
| Revenu total des ménages | 10.2 | 13.8 | 10.6 | 9.6 | 13.4 | 12.2 | 11.7 | |
| Impôts | 0.6 | 12.8 | 7.8 | -3.9 | 4.7 | 19.3 | 12.3 | |
| Transferts et intérêts | 17.3 | 9.0 | 25.8 | 17.5 | 10.3 | 16.3 | -5.3 | |
| Revenu disponible | 12.1 | 14.1 | 11.0 | 12.4 | 15.2 | 10.8 | 11.9 | |
| Consommation | 11.1 | 11.9 | 10.9 | 11.0 | 12.0 | 12.0 | 11.4 | |
| Épargne | 18.1 | 27.7 | 11.2 | 21.3 | 36.1 | 4.6 | 15.0 | |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Indice implicite des prix à la consommation (1974-75=100) | 8.5 | 9.5 | 9.0 | 8.0 | 9.1 | 9.8 | 9.3 | |
| Revenu réel des ménages | 1.5 | 3.9 | 1.5 | 1.5 | 4.0 | 2.1 | 2.2 | |
| Impôts réels | -7.3 | 3.0 | -1.1 | -11.0 | -4.0 | 8.6 | 2.8 | |
| Revenu disponible réel | 3.3 | 4.2 | 1.8 | 4.0 | 5.6 | 0.9 | 2.4 | |
| Consommation réelle | 2.4 | 2.2 | 1.8 | 2.8 | 2.6 | 2.0 | 1.9 | |
| Épargne réelle | 8.8 | 16.9 | 2.1 | 12.3 | 24.7 | -4.8 | 5.2 | |
| Taux d'imposition (en pourcentage du revenu des ménages) | 15.8 | 15.7 | 17.0 | 15.9 | 15.3 | 15.8 | 15.8 | |
| Taux d'épargne (en pourcentage du revenu disponible) | 14.1 | 15.7 | 13.6 | 14.1 | 15.4 | 14.9 | 15.1 | |

Source : *Quarterly National Accounts*, décembre 1979 : ABS.

global masquent un comportement divergent des ménages agricoles et non agricoles et que les très fortes augmentations des revenus et de l'épargne dans le secteur agricole ont été suffisantes pour compenser une baisse du taux d'épargne dans le secteur non agricole⁴.

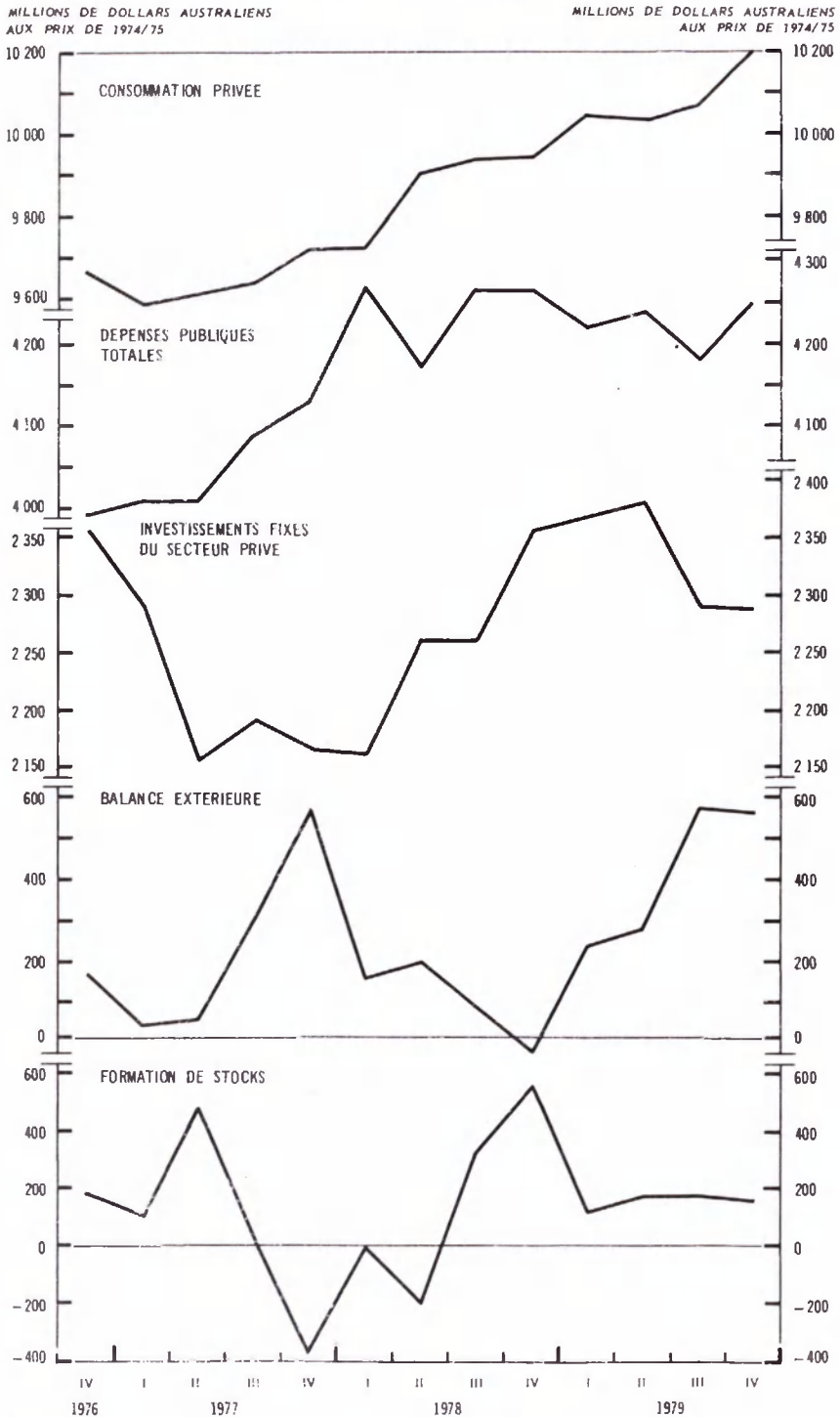
Au cours du premier trimestre de 1980, les ventes de détail ont fortement augmenté.

L'investissement fixe des entreprises a augmenté d'environ $\frac{1}{2}$ % entre 1978 et 1979; après avoir fortement progressé au second semestre de l'année 1978, il ne s'est accru que de $1\frac{1}{2}$ % (taux annuel) au premier semestre de 1979, puis a baissé de $12\frac{1}{2}$ % (taux annuel) au second semestre de l'année. Ce recul était dans une certaine mesure attendu. La déduction supplémentaire pour investissement dont bénéficiaient les installations et le matériel mis en place avant juillet 1979 avait entraîné une concentration dans le temps des commandes et des paiements en 1978 (les importations de machines suivant une évolution parallèle) et une certaine retombée était inévitable à mesure qu'approchait la date d'abrogation de cette disposition⁵. La réaction est cependant intervenue plus tard que les prévisions concernant les investissements ne l'avaient donné à penser, se manifestant au second semestre de l'année et non au premier, et pourrait également avoir déclenché une évolution concordante

4 Le taux d'épargne du secteur non agricole n'a cessé de diminuer ces dernières années, passant d'environ 17 % en 1974/75 à 14 $\frac{1}{2}$ % en 1978/79.

5 Voir l'Étude économique de l'OCDE sur l'Australie, juin 1979, pp. 11-12.

Graphique 2 Composantes de la demande
Données désaisonnalisées



Source : ABS, *Quarterly National Accounts*, décembre 1979.

Tableau 3 Investissement fixe des entreprises : résultats et prévisions
 Pourcentages de variation par rapport au semestre précédent ; taux effectifs désaisonnalisés

| | 1977 | | 1978 | | 1979 | | 1980 I |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|-----------|
| | I | II | I | II | I | II | |
| <i>Construction</i> | | | | | | | |
| Résultats | 3.4 | 8.5 | 1.5 | 11.3 | 1.0 | 0.5 | |
| Prévisions | 4.6 | 6.9 | 0.2 | 6.2 | 5.0 | 2.2 | 17.6 |
| <i>Installations et matériels</i> | | | | | | | |
| Résultats | 7.0 | 8.4 | 17.2 | 12.6 | 11.3 | -6.2 | |
| Prévisions | 9.7 | 10.4 | 16.6 | 13.2 | -0.2 | 6.1 | 14.7 |
| <i>Investissement total</i> | | | | | | | |
| Résultats | 5.7 | 8.8 | 12.3 | 12.4 | 8.6 | -4.6 | |
| Prévisions | 8.0 | 9.2 | 11.9 | 11.1 | 1.2 | 5.0 | 15.5 |

NOTE Les pourcentages de variation relatifs aux prévisions sont calculés sur la base des prévisions pour la période précédente.

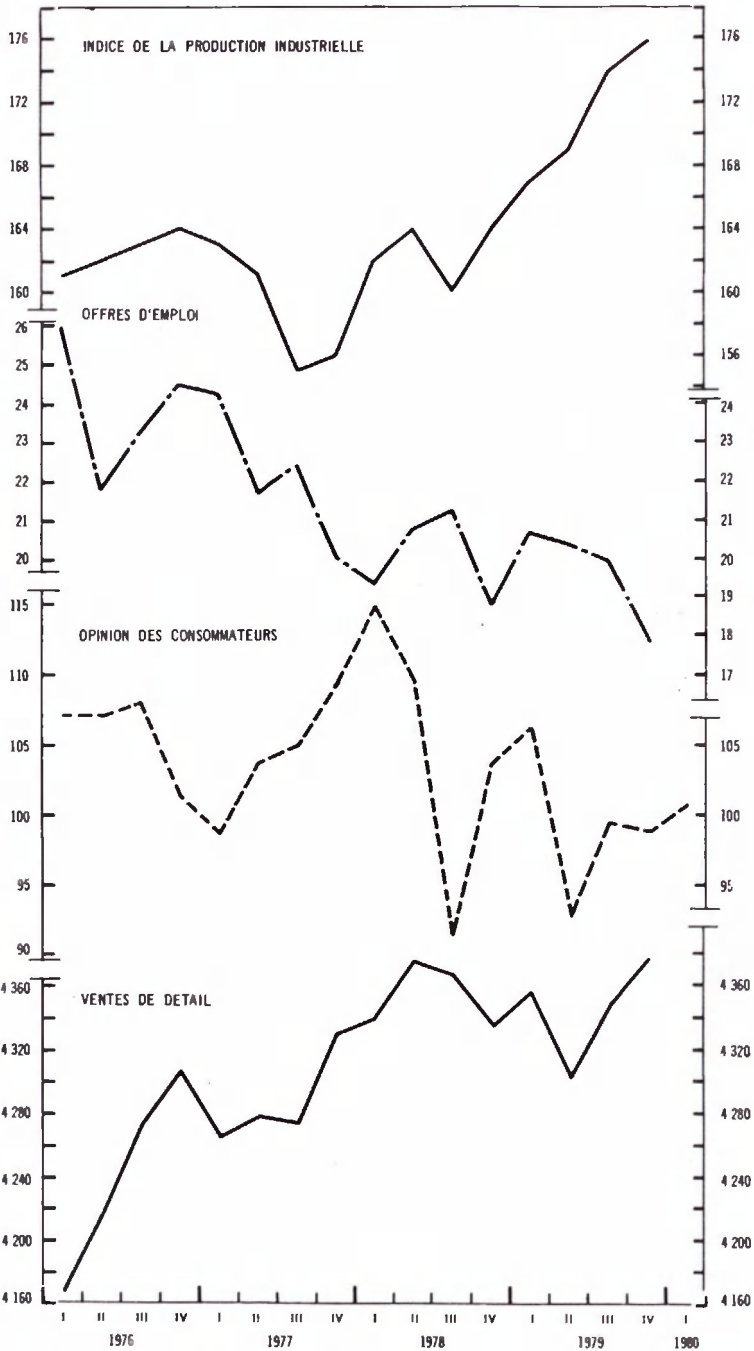
Source : Survey of New Capital Expenditure : ABS.

de l'investissement dans le secteur de la construction ainsi qu'une évolution générale de la composition des investissements, les dépenses consacrées aux installations fixes prenant le pas sur les achats de matériel (tabl. 3). Cette évolution semble avoir été particulièrement sensible dans les industries extractives ainsi que dans les activités financières et commerciales. L'enquête sur les intentions d'investissement donne maintenant à penser que les investissements retrouveront assez rapidement une composition plus normale, et s'établiront à un niveau légèrement supérieur à celui qui prévalait au second semestre de 1978.

L'un des principaux facteurs du redressement escompté et de la croissance à long terme de l'investissement est le développement du secteur énergétique, des industries extractives et des industries métallurgiques fondées sur l'exploitation des ressources naturelles. L'investissement dans cette dernière branche a augmenté de 35 % (en valeur) en 1979 et devrait encore s'accroître de 80 % au premier semestre de 1980. L'investissement dans les industries extractives, quoique modéré en 1979, devrait progresser de 28 % en valeur au premier semestre de 1980. Dans l'un et l'autre cas, l'augmentation des investissements prépare la voie à de nombreux projets de développement, souvent de très grande ampleur, dont la planification, la réalisation et le lancement s'étendront probablement sur toute la prochaine décennie. En revanche, l'activité d'investissement dans les industries non fondées sur l'exploitation des ressources naturelles a été peu soutenue et ses perspectives d'évolution y sont moins favorables. L'investissement dans les industries manufacturières, à l'exclusion des industries des métaux communs, a augmenté de 1 ¼ % en valeur en 1979, ce qui implique une baisse de 6 à 7 % en termes réels. Cette évolution tient certes en partie — nous l'avons déjà vu — à des facteurs temporels, et l'amélioration récente de la rentabilité devrait renforcer l'incitation à investir; mais le ralentissement de la progression de la demande intérieure finale tout au long de 1979, le relèvement des taux d'intérêt et le resserrement des conditions financières joueront dans le sens opposé. L'enquête sur les prévisions d'investissement dans ce secteur des industries manufacturières, donne à penser que les dépenses d'investissement (en volume) ne seront pas plus élevées au premier semestre de 1980 qu'au premier semestre de 1979.

Après avoir fléchi sans interruption pendant deux ans, l'investissement résidentiel privé s'est redressé en 1979. Les dépenses réelles ont augmenté de 17 % (taux annuel) au premier semestre, et de 5 ¼ % au second. Ce mouvement de reprise tient

Graphique 3 Indicateurs conjoncturels



Sources : ANZ Bank : *Business Indicators* pour l'indice de la production industrielle désaisonnalisé).

Reserve Bank : *Statistical Bulletin* pour les offres d'emploi (désaisonnalisées).

Institute of Applied Economic and Social Research : *Consumer Surveys* pour la confiance des consommateurs (non désaisonnalisés).

ABS : *Ventes de détail* à prix constants, désaisonnalisées

vraisemblablement pour l'essentiel à l'assouplissement des conditions de financement et au ralentissement de la hausse des coûts observé vers la fin de 1978. Le nombre des prêts destinés à des achats de logements de toutes catégories a régulièrement augmenté tout au long de 1978 et jusqu'en 1979; ce mouvement a été suivi par un accroissement du nombre des permis de construire et des mises en chantier et, un peu plus tard en 1979, du nombre des achèvements de travaux. Les conditions des prêts hypothécaires s'étaient légèrement détendues en 1978 et la progression des coûts de construction de logements s'était également modérée — l'indice des prix des matériaux de construction ne progressant que de $5 \frac{1}{2}$ % sur les douze mois se terminant en décembre 1978. Il est également probable que la demande a été soutenue par la croissance relativement forte des revenus disponibles⁶ et les retards accumulés au cours des années précédentes. En 1979, la plupart de ces tendances favorables se sont inversées, quoique modérément. La progression des coûts des matériaux et des coûts salariaux s'est accélérée, les taux d'intérêt hypothécaires ont augmenté (d'environ $\frac{1}{2}$ point), les crédits sont devenus plus difficiles à obtenir et la croissance des revenus disponibles réels s'est ralentie. Le nombre des prêts accordés pour l'achat de maisons neuves ou existantes s'est de ce fait stabilisé vers le milieu de 1979. Le volume des dépenses consacrées à des logements neufs est, toutefois, resté inchangé au dernier trimestre de l'année, et le niveau des permis de construire (en chiffres désaisonnalisés) s'est maintenu jusqu'aux deux premiers mois de 1980.

La progression des dépenses publiques s'est ralentie et leur niveau a fléchi au cours des deux dernières années à la suite des compressions décidées dans les budgets fédéraux pour 1978/79 et 1979/80. En termes réels, leur taux global de croissance est tombé de 4.3 % pendant l'exercice 1977/78 à 2 % en 1978/79, et l'on s'attend à une nouvelle baisse de l'ordre de 1 % en 1979/80. Les compressions ont essentiellement porté sur les dépenses d'investissement plutôt que sur les dépenses courantes et ont davantage affecté les dépenses fédérales que celles des États (tableau 4). La réduction des dépenses d'investissement fédérales a été particulièrement prononcée (d'environ 20 % en termes réels) pendant l'exercice 1978/79. Ce n'est en revanche que récemment que les investissements des États et des administrations locales ont diminué en termes réels, leurs dépenses courantes en termes nominaux, continuant de progresser tout au long de l'année 1979 à un rythme supérieur de deux ou trois points à celui de l'inflation. En fait, les autorités fédérales avaient déjà tenté de freiner les dépenses des États par le biais des paiements de transfert qui constituent plus de la moitié des recettes de ces derniers. Leur marge de manœuvre en la matière est cependant limitée par la Loi de 1976 relative aux États (Personal Income Tax Sharing) et si le nombre des nouvelles subventions fédérales octroyées à des fins d'investissement a été considérablement réduit, les États ont pu avoir recours à d'autres formes de financement — prélèvement sur les réserves accumulées, utilisation du solde excédentaire des opérations courantes, emprunts — ce qui leur a permis de soutenir le rythme des programmes existants jusqu'en 1979. La plupart de ces sources de financement complémentaire sont aujourd'hui plus ou moins tarées et il est probable que les dépenses d'investissements des États en 1979/80 resteront stationnaires ou baisseront légèrement — en termes réels.

Les variations des stocks ont joué un rôle important au cours des deux dernières années, les amples fluctuations des stocks agricoles et non agricoles tantôt s'annulant mutuellement, tantôt accentuant les mouvements divergents de la production et de la demande. Ainsi qu'on l'a noté dans la précédente Étude de l'OCDE, les stocks agricoles se sont gonflés de façon spectaculaire au cours des deux derniers trimestres de 1978, à la suite de la récolte exceptionnelle de blé et ont contribué pour

6 Les revenus agricoles ont certes largement contribué à la progression du revenu global, mais le secteur non agricole a bénéficié d'allègements fiscaux et d'une augmentation soutenue des revenus non salariaux.

Tableau 4 Dépenses publiques
Prix courants
 Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

| | Exercices budgétaires | | | 1978 II à 1979 II | Millions de dollars 1978-79 |
|--------------------------------|-----------------------|---------|---------|----------------------|-----------------------------------|
| | 1976-77 | 1977-78 | 1978-79 | | |
| Dépenses courantes | | | | | |
| Administration centrale | 13.8 | 11.9 | 10.7 | 2.2 | 5 763 |
| Etats et collectivités locales | 18.7 | 14.0 | 10.3 | 11.7 | 10 981 |
| Total | 17.0 | 13.3 | 10.4 | 8.3 | 16 744 |
| Dépenses d'investissement | | | | | |
| Administration centrale | | | | | |
| Administrations publiques | -11.1 | -10.8 | -25.4 | 10.4 | 303 |
| Entreprises publiques | 14.9 | 11.8 | -12.3 | 9.4 | 1 243 |
| Total | 6.7 | 5.8 | -15.2 | 9.6 | 1 545 |
| Etats et collectivités locales | | | | | |
| Administrations publiques | 3.7 | 10.2 | 7.5 | 4.7 | 3 542 |
| Entreprises publiques | 10.7 | 15.5 | 14.4 | 11.7 | 3 218 |
| Total | 6.7 | 12.6 | 10.7 | 8.0 | 6 760 |
| Investissement total | 6.7 | 11.0 | 4.7 | 8.3 | 8 305 |
| Dépenses totales | 13.2 | 12.5 | 8.4 | 8.3 | 25 049 |
| Dépenses réelles totales | 1.2 | 4.3 | 2.0 | -1.1 | |
| Indice implicite des prix | | | | | |
| Des dépenses courantes | 11.0 | 7.8 | 6.0 | 8.7 | |
| Des dépenses d'investissement | 13.4 | 8.0 | 6.8 | 11.4 | |

Source : *Quarterly National Accounts*, décembre 1979 : ABS.

6 % (taux annuel désaisonnalisé) à la croissance du PIB entre le premier et le second semestre de l'année. Les stocks ont continué d'augmenter, à un rythme plus faible il est vrai, pendant les six premiers mois de 1979, les livraisons de céréales ayant été trop importantes pour pouvoir être expédiées sans délai. Les stocks agricoles ont finalement commencé à baisser au second semestre de 1979, en raison d'une forte augmentation des expéditions de blé. La récolte de blé de 1979/80 ayant à nouveau été abondante, les stocks de céréales demeureront probablement importants pendant l'année à venir. Les stocks non agricoles sont en revanche restés généralement stationnaires jusqu'au second semestre de 1979 où ils ont brusquement augmenté contribuant pour 3 % (taux annuel désaisonnalisé) à la croissance du PIB. Les stocks de pétrole ont aussi été intentionnellement accrus. Cette évolution semble avoir été, pour partie, la conséquence d'un stockage involontaire dans les industries manufacturières et le secteur de la distribution, l'écart entre les ventes effectives et les ventes attendues allant s'élargissant. L'indice de la production industrielle de l'ANZ Bank a très rapidement monté au premier semestre de l'année — de 7 % entre décembre 1978 et août 1979 — mais depuis lors est resté stationnaire. Cette hausse semble avoir d'abord tenu à une augmentation des ventes du secteur manufacturier (dont la valeur s'est accrue de 19 % sur les douze mois se terminant en septembre) mais pourrait être davantage imputable aux exportations qu'aux ventes sur le territoire national. Les exportations de produits manufacturés ont augmenté de 13 % en volume au cours de 1979 alors que les ventes intérieures au détail ont progressé de 4 % en volume pendant la même période. Toutefois, quelle qu'ait été la cause initiale de ce mouvement, il semble maintenant évident que l'on assistera à un certain réaligement du niveau des stocks dans la première partie de l'année 1980.

Le marché du travail

Le net redressement de la production non agricole dans le courant de l'année 1979 s'est accompagné d'une amélioration générale des conditions du marché du travail pour la première fois depuis la récession de 1974/75. L'emploi a fortement augmenté, le taux d'activité, qui baissait depuis plusieurs années, s'est stabilisé et les taux de chômage ont légèrement reculé. La progression de l'emploi a été particulièrement prononcée, les principales séries sur l'emploi⁷ faisant apparaître une forte progression à partir du second semestre de 1978. La série de l'emploi établie à partir de l'enquête sur la population active fait apparaître un redressement plus précoce que celle basée sur les déclarations fiscales sur les salaires versés et montre aussi une accélération plus prononcée vers le milieu de l'année, atteignant le taux annuel de 4.2 % entre mai et novembre 1979 après correction des variations saisonnières. Elle suggère également un certain ralentissement dans la progression de l'emploi au cours du premier semestre de l'année écoulée, précédant une forte accélération au cours du second semestre, accélération qui semble s'être maintenue dans les premiers mois de 1980. De même, la série sur l'emploi civil indique un certain redressement au cours du premier semestre de 1979.

Tableau 5 Offre de main-d'œuvre et emploi

Pourcentages de variation par rapport au semestre précédent; taux annuels désaisonnalisés

| | 1978 | | 1979 | |
|--|------|------|------|------|
| | I | II | I | II |
| Population âgée de plus de 15 ans | 2.1 | 1.8 | 1.9 | 1.9 |
| Population active | -0.1 | 0.7 | 1.0 | 2.1 |
| Emploi total | -1.6 | 1.2 | 1.0 | 2.8 |
| Salariés civils | -0.3 | 0.4 | 1.4 | 1.5 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | |
| Taux d'activité (en pourcentage de la population) ¹ | 61.2 | 60.9 | 60.6 | 60.7 |

1 Taux moyen d'activité, désaisonnalisé.

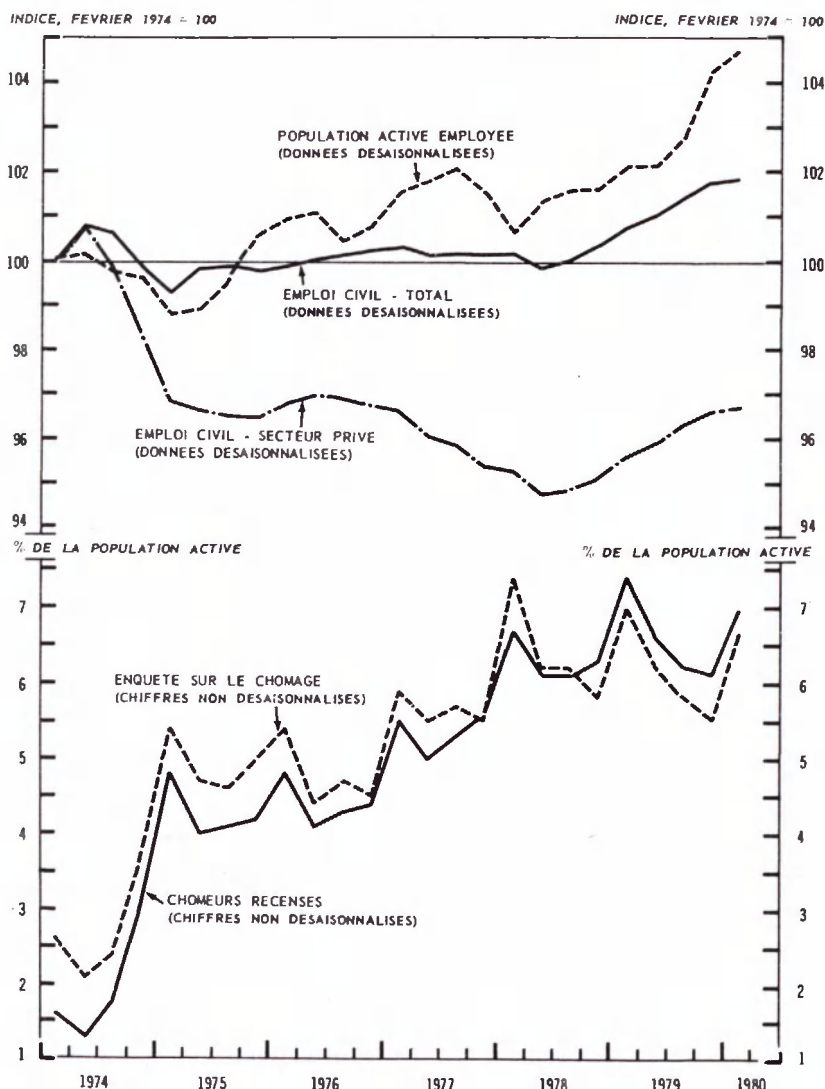
Sources : *Labour Force Survey* et *Civilian Employees* : ABS ; Department of Employment and Youth Affairs : *Monthly Review of the Employment Situation*.

Outre sa rapidité et son ampleur générale, les aspects les plus notables de la récente progression de l'emploi tiennent à son incidence variable selon les secteurs et les branches d'activité (tableau 6). L'emploi a progressé plus rapidement dans le secteur public que dans le secteur privé au cours de la période de deux ans qui s'est terminée en février 1980, mais en termes absolus, la progression a été plus forte dans le secteur privé, dans la ligne de la tendance apparue vers la fin de 1978, après près de cinq années de baisse du nombre des emplois civils dans le secteur privé. La progression de l'emploi a été particulièrement forte dans le secteur des services — commerce de gros et de détail, services commerciaux et services d'intérêt collectif — ainsi que dans les industries fondées sur l'exploitation des ressources, naturelles, industries

7 Les deux séries ne couvrent pas le même champ. La série sur l'emploi total est tirée des résultats de l'enquête sur la population active, tandis que les chiffres sur les salariés civils non agricoles proviennent principalement des déclarations adressées par les employeurs en vue du paiement de l'impôt sur les salaires versés. La première série est celle qui correspond à la mesure la plus large de l'emploi. Il convient de noter qu'elle est assez irrégulière, du fait de l'instabilité de l'échantillon.

extractives et industries des métaux communs par exemple. Dans la construction et dans les autres industries manufacturières, l'emploi a diminué au cours de la période considérée. Reflétant la vigueur de la progression de l'emploi dans le secteur des services qui privilégie le travail féminin, l'emploi féminin a augmenté de 3.9 %, ce qui correspond à l'essentiel du mouvement des séries sur l'emploi au cours des deux années.

Graphique 4 Emploi et chômage



1 Les chiffres se rapportent aux mois de février, mai, août et novembre.

Sources : *Civilian Employees*, ABS ; *Labour Statistics, 1978*, ABS ; *The Labour Force*, ABS ; *Employment and Unemployment*, ABS ; *Monthly Review of the Employment Situation*, Dept. of Employment and Youth Affairs.

Tableau 6 Variations de l'emploi selon les branches d'activité
Février 1978-février 1980

| | Variations des effectifs (milliers de personnes) | Pour- centages de variation |
|--|---|-----------------------------------|
| Industries extractives, métaux communs et industries métallurgiques | 14.9 | 5.4 |
| Autres industries manufacturières | -10.1 | -1.0 |
| Construction | -16.7 | -4.6 |
| Commerce de gros et de détail | 23.4 | 2.4 |
| Services commerciaux | 20.3 | 4.9 |
| Administration publique | 7.1 | 2.8 |
| Services d'intérêt collectif | 33.9 | 3.9 |
| Autres branches | 11.4 | 1.4 |
| TOTAL | 84.2 | 1.7 |
| <i>dont</i> : Hommes | 12.2 | 0.4 |
| Femmes | 72.1 | 3.9 |
| Secteur privé | 52.5 | 1.5 |
| Secteur public | 31.7 | 2.1 |

Source : Civilian Employees : ABS.

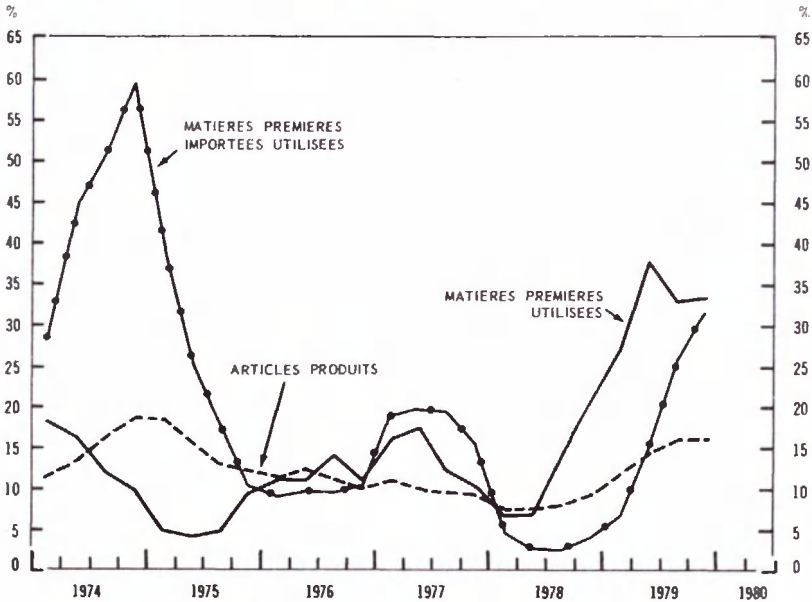
Le chômage qui avait suivi une tendance ascendante pendant la majeure partie de la période 1974-1978⁸ semble avoir cessé d'augmenter au début de 1979 et aurait légèrement reculé sur la période de sept mois se terminant en avril 1980. Il ressort de l'enquête sur la population active que le nombre moyen de personnes à la recherche d'un emploi à plein temps ou à temps partiel a diminué de 12 300 entre avril 1979 et avril 1980, pour s'établir à 404 500, soit, en pourcentage de la population active totale, 6.4 % contre 6.1 %. Le nombre des chômeurs recensés a eu tendance à évoluer dans le même sens. Contrairement à ce qui s'est passé pour l'emploi, l'amélioration du chômage a essentiellement concerné les adultes de sexe masculin, la population active féminine ayant sensiblement plus augmenté que la population active masculine (91 500 individus en plus contre 32 000) au cours de la période de douze mois se terminant au mois d'avril de l'année en cours. Cette divergence s'explique en grande partie par l'évolution des taux d'activité. Si le taux d'activité de l'ensemble de la population active semble — comme on l'a déjà vu — s'être stabilisé au cours des douze derniers mois, le taux d'activité masculin a eu tendance à baisser alors que le taux d'activité féminin, probablement en raison de l'amélioration des perspectives d'emploi, a légèrement augmenté. Comme dans beaucoup d'autres pays Membres, le chômage des jeunes est sensiblement plus élevé que celui des adultes et a suivi une tendance lentement ascendante. Le taux de chômage des jeunes de la tranche d'âge 15-19 ans est cependant tombé de 17.7 % en mars 1979 à 16.0 % en mars 1980.

Salaires, coûts et prix

La longue période de décélération accusée par la plupart des séries relatives aux salaires, aux coûts et aux prix a pris fin au milieu de l'année 1978 et a fait place à une accélération en 1979. De façon générale, ce renversement de tendance a été provoqué

⁸ Le chômage avait marqué un palier au second semestre de 1975 et était resté pratiquement stable durant la majeure partie de 1976.

Graphique 5 Prix dans le secteur des industries manufacturières
Taux de progression par rapport à la période correspondante de l'année précédente



Sources : *Price Index of Materials used in Manufacturing Industry, ABS; Price Index of Articles Produced by Manufacturing Industry, ABS.*

par des facteurs externes, les prix à l'importation comme à l'exportation ayant fortement augmenté depuis le second semestre de 1978, ce qui a eu un effet défavorable sur les coûts et les prix intérieurs. La hausse des prix à l'exportation des denrées alimentaires — en particulier de la viande⁹ — s'est rapidement répercutée sur le prix à la production des industries alimentaires et, ultérieurement, sur la composante alimentaire de l'indice des prix à la consommation. Sur les douze mois se terminant au second trimestre de 1979, les prix alimentaires de gros (matières premières) ont augmenté de près de 60 % et la composante alimentaire de l'indice des prix à la consommation a progressé de 14 ½ %. Le relèvement de la taxe pétrolière inscrit au budget pour 1978/79, qui était également lié à l'évolution internationale et à la hausse des prix du pétrole importé, a contribué à l'alourdissement des coûts au second semestre de 1978 et, de ce fait, à l'accélération de la hausse de l'indice des prix des matières premières utilisées par les industries manufacturières, lequel est passé de plus de 10 % à plus de 25 % (taux annuels) entre les deux semestres de 1978. La hausse des prix à l'importation des produits non pétroliers, a commencé à avoir une incidence marquée sur le coût des matières premières à partir du début de 1979 et le mouvement s'est ensuite accéléré. L'effet exercé par la hausse des prix des matières premières importées, utilisées par les industries manufacturières sur les prix des produits manufacturés a été plus que compensé, au second semestre de 1979, par un ralentissement de la progression de certains autres coûts, et le taux de hausse de l'indice des prix des produits manufacturés a légèrement fléchi.

L'incidence des facteurs extérieurs, qui avait déjà commencé à se faire sentir sur l'indice des prix à la consommation au cours du trimestre de septembre 1978, s'est

⁹ Les prix de détail de la viande de bœuf et de veau au cours du trimestre de juin 1979 dépassaient de plus de 70 % le niveau auquel ils s'établissaient un an plus tôt.

ensuite directement répercutée sur les salaires du fait de la décision de la Commission d'arbitrage, en décembre de la même année, d'autoriser l'indexation intégrale des taux de salaires sur la hausse (4 %) de l'indice des prix à la consommation au cours des deux trimestres précédents. Sous l'effet de cette décision — et de l'espacement, décidé à la même époque, des révisions sur les salaires qui, de trimestrielles, devenaient semestrielles — le rythme de progression des taux de salaire masculins d'une année sur l'autre est passé de 5 $\frac{1}{4}$ % au cours de la période de trois mois se terminant en novembre 1978 à 6 $\frac{3}{4}$ % au cours des six mois suivants. Les taux de salaire ont à nouveau été relevés par la décision prise lors de la session de juin 1979 — qui couvrirait le trimestre se terminant en décembre 1978 et celui se terminant en mars 1979 — bien que les hausses de prix aient été corrigées des effets directs du relèvement des prix du pétrole. C'est ainsi que depuis le milieu de 1979 et jusqu'au début de 1980 les taux de salaire semblent avoir progressé à un rythme de plus de 8 %¹⁰.

Les mouvements des rémunérations moyennes ont largement reflété l'évolution des taux de salaires. Au dernier trimestre de 1979, les rémunérations des travailleurs adultes de sexe masculin, effectuant une durée de travail normale, dépassaient de 9 $\frac{1}{4}$ % le niveau auquel elles s'établissaient un an plus tôt, alors que cet écart était de 7 $\frac{3}{4}$ % en décembre 1978. La progression n'a cependant pas été régulière tout au long de l'année et si l'on tient compte de l'incidence du calendrier des révisions de salaires, le mouvement semble s'être accéléré au second semestre. Les rémunérations hebdomadaires moyennes (qui couvrent le paiement des heures supplémentaires) par salarié de sexe masculin ont en grande partie suivi la même évolution et, au quatrième trimestre de 1979, dépassaient de 9 $\frac{3}{4}$ % leur niveau de l'année précédente. Les séries sur les taux de salaire et les rémunérations correspondant à un temps de travail normal indiquent la réapparition d'un certain glissement des salaires vers la fin de l'année; et l'augmentation des rémunérations moyennes reflète sans doute aussi l'amélioration de la situation du marché du travail.

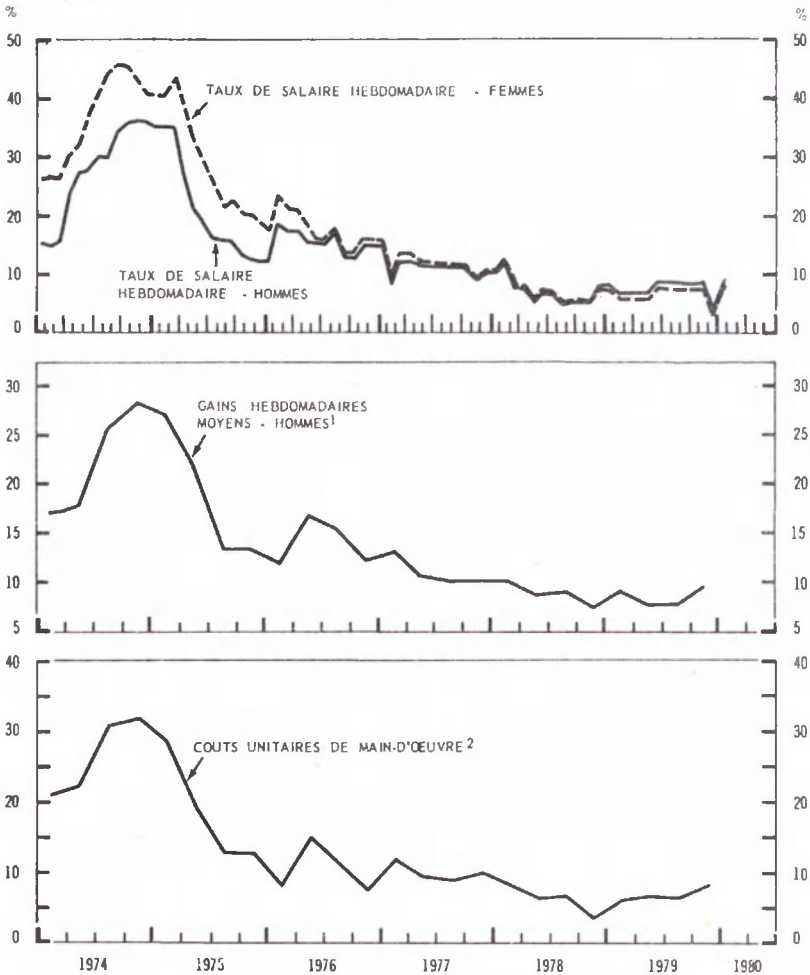
La répercussion automatique sur les salaires et les rémunérations de la plupart des facteurs externes agissant sur l'indice des prix à la consommation a été renforcée par les augmentations accordées au titre de la « qualité » du travail et par diverses autres augmentations consenties en plus de l'indexation; cette tendance s'est sans doute maintenue au début de 1980. Par ailleurs, la décision prise en janvier 1980 par la Commission d'arbitrage sur la base de l'augmentation des prix à la consommation au cours des trimestres se terminant en juin et en septembre, bien qu'incorporant un facteur de correction pour l'effet direct du renchérissement du pétrole, entraînera la hausse de salaires la plus rapide que l'on ait enregistré sur une période de six mois depuis le premier semestre de 1977. L'évolution des salaires et des rémunérations semble avoir accentué les pressions des coûts externes au premier semestre de 1979, période pendant laquelle, le taux annuel d'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre¹¹ s'est brutalement accéléré pour atteindre près de 9 % (contre 4 $\frac{3}{4}$ % au cours des six mois précédents). Au second semestre de l'année dernière néanmoins, la sensible amélioration de la productivité a plus que compensé l'effet du relèvement des rémunérations, et la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre s'est nettement ralentie. Parallèlement, la progression des bénéfices bruts des entreprises¹² qui avait été à peu près nulle au second semestre de 1978, a recommencé à s'accélérer tout au long de l'année 1979, atteignant environ 19 $\frac{3}{4}$ % en taux annuel au

10 La progression des taux de salaires masculins d'une année sur l'autre s'est fortement ralentie entre novembre et décembre 1979, passant de 8.6 % à 4.3 %, mais ce ralentissement tenait, dans une large mesure, au calendrier des révisions de salaires à l'échelon national, et la décision de janvier 1980 s'est traduite par une nouvelle hausse de 8.9 %.

11 Obtenu en divisant le montant des salaires, traitements et avantages accessoires par la valeur réelle de la production non agricole.

12 Estimations sur la base des comptes nationaux de l'excédent brut d'exploitation des entreprises commerciales.

Graphique 6 Taux de salaire, rémunérations et coûts unitaires de main-d'œuvre
Taux de progression par rapport à la période correspondante de l'année précédente.



1 Sur la base de séries désaisonnalisées.

2 Estimation obtenue en divisant les salaires, traitements et avantages accessoires dans le secteur non-agricole, plus l'impôt sur les salaires versés, par la production réelle non-agricole. Toutes les données sont désaisonnalisées.

Sources : *Wage Rate Indexes*, ABS ; *Average Weekly Earnings*, ABS ; *Quarterly Estimates of National Income and Expenditure*, ABS.

second semestre. L'accroissement des bénéfices est confirmé par les comptes des différentes entreprises et par l'augmentation du pourcentage des entreprises faisant état d'un niveau d'activité satisfaisant et de résultats favorables¹³. Les pressions des coûts intérieurs semblent en fait s'être accentuées au premier semestre de l'année dernière mais se seraient ensuite fortement atténuées au second semestre, même si l'on tient compte de l'évolution des salaires et du redressement des bénéfices. Les indices

13 D'après les données communiquées par la Chambre de commerce d'Australie et publiées dans la *National Bank Quarterly Business Survey*.

Tableau 7 Indicateurs des variations de prix
Pourcentages de variation par rapport à la période précédente, taux annuels

| | 1974 ¹ | 1977 | 1978 | | 1979 | |
|---|-------------------|------|------|------|------|------|
| | II | | I | II | I | II |
| Indice global des prix à la consommation | 19.3 | 8.9 | 7.2 | 8.5 | 8.6 | 10.7 |
| Total (compte non tenu des prix alimentaires, des prix de l'essence, des dépenses de santé et des modifications apportées à la fiscalité indirecte) | 24.0 | 8.0 | 7.0 | 6.5 | 6.1 | 7.3 |
| Indices implicites des prix ² | | | | | | |
| Consommation finale du secteur privé | 20.9 | 9.0 | 8.0 | 9.1 | 9.8 | 9.3 |
| Principales composantes | | | | | | |
| de la dépense nationale brute | 23.7 | 8.8 | 7.5 | 7.6 | 9.8 | 9.3 |
| Produit non agricole brut | 29.1 | 8.7 | 6.7 | 7.2 | 9.2 | 7.0 |
| Industries manufacturières | | | | | | |
| Matières premières utilisées | 5.9 | 4.9 | 9.1 | 25.4 | 40.0 | 26.4 |
| Matières premières importées | 45.9 | 4.7 | 2.8 | 4.3 | 18.2 | 40.5 |
| Articles produits | 21.4 | 7.5 | 7.8 | 9.8 | 16.7 | 15.8 |
| Prix à l'exportation | 10.7 | -1.0 | 2.7 | 11.2 | 25.8 | 20.4 |
| Prix à l'importation | 45.8 | 6.4 | 5.9 | 6.8 | 21.1 | 35.9 |
| Prix à l'importation (compte non tenu des prix du pétrole) | 40.0 | 6.1 | 9.2 | 10.6 | 18.4 | 18.1 |

1 Taux record pour la plupart des séries.

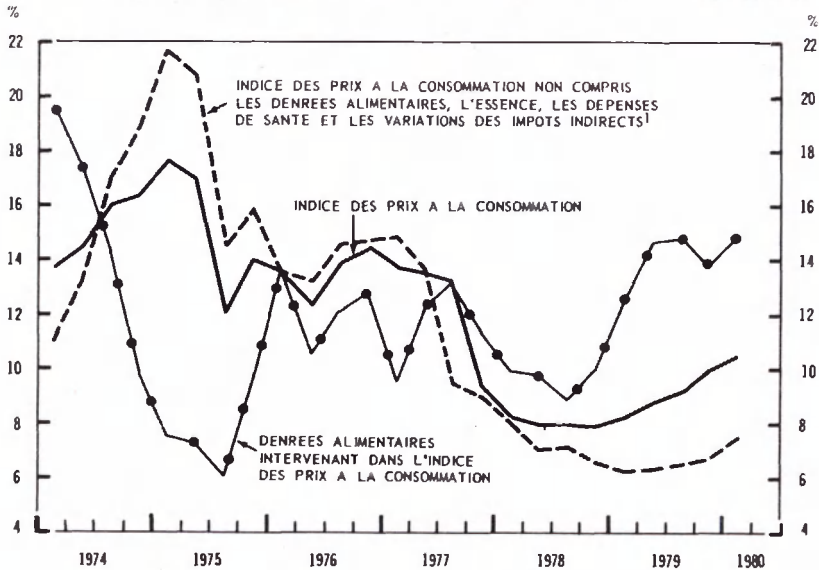
2 Chiffres désaisonnalisés.

Sources : Consumer Price Index, ABS ; Quarterly Estimates of National Income and Expenditure, ABS ; Price Indexes of Articles Produced by Manufacturing, ABS ; Price Indexes of Materials used in Manufacturing, ABS ; Monthly Summary of Statistics, ABS ; Statistical Bulletin, Reserve Bank of Australia.

implicites de prix du PIB non agricole sur la base des comptes nationaux et les principales composantes de la dépense nationale brute font apparaître la même évolution d'ensemble (tableau 7).

Les indices implicites des prix et l'indice des prix à la consommation ont récemment accusé des mouvements divergents. Au cours des deux dernières années qui plus est, la plupart des indicateurs de prix ont fortement affectés par des facteurs particuliers indépendants des forces inflationnistes sous-jacentes de l'économie. Les plus importants de ces facteurs ont été les modifications apportées à la fiscalité indirecte par le budget d'août 1978, la réorganisation du financement des soins de santé ainsi que de leur comptabilisation, la demande internationale de viande de bœuf et son incidence sur les prix intérieurs de la viande ainsi que les relèvements des prix du pétrole dans la mesure où ils sont répercutés sur les prix intérieurs par le biais de la politique d'alignement. Le taux annuel de progression de l'indice des prix à la consommation (compte non tenu des produits alimentaires, de l'essence, de la santé et des modifications de la fiscalité indirecte) qui suivait depuis longtemps une tendance régulièrement décroissante et qui avait atteint son point le plus bas (6.2 %) au cours du trimestre se terminant en mars 1979, est remonté à 7.6 % au cours du trimestre se terminant en mars 1980. La progression de l'indice global des prix à la consommation s'est pour sa part accélérée, passant de 7.8 % (son point le plus bas) au cours du trimestre se terminant en décembre 1978, à 10 ½ % en mars 1980. Réflétant l'indice des facteurs spéciaux évoqués plus haut, l'écart entre l'indice global des prix à la consommation et l'indice corrigé desdits facteurs s'est élargi au cours de la période de quatre trimestres se terminant en mars 1980, passant de 2 % à 2.9 % (graph. 7). Au cours de la période la plus récente, le principal facteur responsable de ce mouvement divergent a été l'évolution des prix du pétrole résultant des mesures d'alignement sur les prix du pétrole importé : malgré les effets regrettables qu'elle exerce sur les prix à court terme, cette politique est essentielle à l'ajustement économique à long terme. Néanmoins, la hausse accusée depuis le début de 1979 par l'indice des

Graphique 7 Composantes de l'indice des prix à la consommation
Taux de progression par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1 Les données antérieures au troisième trimestre de 1977 excluent seulement les denrées alimentaires.

Source : Consumer Price Index, ABS.

prix à la consommation corrigé des facteurs particuliers susmentionnés, donne à penser que les forces inflationnistes sous-jacentes pourraient s'être légèrement accentuées, reflétant la distorsion introduite dans les rapports entre les coûts et les prix par la prise en compte, par le biais de l'indexation, des facteurs exogènes. A la différence de l'indice des prix à la consommation, la tendance suivie ces derniers temps par l'indice implicite des prix du PIB non agricole semble — on l'a vu — plus encourageante.

Compte tenu des problèmes liés au profil temporel des variations de salaires et de prix au cours de la période la plus récente, ainsi qu'aux facteurs spéciaux agissant sur les prix, il est difficile d'apprécier le taux d'inflation tendanciel. Si certains signes donnent à penser que la situation est peut-être en train de s'améliorer et que certains des facteurs exogènes qui avaient déclenché la recrudescence de l'inflation étaient en voie de s'atténuer vers la fin de l'année dernière, l'inflation est aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'était il y a un an. Il faudra un certain temps avant que l'on puisse savoir en toute connaissance de cause si l'aggravation de l'inflation observée en 1979 était ou non de caractère temporaire. La réponse à cette question sera largement fonction de la mesure dans laquelle une modération des facteurs extérieurs se reflétera au niveau de l'évolution des salaires.

Balance des paiements

La position de la balance des opérations courantes s'est sensiblement améliorée au cours des dix-huit derniers mois. Le déficit extérieur courant est passé d'un peu moins de 3.5 milliards de dollars¹⁴ en 1978 à 1.7 milliard en 1979 — soit de 3.7 % à

14 Comme dans le reste de cette Étude, les données sont exprimées en dollars australiens, sauf indication contraire.

Tableau 8 Balance des paiements
Millions de dollars, prix courants

| | 1977 | | 1978 | | 1979 | |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | I | II | I | II | I | II |
| <i>Chiffres désaisonnalisés</i> | | | | | | |
| Exportations (fob) | 5 786 | 6 082 | 5 926 | 6 358 | 7 739 | 8 978 |
| Importations (fob) | 5 585 | 5 416 | 5 738 | 6 508 | 6 987 | 7 523 |
| Balance commerciale | 201 | 667 | 189 | -150 | 752 | 1 455 |
| Services (crédit) ¹ | 882 | 927 | 992 | 1 143 | 1 186 | 1 338 |
| Services (débit) ¹ | 1 531 | 1 597 | 1 694 | 1 819 | 1 933 | 2 033 |
| Services (net) | -649 | -670 | -702 | -676 | -747 | -695 |
| Transferts nets et revenus de la propriété | -929 | -1 016 | -1 002 | -1 111 | -1 253 | -1 266 |
| Balance courante | -1 377 | -1 020 | -1 515 | -1 936 | -1 247 | -507 |
| <i>Chiffres non désaisonnalisés</i> | | | | | | |
| Capitaux publics | -87 | 779 | 786 | 976 | 380 | 28 |
| Capitaux privés et mouvements monétaires non officiels | 1 012 | 118 | 725 | 785 | 1 060 | 331 |
| Poste d'ajustement | 276 | -756 | 336 | -198 | 65 | -769 |
| Balance courante | -1 415 | -949 | -1 580 | -1 865 | -1 327 | -384 |
| Mouvements monétaires officiels nets | -214 | -809 | 266 | -302 | 178 | -794 |

¹ Les services comprennent les débits et crédits au titre : des transports, des voyages, des administrations, des activités diverses et la production aurifère.

Source : *Balance of Payments*, ABS.

1.6 % du PIB — et ce mouvement s'est vraisemblablement poursuivi sur les premiers mois de 1980. Cette amélioration est entièrement due à l'évolution de la balance commerciale (le déficit au titre des invisibles s'est légèrement accru); le volume des exportations a augmenté, beaucoup plus fortement que celui des importations, et les termes de l'échange se sont améliorés. Au total, la balance des opérations commerciales s'est améliorée d'environ 2.2 milliards de dollars.

L'amélioration des échanges a résulté de plusieurs facteurs ayant une incidence sur les différents marchés et produits de base ainsi que, de façon plus générale, des fluctuations de la demande globale, de la formation de stocks et de la compétitivité internationale. Parmi les traits saillants ayant marqué les dix-huit derniers mois, on peut citer les suivants :

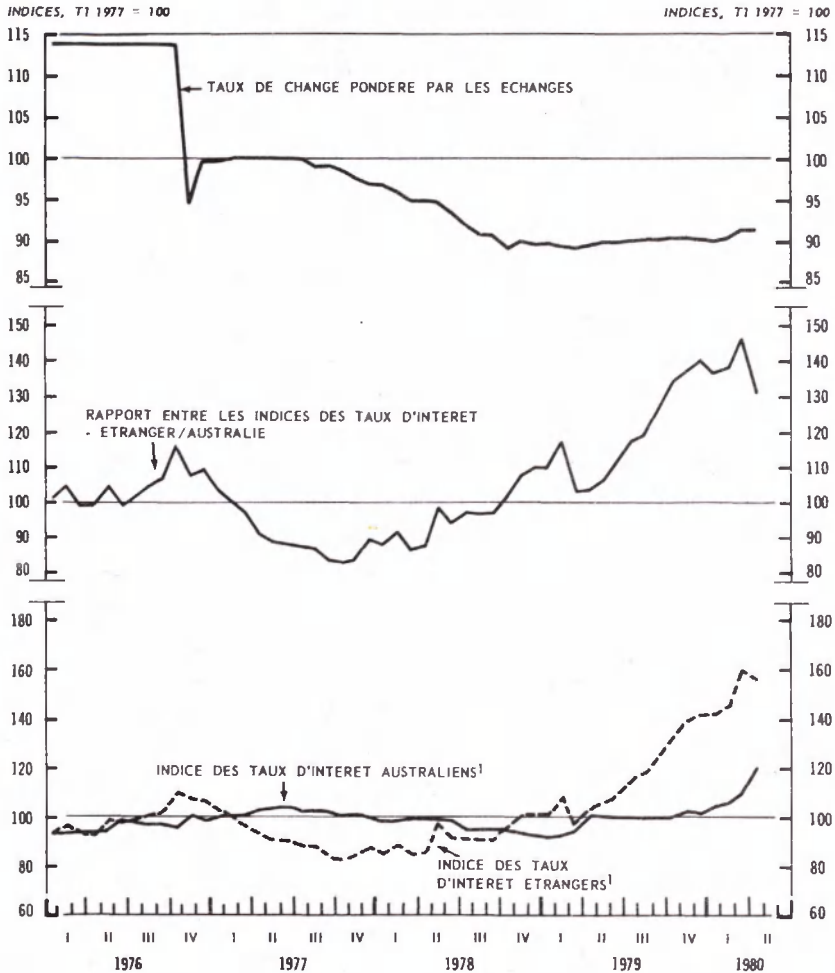
- i) Hausse substantielle des prix à l'exportation de la viande, en particulier de la viande de bœuf destinée au marché nord-américain. On s'attend à ce que les valeurs unitaires des exportations pour 1979/80 soient près de deux fois plus élevées qu'un an auparavant.
- ii) Très forte augmentation de la production de blé. La production totale est passée de 9 $\frac{1}{2}$ millions de tonnes en 1977/78 à 18 $\frac{1}{4}$ millions de tonnes en 1978/79 et, d'après les prévisions, ne devrait que légèrement reculer en 1979/80, pour s'établir à quelque 16 millions de tonnes. Cette récolte exceptionnelle est intervenue à un moment où les prix mondiaux augmentaient fortement mais à cause du faible niveau auquel les stocks étaient tombés après la campagne de 1977/1978 affectée par la sécheresse, ce n'est qu'au second semestre de 1979 qu'a été enregistré l'essentiel de l'augmentation du volume des exportations. Le volume des exportations de blé a augmenté d'environ 50 % sur l'ensemble de l'année 1979 et, compte tenu du niveau élevé des stocks à la fin de 1979 et de la bonne récolte de 1979/80, le volume des stocks reportés sur 1980 est important.

- iii) Augmentation de 22 % en valeur du total des exportations de minerais, de charbon et de métaux entre 1978 et 1979 contre près de 10 % l'année précédente. Cette progression a reflété une certaine reprise du volume des exportations, surtout vers les marchés autres que le Japon, ainsi que des hausses sensibles de prix, en particulier pour le fer et l'acier, les métaux non ferreux (principalement l'alumine) et les minerais métalliques.
- iv) Malgré une augmentation relativement modeste du volume des exportations de laine, les prix de ce produit ont monté de 17 ½ % durant la campagne 1978 /79 et devraient augmenter à nouveau de 11 % en 1979 /80.
- v) Du côté des importations, le volume des achats d'équipements et de machines a été affecté par le calendrier de la déduction supplémentaire pour investissements qui a été réduite en juillet. Il en est résulté une concentration des importations sur la fin de l'année 1978 et au début de 1979, et une forte baisse, au trimestre se terminant en septembre 1979. Conformément aux tendances de l'investissement, ce type d'importations s'est redressé pendant le trimestre se terminant en décembre et au début de 1980.

Aux effets exercés sur la balance des paiements par les facteurs spéciaux susmentionnés s'est ajoutés l'incidence plus vaste de la croissance de la demande intérieure, des fluctuations des stocks non agricoles et de la compétitivité générale de l'économie. L'action de ces divers facteurs est difficile à cerner, tant isolément que par rapport aux différents éléments énumérés plus haut. La compétitivité coûts/prix de l'économie australienne s'est sensiblement améliorée ces dernières années, ce qui explique partiellement la rapide croissance, observée récemment, des exportations de produits manufacturés. En 1979, le volume total des exportations de produits manufacturés a dépassé de 13 % le niveau auquel il s'établissait un an plus tôt; exclusion faite du fer et de l'acier, l'augmentation du volume des exportations a probablement été proche de 25 %. Du côté des importations, la baisse en volume enregistrée au second semestre de 1979, s'est produite à un moment où la formation de stocks non agricoles atteignait un niveau très élevé, ce qui, là encore, donnerait à penser que les effets cumulés du ralentissement de l'inflation et des variations des taux de change commençaient enfin à s'exercer de manière perceptible sur le volume des échanges. D'autres facteurs ont cependant également joué. Le marché des exportations des produits manufacturés s'est accru de 11 % en volume en 1979¹⁵, à la différence du marché intérieur dont la croissance était lente et orientée à la baisse, et il est possible que l'attrait combiné des prix relatifs et de la croissance des marchés ait incité les fabricants de produits manufacturés à axer avec vigueur leurs efforts sur l'exportation.

Les entrées de capitaux privés se sont accrues au premier semestre de 1979 mais elles se sont ralenties au cours du trimestre s'achevant en septembre, et l'on a enregistré des sorties de capitaux de 584 millions de dollars pendant les quatre derniers mois de l'année. Cette évolution était en partie la conséquence d'influences saisonnières, la contrepartie des variations saisonnières marquées de la liquidité intérieure. Il semble toutefois que d'autres facteurs aient également joué, notamment l'accroissement appréciable du montant net des crédits accordés à l'étranger par les organismes publics de commercialisation et d'autres négociants (évolution normale dans une période d'accroissement rapide de l'excédent commercial) et l'incidence, essentiellement sur les mouvements de capitaux à court terme, de la forte hausse des taux d'intérêt à l'étranger par rapport aux taux australiens. Afin d'empêcher une substitution massive des sources internes de financement aux sources extérieures, pour le financement des opérations commerciales, la Banque de réserve a relevé le déport sur le taux de change

Graphique 8 Taux de change et différentiels d'intérêt



1 Les indices couvrent un large éventail d'opérations sur le marché monétaire. L'indice des taux d'intérêt étrangers se réfère à certains grands pays.

Sources : *Statistical Bulletin*, Reserve Bank of Australia ; SYNTEC.

à terme du dollar des États-Unis à peu près dans la proportion des différentiels d'intérêt croissants. Les entrées de capitaux à long terme semblent être restées relativement soutenues, si l'on en juge par le niveau élevé des investissements étrangers dans des entreprises australiennes. Ces investissements ont été particulièrement dynamiques au trimestre s'achevant en mars — ils comportaient semble-t-il une part substantielle d'investissements de portefeuille de l'étranger en actions de sociétés exploitant des ressources naturelles — et ont beaucoup contribué au retournement du poste des mouvements de capitaux privés, dont le solde négatif a fait place à un excédent. Pour les quatre mois s'achevant en avril, l'excédent du compte des opérations en capital du secteur privé s'est élevé à 530 millions de dollars.

Les deux dernières années ont manifestement été une période de renforcement général considérable de la balance des paiements de l'Australie. Cela a permis aux

autorités qui (depuis la fin de 1976 jusqu'au début de 1979) avaient eu pour politique de laisser baisser l'indice du taux de change, de réorienter cette politique dans le sens de légers ajustements en hausse (graph. 8). En même temps, elles ont sensiblement réduit le programme d'emprunts publics, qui, les années précédentes, avait servi à étayer les réserves. Pour les dix premiers mois de l'exercice 1979/80, l'excédent du compte des opérations en capital du secteur public ne s'est chiffré qu'à 97 millions de dollars, contre un excédent de 1 355 millions de dollars en 1978/79. Jusqu'ici (avril), les transactions publiques et privées de l'exercice 1979/80 se sont soldées par une baisse de 395 millions de dollars du niveau des réserves. Cette baisse a toutefois été plus que contrebalancée par la valorisation des réserves. Les fortes hausses du cours de l'or sur le marché, à la fin de 1979 et au début de 1980, ont contribué à accroître la valeur des réserves extérieures de plus de 2 milliards de dollars pendant la période de trois mois s'achevant en février mais, avec la détente du cours de l'or, elle a ensuite de nouveau fléchi.

II MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE A MOYEN TERME

L'Australie est dotée d'une très grande variété de ressources en énergie et en minerais qui ne sont encore que très partiellement exploitées. La dernière grande phase de mise en valeur de ce potentiel remonte à la vive expansion des années 60, qui a surtout touché le secteur minier et, en particulier, les minerais métalliques et le charbon cokéifiable. On voit s'amorcer actuellement une nouvelle période de forte expansion, d'une ampleur telle qu'elle aura des incidences sensibles sur la plupart des aspects de la vie économique dans les années 80 et même ultérieurement. Au cours de cette décennie, toutefois, la situation sera nettement différente de celle que l'on a connue précédemment, du fait de l'importance beaucoup plus grande que sera accordée aux projets énergétiques et au traitement de produits minéraux à forte intensité d'énergie, domaines dans lesquels l'Australie bénéficie d'avantages comparatifs certains. L'ampleur des projets de mise en valeur envisagés soulève des problèmes considérables, à moyen terme, concernant notamment la balance des paiements, la détermination des revenus et la protection et l'expansion des industries manufacturières. Cette Partie de l'Étude examine certains aspects de la situation dans le secteur de produits minéraux et énergétiques avant d'analyser sommairement la stratégie envisagée à moyen terme et quelques-uns des principaux problèmes auxquels sa mise en œuvre risque de se heurter dans les années 80.

Produits minéraux et énergie

Le secteur des produits minéraux joue un rôle important dans l'économie de l'Australie, celle-ci n'étant pas seulement riche en ressources énergétiques mais comptant parmi les grands producteurs mondiaux de minerais métalliques et de sables minéraux¹⁶. Les industries minières mêmes, représentent à peu près 4 % du produit intérieur brut, proportion qui atteint environ 6 % si l'on y inclut les opérations de fusion et raffinage (généralement englobées dans les activités manufacturières). Elles tiennent une place beaucoup moins importante sur le plan de l'emploi du fait qu'elles ont nécessairement une forte intensité capitaliste (elles emploient, en effet, à peine plus de 1 ½ % de la population active civile salariée, mais les activités

16 L'Australie est l'un des premiers pays producteurs mondiaux de concentrés de rutile et de zircon, de bauxite, de concentré d'ilménite et de bismuth et elle assure, en outre, près de 10 % de la production mondiale de plomb, de fer, de nickel, d'argent, de tungstène et de zinc.

Tableau 9 Volume de la production de produits minéraux
Quantités et indice (1969 = 100) à prix constants

| Année ¹ | Charbon (en millions de tonnes) | | Pétrole brut (en millions de m ³) | Gaz naturel (en millions de m ³) | Minerai de fer (en millions de tonnes) | Bauxite (en millions de tonnes) | Plomb | Cuivre | Zinc | Total Indice : 1969 = 100 |
|--|------------------------------------|---------|---|--|--|---------------------------------------|-------|--------|------|---------------------------------|
| | Houille | Lignite | | | | | | | | |
| 1931 | 10.8 | | .. | .. | .. | n.d. | 151 | 14 | 75 | n.d. |
| 1941 | 19.1 | | .. | .. | 2.5 | n.d. | 296 | 23 | 251 | n.d. |
| 1951 | 25.9 | | .. | .. | 2.5 | n.d. | 215 | 18 | 192 | 25.5 |
| 1961 | 40.9 | | .. | .. | 5.4 | n.d. | 274 | 97 | 316 | 40.9 |
| 1966 | 56.0 | | 0.5 | .. | 11.1 | 1.8 | 371 | 111 | 375 | 58.6 |
| 1968 | 64.2 | | 2.2 | .. | 26.6 | 5.0 | 389 | 110 | 422 | 82.2 |
| 1970 | 48.5 | 23.9 | 4.9 | 0.7 | 45.1 | 8.3 | 459 | 142 | 502 | 128.0 |
| 1972 | 53.5 | 23.3 | 19.0 | 2.6 | 62.1 | 13.7 | 421 | 172 | 498 | 162.2 |
| 1974 | 59.3 | 26.4 | 23.1 | 4.4 | 91.5 | 18.5 | 370 | 247 | 441 | 200.4 |
| 1975 | 70.1 | 27.3 | 23.1 | 4.6 | 98.2 | 22.2 | 417 | 236 | 508 | 205.3 |
| 1976 | 69.3 | 29.2 | 23.8 | 5.2 | 92.7 | 19.8 | 397 | 218 | 479 | 211.0 |
| 1977 | 75.7 | 31.0 | 24.6 | 6.4 | 95.6 | 24.9 | 416 | 211 | 476 | 218.7 |
| 1978 | 78.9 | 30.5 | 25.3 | 7.0 | 90.3 | 24.8 | 415 | 221 | 483 | n.d. |
| 1979 | 81.7 | 32.1 | 24.9 | 7.8 | 84.2 | 25.6 | 419 | 232 | 483 | n.d. |
| <i>Pour mémoire :</i> Parts de la production globale ² | 32.4 | 1.4 | 7.9 | 1.8 | 17.9 | n.d. ³ | 4.1 | 3.9 | 2.8 | |

1 Sauf dans le cas de l'indice qui se rapporte toujours aux années civiles, les données postérieures à 1968 portent sur les années se terminant le 30 juin.

2 Pourcentages de la valeur de la production à la sortie de la mine en 1977 ; dans le cas des métaux, valeur des minerais et concentrés.

3 Non disponible séparément mais de l'ordre de 5 %, probablement.

Sources : *Minerals and Mineral Products*, décembre 1979 : ABS ; *Yearbook Australia*, 1979 : ABS ; *Australian Mineral Industry Review*, 1977 : BMR.

qui leur sont liées comportent une forte proportion de travail et l'industrie des métaux de base occupe, à elle seule, près de 100 000 personnes (soit environ 2 % de la population active civile). C'est sur l'investissement et le commerce extérieur que l'exploitation des ressources en produits minéraux a la plus forte incidence. Au cours des dix dernières années, le secteur minier et l'industrie des métaux de base auraient, à eux seuls, été à l'origine d'un quart de la formation de capital du secteur privé, investissements ruraux et logement non compris¹⁷. Les exportations de produits minéraux primaires (qui représentent environ 30 % du total des exportations australiennes de marchandises) sont l'une des principales sources de recettes en devises du pays auquel son taux élevé d'auto-provisionnement en matières premières, en énergie notamment, permet, par ailleurs, d'importantes économies d'importations.

Dans le secteur des produits minéraux, la production de l'industrie australienne (mesurée sur la base de la valeur à la sortie de la mine¹⁸) se répartit, à l'heure actuelle, à peu près également entre les combustibles et les autres catégories de minéraux, essentiellement les minerais métalliques. Cette situation résulte, toutefois, une série d'évolutions très différentes selon les périodes et les produits de base considérés. Ces mêmes évolutions sous-tendent l'expansion rapide de l'ensemble du secteur des produits minéraux qui s'est poursuivie sur plusieurs décennies, en marquant toute fois un certain ralentissement à partir du milieu des années 70. Jusqu'à il y a un peu plus de dix ans, l'extraction de minerais métalliques (surtout minerais de cuivre puis de fer) était le facteur d'expansion le plus dynamique, bien que l'accroissement régulier de la production de charbon ait aussi joué un rôle important. La production de cuivre et de fer a fortement augmentée à partir de la fin des années 60 et pendant une période de sept ans environ, cependant que l'extraction de la bauxite prenait de l'ampleur. Cependant, c'est la découverte, en 1967, du gisement pétrolier du Déroit de Bass, et l'accroissement de la production de pétrole brut qui en est résulté, qui ont caractérisé cette période d'essor très rapide (en termes absolus) du secteur des produits minéraux. Celui-ci se développe depuis quelques années à un rythme moins spectaculaire et doit surtout son dynamisme à l'exploitation du charbon et à la production de gaz naturel, la production de minerais métalliques, à l'exception de la bauxite qui a continué de progresser, ayant atteint son point culminant dans la première moitié des années 70 et la production de pétrole s'étant stabilisée en 1972.

Bien que la mise en valeur des ressources minérales de l'Australie se soit accompagnée d'une expansion des capacités intérieures de transformation, seule une partie relativement limitée de la production minière est transformée sur place. Cela s'explique en grande partie par les très faibles indices de transformation de la production¹⁹ d'alumine et de minerai de fer, qui étaient respectivement de 7 et de 11 % en 1977 (malgré un rapport bauxite/alumine de 71 %).

17 Aucun document officiel ne donnant de ventilation de l'agrégat publié dans les comptes nationaux, cette estimation a été obtenue à partir de la série établie par l'ABS et intitulée : *New Fixed Capital Expenditure by Private Enterprises in Selected Industries*. La période étudiée couvre, bien sûr, l'essentiel de la phase d'exploitation intensive des ressources et d'expansion des industries minières de la fin des années 60 et du début des années 70.

18 Il serait plus approprié d'utiliser, comme base d'évaluation, les cours mondiaux dont les prix australiens (surtout dans le cas des matières premières énergétiques) se sont nettement écartés en 1977, année sur laquelle portent les données du tableau 9. Des données plus récentes devraient augmenter la part relative des combustibles, compte tenu de la décision d'aligner les prix du pétrole brut australien sur les prix à l'importation et de l'évolution de la production en volume, mais elles comporteraient probablement encore une certaine sous-estimation.

19 Ces indices, calculés par le "Bureau of Mineral Resources", donnent le pourcentage de la production en volume (en utilisant un dénominateur commun approprié pour exprimer les quantités) qui est transformée en Australie au delà d'un certain niveau de traitement initial. Des indices correspondants sont calculés pour la seule production exportée. En 1977, les indices de transformation de la production de nickel, de cuivre, de plomb, d'étain et de zinc étaient tous supérieurs à 50 % (et dépassaient même 90 % dans certains cas).

La part relativement faible de transformation effectuée sur place s'explique essentiellement par le fait que l'exploitation de nombreux gisements est assez récente, mais une nette amélioration devrait être enregistrée à cet égard au cours des années 80. Les perspectives ont été considérablement modifiées par la situation énergétique mondiale des dernières années, surtout en ce qui concerne la fusion de l'aluminium pour laquelle l'Australie est bien placée, en raison non seulement de l'importance de ses gisements de bauxite mais aussi (et surtout probablement), de l'abondance de ses ressources en énergie.

L'Australie est, parmi les cinq seuls pays Membres de l'OCDE, qui bénéficient d'un bilan énergétique positif, celui dont la production d'énergie dépasse le plus les besoins intérieurs, en termes absolus. La principale ressource énergétique est le charbon qui fournit les deux tiers environ de l'énergie produite en Australie (tabl. 10). Le pétrole brut tient aussi une place non négligeable puisqu'il contribue pour plus d'un quart à la production intérieure d'énergie dont le reste est assuré par le gaz et les ressources renouvelables. Dans l'ensemble, la situation du pays sur le plan énergétique est, nettement plus favorable que ne le suggère le degré actuel d'autonomie, car les niveaux de production n'ont à présent que peu de rapport avec l'ampleur des réserves connues. Le chiffre élevé, du rapport entre les réserves restantes (ressources économiquement récupérables, prouvées et présumées, et qui pourraient être sensiblement accrues par de nouvelles découvertes), et la production annuelle actuelle recouvre des différences considérables selon les divers secteurs. D'après des estimations effectuées à partir des données du « Bureau of Mineral resources », ce rapport, qui est de près de 1 600 pour le charbon et la lignite et d'environ 120/130 pour le gaz naturel, se situe aux alentours de 10 pour le pétrole brut ²⁰.

Le niveau et la structure de la production énergétique se sont considérablement modifiés depuis la fin des années 60 (graphique 9). C'est essentiellement grâce à la production de charbon²¹ que le taux d'auto-alimentation en énergie est passé de 71 à 125 % entre 1965 et 1978, mais c'est pour le pétrole et pour le gaz que la situation a le plus radicalement changé puisqu'en 1978, ils ont représenté un tiers de la production globale d'énergie alors qu'avant la fin des années 60 leur part était négligeable. Bien que l'on ne dispose pas de prévisions sur l'évolution future de la production globale d'énergie, on peut facilement déceler certaines grandes tendances. Les perspectives d'évolution du marché du charbon, compte tenu des progrès prévus dans le domaine de l'extraction et de la transformation des produits minéraux, semblent être très favorables pour les années qui viennent (voir plus loin) et permettent de penser que, la production charbonnière continuera de progresser aux taux enregistrés dans le passé²² et qu'elle connaîtra une expansion particulièrement rapide jusqu'à la fin des années 80. En ce qui concerne le gaz naturel, la mise en exploitation des gisements prouvés, et le fort accroissement probable de la production du gisement du plateau du Nord-Ouest, laissent prévoir une expansion considérable des approvisionnements jusqu'à une date assez éloignée dans l'avenir. Les perspectives sont cependant nettement moins favorables pour le pétrole brut. Selon des estimations officielles, la projection médiane serait une augmentation générale de la production annuelle de pétrole brut jusqu'à la fin des années 90; la courbe atteindrait toutefois son sommet (à un peu plus de 50 % au-dessus du niveau de 1977), cinq années environ avant la fin de la période envisagée. L'exploitation commerciale des gisements de schiste bitumineux de Rundles pourrait, bien sûr, modifier considérablement ces perspectives dès que les techniques seront éprouvées.

20 Les réserves de pétrole brut ont été évaluées, en 1977, à six années de consommation aux niveaux de consommation courants.

21 En termes de pouvoir calorifique, la production de charbon a presque doublé entre 1968 et 1978.

22 Étant donné que le niveau de départ sera plus élevé, l'accroissement de la production sera, bien sûr, nettement plus important en termes absolus.

Tableau 10 **Bilan énergétique pour 1978**
En millions de tonnes d'équivalent-pétrole

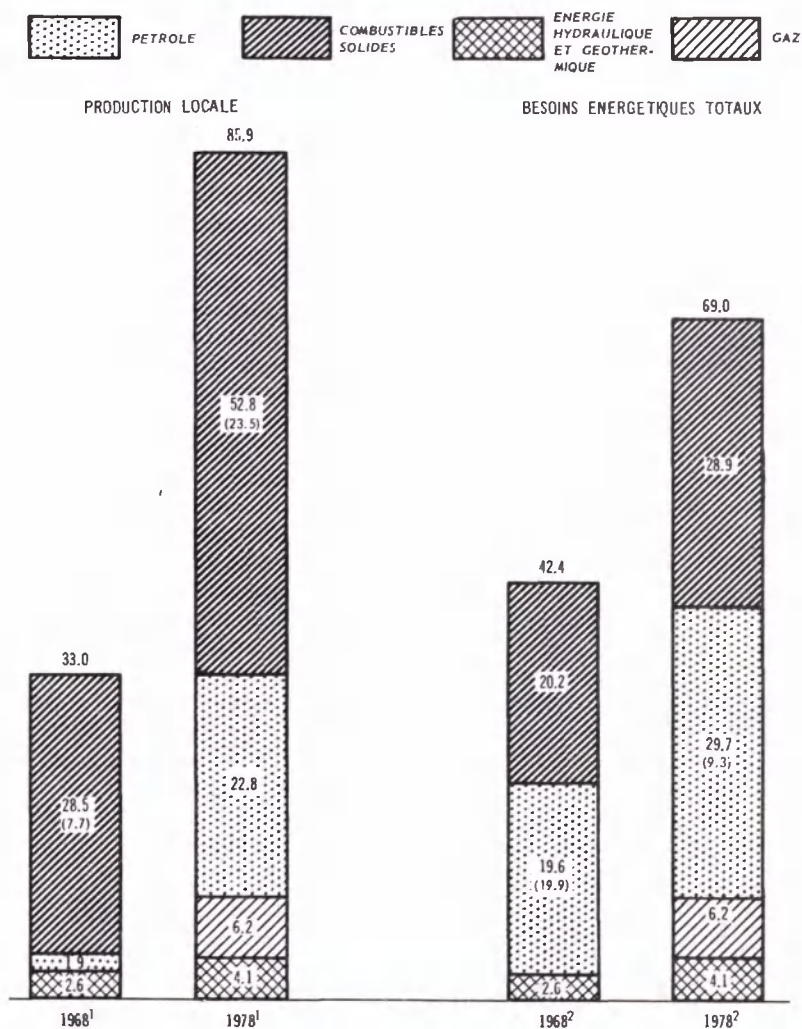
| | Combustibles solides | Pétrole brut | Produits pétroliers | Gaz | Hydro et géotherm. | Electricité | Total |
|--------------------------------------|-------------------------|--------------|------------------------|-------|-----------------------|-------------|--------|
| Production nationale | 52.8 | 22.8 | | 6.2 | 4.1 | | 85.9 |
| Importations (+) | .. | 9.4 | 3.7 | — | | | 13.1 |
| Exportations (—) | -23.5 | -0.4 | -3.4 | — | | | -27.3 |
| Soutage maritime (—) | | | -2.4 | | | | -2.4 |
| Variations de stocks ¹ | -0.4 | — | — | | | | -0.4 |
| Total des besoins en énergie | 28.9 | 31.8 | -2.1 | 6.2 | 4.1 | | 69.0 |
| Différence statistique | 0.1 | -2.2 | 2.0 | — | — | — | -0.1 |
| Production d'électricité | -18.6 | | -0.5 | -1.1 | -4.1 | 7.4 | -16.9 |
| Gaz de ville | .. | — | .. | 0.4 | | | 0.3 |
| Raffineries | | -29.6 | 26.8 | | | | -2.8 |
| Auto-consommation et pertes | -2.3 | — | — | -0.9 | | -1.5 | -4.6 |
| Consommation finale totale | 8.2 | | 26.1 | 4.6 | | 5.9 | 44.8 |
| Industrie | 7.3 | | 5.8 | 3.4 | | 3.5 | 20.0 |
| <i>dont</i> : Industrie sidérurgique | (3.1) | | (1.2) | (0.1) | | (—) | (4.3) |
| Transport | .. | | 15.1 | .. | | 0.1 | 15.2 |
| <i>dont</i> : Routier | | | (12.7) | | | | (12.7) |
| Autres secteurs | 0.8 | | 3.4 | 1.2 | | 2.3 | 7.8 |
| <i>dont</i> : Résidentiel | (0.7) | | (1.7) | (1.0) | | (2.3) | (5.7) |
| Utilisation non énergétique | — | | 1.9 | .. | | | 1.9 |

¹ Les accroissements de stock sont précédés d'un signe négatif.

Source : Bilans énergétiques des pays de l'OCDE, 1974-1978, AIE-OCDE, 1980.

Graphique 9 Composition des approvisionnements et des besoins énergétiques, 1968 et 1978

Millions de tonnes d'équivalent pétrole



1 Les chiffres entre parenthèses indiquent les exportations nettes.

2 Les chiffres entre parenthèses indiquent les importations nettes.

Sources : Bilans énergétiques des pays de l'OCDE, 1960/1974 et 1974/1978.

Si la production d'énergie est depuis longtemps supérieure aux besoins intérieurs, entre 1960 et 1978, les besoins ont augmenté beaucoup plus rapidement en Australie (5 ½ % par an en moyenne) que dans l'ensemble de la zone de l'OCDE (4 ½ %). Leur plus grande élasticité par rapport au PIB (1.3 en Australie contre 0.8/0.9 dans la zone de l'OCDE) tient probablement, en grande partie, au fait que la plupart des industries manufacturières australiennes liées aux produits minéraux ont une forte intensité d'énergie. Cette élasticité, qui était particulièrement élevée pendant la première partie de la période considérée, est voisine de l'unité depuis 1974. Il n'est pas très facile de déterminer pourquoi l'intensité d'énergie a diminué, mais il ressort de l'évolution sectorielle de la consommation que celle-ci s'est fortement ralentie dans

l'industrie²³ de même que, dans une moindre mesure, dans les transports, alors qu'elle a continué d'augmenter rapidement dans tous les autres secteurs. Il semble, toutefois probable que l'ajustement des prix relatifs provoqué par l'action des pouvoirs publics, conjugué à la modification consécutive des anticipations à plus long terme en matière de prix, aient joué un certain rôle à cet égard, comme le suggèrent les changements intervenus plus récemment dans la structure de la consommation de produits pétroliers.

La politique énergétique, définie dans une déclaration gouvernementale de novembre 1977, a pour principaux objectifs de freiner l'accroissement de la consommation, de combustibles liquides notamment, de parvenir au taux d'auto-provisionnement en combustibles liquides le plus élevé compatible avec une utilisation efficace des ressources intérieures, d'exploiter les nouveaux gisements de pétrole et de gaz, de renforcer sensiblement les activités de recherche et de développement dans les domaines notamment de la liquéfaction du charbon et de l'énergie solaire, et enfin, d'encourager de grands projets visant à satisfaire la demande étrangère de matières premières énergétiques et susceptibles d'avoir un rendement satisfaisant. C'est en fonction de ces objectifs qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises depuis lors et qu'il avait été décidé, un peu auparavant, d'aligner progressivement les prix intérieurs du pétrole brut sur les cours mondiaux.

La politique énergétique mise sur le libre jeu des forces du marché, les interventions directes devant jouer un rôle complémentaire²⁴. Aussi considère-t-on comme une condition essentielle de cette politique que les prix donnent au marché des informations exactes sur la situation. Jusqu'à présent, c'est dans la fixation des prix du pétrole brut, pour les utilisateurs comme pour les producteurs²⁵, qu'ont été réalisés les progrès les plus notables à cet égard. Le Budget de l'exercice 1977/78 a marqué une étape importante pour les prix à la production : la politique des prix du pétrole a alors été radicalement modifiée, et il a été décidé d'aligner progressivement sur les prix à l'importation (diminués d'une taxe de 3 dollars par baril), les prix d'une partie substantielle, et de plus en plus importante, de la production intérieure²⁶. Des ajustements ultérieurs, prévus dans le Budget de 1978/79, ont complété l'alignement des prix sur les cours mondiaux, avec des relèvements correspondants des taxes sur la production des gisements de grandes dimensions, plus profitables (dont la rentabilité s'est néanmoins accrue). Aucun changement n'a été apporté au principe fondamental selon lequel les consommateurs de pétrole doivent payer le prix mondial et les producteurs exploitant des gisements « anciens » à faible coût de production, acquit-

23 Il est particulièrement difficile d'essayer d'évaluer l'importance des substitutions de combustibles qui ont pu être provoquées, en raison des changements fondamentaux survenus dans la situation des approvisionnements.

24 Parmi les principales mesures prises, ces dernières années, dans des domaines autres que celui des prix, il faut citer l'adoption d'un programme de recherche élargi, l'introduction de dispositions tendant à favoriser l'emploi, pour les véhicules, de gaz de pétrole liquéfié (et prévoyant notamment la suppression du droit d'accise et de la taxe sur les ventes perçus sur les dispositifs de transformation des véhicules), l'application d'une réforme fiscale favorisant l'emploi de combustibles non pétroliers pour le chauffage, le lancement, à l'échelon national, d'une campagne publicitaire en faveur des économies d'énergie et la mise en route d'un programme fixant des objectifs facultatifs d'économies d'énergie pour les voitures particulières.

25 Cette distinction est fondamentale pour bien comprendre l'évolution de la politique des prix du pétrole. Les dispositions régissant les prix du pétrole d'origine locale ont subi des modifications importantes et répétées depuis que l'exploitation a commencé en 1964, de même que le système de taxation depuis son introduction en 1975. La présente section ne mentionne que les principaux changements intervenus mais on trouvera en annexe I un compte rendu plus détaillé de l'évolution de la situation.

26 Le principal ajustement concernait en fait le pétrole « ancien », les producteurs percevant déjà un prix correspondant aux prix à l'importation (diminués de la taxe) sur le pétrole « nouveau » (provenant de gisements découverts après le 13 septembre 1975), mais il a été annoncé dans le Budget de l'exercice 1976/77 qu'il ne serait pas perçu de taxe sur le pétrole découvert après le 18 août 1976.

Tableau 11 Evolution du prix du pétrole brut en Australie
et dans le monde entre 1972 et 1980
En dollars australiens par baril

| Période | Australie | Monde ¹ | |
|-------------------|---|--|--|
| | Prix versé aux raffineurs du brut du Détroit de Bass | Brut léger d'Arabie Saoudite (fob) | Importations de la zone de l'OCDE ² (caf) |
| Moyenne pour 1972 | 2.10 | 1.57 | 2.40 |
| Moyenne pour 1974 | 2.10 | 6.96 | 8.04 |
| Moyenne pour 1976 | 4.33 | 9.83 | 10.76 |
| Décembre 1977 | 6.78 ² | 11.13 | 12.39 |
| Juin 1978 | 6.71 ² | 11.07 | 12.17 |
| Décembre 1978 | 12.59 | 11.04 | 12.26 |
| Juin 1979 | 13.66 | 16.06 | 16.25 |
| Décembre 1979 | 18.66 | 21.71 | 24.21 ⁴ |
| Juin 1980 | 24.77 | 24.34 | 28.34 ⁴ |

1 La conversion des prix mondiaux en dollars australiens a été faite aux taux de change courants (c'est-à-dire aux taux en vigueur aux périodes indiquées) qui étaient souvent différents des taux de change pratiqués au moment des ajustements de prix australiens.

2 Moyenne pondérée des chiffres concernant les Etats-Unis, la France, le Japon, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

3 Moyenne pondérée des prix du pétrole à prix réglementé et à prix aligné.

4 Estimation.

Sources : *Budget Paper No. 1, 1979-1980* ; Secrétariat de l'OCDE.

ter une taxe sur les bénéfices très élevés qu'ils en retirent du fait de la hausse des prix mondiaux. Les taux de la taxe sur le pétrole des puits « anciens » (le « nouveau » pétrole découvert après août 1976 n'est pas assujéti à la taxe) varient entre 3 dollars le baril pour les gisements produisant moins de 2 millions de barils par an et un taux moyen pondéré pour les grands gisements qui est actuellement de 19.50 dollars de baril, soit environ 80 % du prix aligné sur les prix à l'importation. Le prix aligné, qui détermine le coût du pétrole pour l'utilisateur, a été fixé tous les six mois depuis le 1^{er} janvier 1978²⁷ par référence au prix officiel du brut « léger » d'Arabie Saoudite, compte tenu du fret et des assurances ainsi que des différentiels de qualité. Les taux de la taxe sur la production des « anciens » gisements produisant plus de 2 millions de barils par an sont ajustés en même temps que les prix, afin que les bénéfices de ces producteurs soient déterminés en fonction du prix aligné.

Le tableau 11 montre comment a évolué le rapport entre les prix intérieurs et les cours mondiaux du pétrole. Même si l'utilisation comme référence du prix du brut d'Arabie Saoudite a entraîné une certaine différence²⁸ entre les prix australiens et les prix mondiaux au cours des quelque douze derniers mois, la politique suivie par les autorités australiennes, et notamment les changements apportés dans le cadre du budget de l'exercice 1978/79, ont dans l'ensemble, permis de rétablir un rapport à peu près satisfaisant entre les prix intérieurs et les prix extérieurs qui depuis les décisions prises par l'OPEP en 1973 faisaient apparaître de sérieuses divergences. L'ampleur de l'ajustement a été considérable : les prix du pétrole pour les consommateurs ont, en effet, augmenté en Australie plus de deux fois plus vite que dans le reste de la zone de l'OCDE entre 1976 et 1980²⁹. Bien qu'il soit encore trop tôt pour

27 Cette périodicité prévaut toujours bien que des dispositions plus souples aient été annoncées en juin 1979.

28 Différence qui a encore été accentuée par des décalages temporels.

29 Ce qui a correspondu, en gros, à un renversement de la tendance constatée au cours des quatre années précédentes. Lorsque l'on compare l'évolution des prix du pétrole en Australie et dans le reste de la zone de l'OCDE entre 1972 et 1980, on doit tenir compte des différences temporelles et du fait qu'en 1972, les prix australiens étaient inférieurs aux cours mondiaux.

évaluer l'incidence de ces modifications des prix sur la consommation globale d'énergie ou sa composition par produit, il semble permis de penser qu'elles ont généralement eu des effets positifs en allégeant la demande de produits pétroliers (autres que le gaz de pétrole liquéfié), en 1979. Ce n'est, toutefois, que sur une période beaucoup plus longue qu'elles produiront pleinement leurs effets en termes d'économies d'énergie.

Pour les autres formes d'énergie, le système de fixation des prix est variable. Jusqu'à récemment, les prix du gaz de pétrole liquéfié étaient en principe alignés sur les prix mondiaux mais au mois d'avril, le Gouvernement a annoncé que des prix préférentiels seraient appliqués à certains utilisateurs nationaux de gaz de pétrole liquéfié, y compris les véhicules à moteur. Dans certains cas, le prix du gaz naturel est bien inférieur au prix mondial actuel, ce qui tient essentiellement à l'absence de clauses adéquates d'indexation dans les premiers contrats à long terme³⁰. L'Australie exportant 46 % environ de sa production de charbon, le prix de celui-ci est forcément aligné sur le prix mondial qui correspond en gros, déduction faite d'une taxe à l'exportation de 1 dollar ou de 3 ½ dollar la tonne selon la qualité et le mode d'extraction, au prix appliqué aux consommateurs privés. Une situation sensiblement différente prévaut dans le cas du charbon destiné à la production d'électricité, assurée généralement par des organismes publics non fédéraux. Le contrôle direct des mines, la conclusion de contrats d'approvisionnement préférentiels et la pratique de l'évaluation aux coûts d'acquisition du capital employé à la production d'énergie ont permis à certains organismes de tarifer leurs fournitures à certains consommateurs à un prix inférieur au prix optimum, aux termes d'accords qui peuvent en certains cas être difficilement modifiables. Si les impératifs de la politique énergétique et d'une affectation efficace des ressources paraissent parfois militer contre l'exploitation des autres ressources naturelles, la proximité des moyens de production nécessaires et le coût élevé de leur transport à l'étranger confèrent automatiquement un avantage important, sur le plan des coûts, à l'industrie australienne³¹. Dans ces conditions, il semblerait raisonnable, du point de vue de la croissance future et de la vigueur de l'économie, de s'attacher à tirer le maximum de profit de l'exploitation des ressources énergétiques destinées à des activités industrielles, orientées de préférence vers l'exportation. D'un autre côté, cette structure de prix peut avoir des incidences défavorables sur les finances publiques, question qui est abordée plus loin dans la section consacrée à la politique économique.

Il a aussi été tenu compte, dans la formulation de la politique énergétique, de considérations liées à l'offre qui, en Australie, revêtent une importance particulière du fait de l'ampleur possible des réserves. La décision d'aligner les prix du pétrole brut sur les cours mondiaux a, en effet, été prise à l'origine pour stimuler davantage la prospection et les économies d'énergie. Tout en faisant bénéficier la collectivité d'une partie de la « rente »³², le système de taxe sur la production de pétrole brut, dans la mesure où il est modulé en fonction de la viabilité commerciale et de la

30 Ces contrats, qui régissent les prix à la tête du puits et qui ont été négociés au début de la mise en exploitation n'ont pas pu être adaptés de manière satisfaisante aux nouvelles circonstances. De plus, les entreprises publiques n'appliquent peut-être pas des critères financiers aussi rigoureux que le feraient des entreprises privées pour l'exploitation des réseaux de distribution qu'elles contrôlent.

31 Selon une estimation, le coût du charbon destiné à alimenter des centrales électriques à rentabilité égale pour le producteur national de charbon, serait inférieur de 30 % en Australie à ce qu'il est à l'étranger ("Statistical Bulletin", Reserve Bank of Australia, août 1979). Le même avantage existerait, bien sûr, dans le cas du charbon destiné à être transformé.

32 Cela ne constitue pas un aspect fondamental de la taxe, étant donné que les pouvoirs publics pourraient s'assurer cette « rente » par des moyens moins directs tels que des redevances, l'imposition des bénéfices, etc. La question de la répartition des avantages retirés de l'exploitation est aussi fondamentalement distincte, mais il convient de noter que, dans le contexte d'un déficit budgétaire donné, elle peut être assurée par des augmentations de dépenses ou des allègements d'impôts.

date de découverte des différents gisements, a permis de renforcer les incitations à la production et à la prospection respectivement. C'est à cette fin également qu'ont été adoptées diverses mesures d'incitation fiscale en faveur des investissements. Ces initiatives, jointes aux perspectives générales d'évolution de la situation énergétique, ont probablement contribué à la reprise récente des activités de prospection après le net ralentissement qu'elles avaient connu, pendant la majeure partie des années 70.

C'est essentiellement l'abondance des ressources intérieures en énergie qui est à l'origine de la phase de mise en valeur intensive des ressources qui, comme on l'a indiqué, a déjà commencé et semble devoir se prolonger jusqu'à la fin des années 80 et même au-delà. Les autorités australiennes ont estimé à plus de 22 milliards de dollars³³, c'est-à-dire à un cinquième environ du PIB actuel, l'ensemble des investissements destinés ou liés à l'exécution de ce projet de mise en valeur, en cours ou envisagés à l'heure actuelle. Le charbon tient une place particulièrement importante dans ces projets du fait que l'exploitation des réserves charbonnières ne doit pas seulement compter pour beaucoup dans l'accroissement des investissements, mais qu'elle doit aussi permettre, en assurant des approvisionnements en énergie abondantes et bon marchés, une forte expansion de la transformation d'autres produits minéraux, notamment de la bauxite. Les projets intéressant l'industrie pétrochimique, l'extraction d'uranium, l'exploitation des gisements de minerais de fer et la mise en production des réserves de gaz naturel du plateau du Nord-Ouest doivent aussi jouer un rôle non négligeable. Beaucoup d'estimations ne sont encore que provisoires, mais il est déjà prévu³⁴ de consacrer :

- i) Plus de 9 milliards de dollars à des projets miniers, déjà autorisés ou au stade des dernières études de pré-investissement, dont plus de 1 ½ milliard de dollars (déjà engagés en grande partie) pour l'extraction de charbon, près de 4 milliards de dollars pour l'exploitation du pétrole et du gaz, 1 ½ milliard de dollars pour l'extraction du minerai de fer et 1 milliard de dollars (dont la moitié est déjà engagée) pour l'extraction d'uranium.
- ii) Près de 6 milliards de dollars à la production d'électricité à partir principalement du charbon.
- iii) Plus de 7 milliards de dollars à des projets manufacturiers intéressant principalement le secteur des produits métalliques de base et plus particulièrement le processus de fabrication de l'aluminium mais aussi, dans une mesure non négligeable, le groupe des produits pétrochimiques.

Le calendrier de ces investissements est inévitablement encore incertain, mais on estime, à l'heure actuelle, que les dépenses afférentes à la plupart des projets qui ont été fermement décidés ou en sont au stade final des études de faisabilité seront réalisées ou largement engagées au cours des cinq prochaines années.

Ces projets ne se traduiront pas tous par un accroissement net des investissements parce qu'il est probablement tenu compte, dans les estimations, de projets qui, auraient été entrepris de toute façon et qu'une partie de l'expansion des capacités de production d'électricité permettra simplement de faire face à l'augmentation tendancielle des besoins. Il est clair, toutefois, que leur mise en œuvre suppose un ensemble important d'investissements nouveaux. Compte tenu des incertitudes qui entourent l'évaluation des coûts, le calendrier d'exécution et les chances de réalisation des différents projets énumérés, on ne peut se faire qu'une idée très approximative de l'accroissement possible de la demande et du prélèvement potentiel sur les ressources. Une estimation suggère qu'au début des années 80, les investissements

33 Déclaration du Ministre du Commerce et des Ressources, 9 janvier 1980.

34 Discours prononcé par le Ministre de l'Industrie et du Commerce le 17 février 1980 et liste des « Principaux projets d'investissement dans les secteurs manufacturier et minier », publiée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce en octobre 1979.

effectués dans le secteur minier pourraient représenter à peu près le même pourcentage (2 %) du PIB non agricole qu'au cours de la précédente période d'intense activité qu'a connue ce secteur entre 1968 et 1972. Toutefois, les investissements dans des activités liées aux produits minéraux, notamment la transformation de la bauxite et de l'alumine, devraient être beaucoup plus importants au cours de la période qui commence³⁵. En conséquence, les investissements liés à l'exploitation des ressources pourraient, au total, représenter en moyenne non moins de 3 % du PIB non agricole jusqu'au milieu des années 80 et peut-être même culminer nettement au-dessus de ce niveau dans deux ou trois ans.

Stratégie économique à moyen terme

Le ralentissement de la production et des ventes à l'étranger de produits minéraux, survenu au milieu des années 70, a coïncidé avec une période de forte inflation, provoquée par une hausse rapide des prix à l'importation et à l'exportation en 1972 / 73, 1973 / 74 et 1974 / 75, par la politique économique expansionniste et par une explosion des salaires et autres revenus intérieurs. Après deux années de vive inflation, de croissance ralentie et d'aggravation du chômage, et confronté à une détérioration progressive de la balance des paiements, le Gouvernement australien a fixé, en 1975, les grandes lignes d'une stratégie économique qui, dans l'ensemble, n'a pas été modifiée depuis. Celle-ci visait essentiellement, à moyen terme, à réduire le taux d'inflation et à permettre une croissance économique durable du secteur privé, deux objectifs étroitement liés entre eux. À plus court terme, la politique économique avait notamment pour objectifs de réduire l'ampleur des déficits des administrations publiques, de diminuer la taille du secteur public par rapport à celle du secteur privé, de limiter l'expansion de la masse monétaire, de redresser la part des bénéfices dans le revenu national³⁶ et, à partir de 1976, d'améliorer la position concurrentielle de l'Australie grâce à une réduction du taux d'inflation et à une dévaluation du dollar australien. Les pouvoirs publics pensaient en effet que les limites imposées au développement du secteur public faciliteraient l'expansion du secteur privé à moyen terme; que l'établissement d'un équilibre approprié entre les coûts, les prix et les parts de revenu des facteurs assurerait une croissance harmonieuse et non inflationniste de la demande de main-d'œuvre et de capital et, enfin, que l'amélioration de la compétitivité internationale de l'Australie permettrait à une expansion sub-séquent de la demande intérieure de se produire sans se heurter à une contrainte de balance des paiements. Dans l'ensemble, donc, c'est le secteur privé qui devait être le moteur de la croissance, soit par réaction à des variations positives du solde réel de la balance extérieure, soit par une expansion autonome, mais non inflationniste, de la demande intérieure privée.

En fait, si l'on considère dans leur ensemble les quatre dernières années, l'orientation de la politique économique n'a pas été aussi nettement restrictive que le choix des objectifs énumérés plus haut pourrait le laisser penser (tabl. 12). Les déficits budgétaires du gouvernement fédéral ont été réduits, mais si l'on considère l'ensemble du secteur public (c'est-à-dire si l'on tient compte des États fédérés), l'allègement des déficits a été beaucoup moins marqué et beaucoup plus lent. Le taux d'expansion de la masse monétaire a nettement diminué par rapport au chiffre de pointe atteint en 1974 / 75. Les dépenses réelles du secteur public ont progressé à un rythme moins

35 Les investissements qu'il est prévu de consacrer à l'industrie de l'aluminium et qui s'élèvent, au total, à 4 milliards de dollars, devraient représenter 23 % de l'augmentation de la capacité mondiale de production et permettre de découpler au bout d'un certain temps les exportations d'aluminium primaire. Discours prononcé par le Ministre du Commerce et des Ressources naturelles en janvier 1980.

36 La part des bénéfices dans le produit non agricole faisait apparaître une sensible diminution au début de l'exercice 1974 / 75.

Tableau 12 Evolution des indicateurs de la politique économique
entre 1973-1974 et 1979-1980¹
Exercices se terminant en juin

| | 1973-74 | 1974-75 | 1975-76 | 1976-77 | 1977-78 | 1978-79 | 1979-80 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Déficit global du budget fédéral ² | 0.6 | 4.2 | 4.9 | 3.3 | 3.7 | 3.4 | 1.9 |
| Déficit intérieur du budget fédéral ² | -0.4 | 3.2 | 4.0 | 2.2 | 2.6 | 2.2 | 0.8 |
| Déficit global du secteur public ³ | 1.5 | 5.6 | 5.5 | 4.9 | 6.0 | 5.5 | 4.7 |
| Expansion de la masse monétaire (M3) | 14.5 | 15.1 | 13.6 | 10.5 | 8.0 | 11.8 | 11.0 |
| Indice des taux de change (fin de période) | 117.3 | 105.3 | 105.3 | 92.5 | 86.2 | 83.1 | 84.7 |
| Accroissement des dépenses publiques, en termes réels ⁴ | 4.8 | 10.8 | 6.0 | 1.2 | 4.3 | 2.0 | -1.0 |
| Augmentation de l'emploi dans la fonction publique ⁴ | 3.7 | 7.6 | -0.3 | 2.3 | 2.2 | 1.2 | 1.0 |
| Taux d'imposition (en pourcentage du revenu des ménages) | 14.3 | 15.8 | 16.1 | 16.8 | 16.7 | 15.6 | 15.9 |
| Fiscalité indirecte nette (en pourcentage de la dépense nationale brute) ⁵ | 10.4 | 10.7 | 11.8 | 11.7 | 11.4 | 11.9 | 12.2 |
| Paiements de transfert au profit des particuliers (en pourcentage du revenu des ménages) | 7.8 | 8.8 | 10.4 | 11.0 | 11.1 | 10.9 | 10.7 |
| Degré d'indexation des salaires (en pourcentage) | — | 100 | 94 | 70 | 76 | 90 | 90 |

1 Estimations du Secrétariat pour 1979-1980.

2 En pourcentage du PIB; ne tient pas compte des révisions effectuées après l'adoption du Budget pour 1979-1980 (par ex. : modification de la taxe sur le pétrole).

3 Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente.

4 Emploi civil; taux de variation sur douze mois, de juin à juin.

5 Impôts indirects moins subventions.

Sources : *Budget Statements, 1979-1980*; *Quarterly Estimates of National Income and Expenditure* (et séries récapitulatives), quatrième trimestre 1979, ABS.

rapide, tant en termes absolus que par rapport aux dépenses nationales brutes, et cela s'est accompagné d'un ralentissement de l'expansion de l'emploi dans la fonction publique. Après avoir accusé une baisse de 12 % en 1976/77, l'indice du taux de change a encore reculé en 1977/78 et 1978/79, ce qui a porté à 21 % la dépréciation globale du dollar australien enregistrée au cours de cette période de trois ans; plus récemment, l'indice a accusé un léger mouvement de hausse. Les taux globaux d'imposition, directe et indirecte, ont fortement augmenté en 1975/76 et 1976/77 mais ils sont, depuis, demeurés relativement stables et ont été en partie compensés par un accroissement parallèle des paiements de transfert au profit des ménages. Comme l'indique le tableau 12, cette évolution ne s'est pas poursuivie de façon régulière : la politique économique a été légèrement assouplie en 1977/78, exercice pendant lequel les déficits du secteur public se sont aggravés et les dépenses publiques se sont accélérées. Mais dès l'année suivante la politique a repris son orientation restrictive que le budget de l'exercice 1979/80 a encore accentuée en prévoyant une nouvelle réduction du déficit, un ralentissement de l'expansion de l'emploi dans le secteur public et une diminution des dépenses publiques réelles.

L'orientation donnée à la politique économique a permis de réduire sensiblement le taux d'inflation sans réussir, toutefois, à ramener les parts des facteurs dans le revenu et la structure des coûts industriels aux niveaux auxquels ils se situaient avant 1974. Deux autres éléments ont affecté l'efficacité de la politique économique. D'une part, comme on le verra en détail dans la troisième partie de l'Étude, la Commission d'Arbitrage n'a en général pas autorisé l'indexation intégrale des taux de salaires nominaux sur la hausse des prix, sans cependant que cela entraîne une réduction des

Tableau 13 Evolution des prix, des revenus et des coûts, entre 1973-1974 et 1978-1979

Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente
Exercices se terminant en juin

| | 1973-74 | 1974-75 | 1975-76 | 1976-77 | 1977-78 | 1978-79 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Indices implicites des prix des comptes nationaux | | | | | | |
| Consommation | 12.1 | 17.6 | 15.6 | 11.4 | 9.4 | 9.1 |
| Principales composantes de la dépense nationale brute | | | | | | |
| PIB non agricole | 13.0 | 20.0 | 15.5 | 11.7 | 9.1 | 8.2 |
| Exportations | 18.3 | 17.2 | 7.6 | 11.1 | 4.4 | 15.5 |
| Importations | 11.4 | 28.4 | 11.1 | 15.8 | 13.3 | 9.5 |
| Termes de l'échange implicites | 6.2 | -8.7 | -3.2 | -4.1 | -7.9 | 5.5 |
| Commerce de marchandises | | | | | | |
| Prix à l'exportation | 19.4 | 13.1 | 3.3 | 10.2 | 4.9 | 12.5 |
| Prix à l'importation ¹ | 16.2 | 43.4 | 13.4 | 14.9 | 13.4 | 10.0 |
| Termes de l'échange | 2.8 | -21.1 | -8.9 | -4.1 | -7.5 | 2.3 |
| Revenus | | | | | | |
| Taux de salaires ² | 17.6 | 31.0 | 15.0 | 13.0 | 9.3 | 6.4 |
| Traitements et salaires par salarié ³ | 18.2 | 28.9 | 13.9 | 13.3 | 10.1 | 7.7 |
| Bénéfices des entreprises par rapport au volume du PIB non agricole ⁴ | 4.5 | 6.2 | 11.0 | 14.0 | 7.3 | 2.3 |
| Parts des facteurs dans le secteur privé non agricole⁵ | | | | | | |
| Bénéfices | 26.6 | 23.8 | 24.5 | 25.6 | 25.3 | n.d. |
| Traitements et salaires | 73.4 | 76.2 | 75.5 | 74.4 | 74.7 | n.d. |
| Coûts unitaires de main-d'œuvre en termes réels⁶ | 3.0 | 5.0 | -2.7 | -0.2 | 0.2 | -1.2 |

1 Indice de la Banque de Réserve.

2 Taux de salaire moyen hebdomadaire, adultes masculins, toutes industries.

3 Traitements et salaires par salarié du secteur non agricole.

4 Excédent brut d'exploitation des entreprises, divisé par la production non agricole à prix constants.

5 Recommandations du Trésor australien à l'organisme fédéral chargé de déterminer les augmentations de salaires, mai 1980.

6 On trouvera une description détaillée des méthodes de calcul utilisées dans « Round-up of Economic Statistics » publié par le Trésor australien en septembre 1978.

Sources : Basé en partie sur *Quarterly Estimates of National Income and Expenditure* (et séries rétrospectives), quatrième trimestre 1979, ABS.

salaires réels. D'autre part, les termes de l'échange se sont détériorés au cours de chacune des quatre années comprises entre 1974/75 et 1977/78. Malgré cela le taux d'augmentation des salaires et des prix a diminué fortement et régulièrement. Jusqu'à une date très récente et en 1976/77, 1977/78 et 1978/79, le taux intérieur d'inflation a même été nettement inférieur à celui de la hausse des prix à l'importation et, en dépit d'une certaine réaccélération, il reste au-dessous de la moyenne enregistrée pour l'ensemble de la zone de l'OCDE. Il est plus difficile de mesurer les résultats enregistrés sur le plan des coûts et des parts des facteurs et d'établir s'ils ont retrouvé leurs niveaux antérieurs. Les coûts unitaires de main-d'œuvre ont diminué, en termes réels, en 1975/76, en 1976/77 et à nouveau en 1978/79 (tabl. 13) mais pas suffisamment pour compenser la très forte augmentation survenue en 1973/74 et 1974/75. Les bénéfices des entreprises par unité produite (non agricole), qui s'étaient redressés en 1975/76 et 1976/77, ont fléchi depuis, et ils n'ont pas suivi l'augmentation des rémunérations par salarié au cours des quatre dernières années prises ensemble. A un niveau plus général, la part des bénéfices dans le total des revenus (non agricoles) n'a que légèrement augmenté depuis 1974/75 et elle demeure inférieure d'environ 4 points de pourcentage à la moyenne précédemment enregistrée en longue période.

Comme dans de nombreux autres pays de l'OCDE, la réduction du taux d'inflation, l'absorption de la détérioration des termes de l'échange et l'amélioration de la compétitivité extérieure sont intervenues dans une conjoncture caractérisée par une croissance ralentie, une aggravation du chômage, la faiblesse de l'investissement et des déficits persistants — mais non intolérables — de la balance des paiements. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'exercice 1973/74, le PIB non agricole a augmenté en moyenne de 2 % par an, contre 5 $\frac{1}{4}$ % au cours des cinq années précédentes. Le nombre des salariés du secteur privé (non agricole) a diminué de près de 5 % entre le milieu de l'année 1974 et le milieu de 1979, et le taux de chômage est passé de 2 $\frac{1}{2}$ à 6 % de la population active. Les investissements fixes des entreprises qui, pendant la période de dix années qui a pris fin avec l'exercice 1975/76, représentaient 15 % des dépenses totales du secteur privé, n'en ont plus constitué que 13 % au cours des quatre années suivantes.

Un certain nombre de facteurs expliquent cette faiblesse générale manifestée par le secteur privé depuis quelques années. Tout d'abord la demande d'origine extérieure au secteur a manqué de dynamisme. Comme on l'a déjà signalé, l'accroissement des dépenses publiques a été limité, à partir de 1975/76, par la politique économique, et la demande nette du secteur étranger a été faible et incertaine : l'augmentation des exportations non agricoles s'est ralentie vers le milieu des années 70, la propension à importer est demeurée élevée et (compte non tenu des exportations de produits agricoles) l'incidence des variations de la balance extérieure en termes réels, sur l'accroissement du PIB non agricole a oscillé entre une faible contribution négative et une contribution légèrement positive (tableau 14). Fait plus important, le secteur privé n'a pas été capable d'entretenir une croissance autonome. Les revenus des facteurs ont à peine augmenté, en termes réels, entre 1974/75 et 1978/79 et l'augmentation des revenus nominaux a été presque totalement érodée par l'inflation. Les compléments de revenus fournis par le secteur public (c'est-à-dire les transferts nets moins les impôts) ont été une contribution de faible ampleur à la croissance des revenus privés réels (tableau 14), malgré l'orientation relativement restrictive de la politique économique, alors que le secteur extérieur n'a pratiquement pas contribué à l'accroissement des revenus. Au total, et pour l'ensemble du secteur privé, le revenu disponible réel qui aurait pu être utilisé pour soutenir une expansion de la consommation ou de l'investissement, a progressé de moins de 1 % par an entre 1974/75 et 1978/79 (tableau 14).

Cette évolution s'explique essentiellement par la façon dont l'économie australienne a réagi à l'accélération initiale des prix à l'exportation et à l'importation survenue entre 1972/73 et 1974/75 et par la détérioration subséquente des termes de l'échange. Deux ajustements sont apparus nécessaires. Tout d'abord, il était indispensable que l'économie australienne s'adapte à la perte de revenu réel provoquée par la baisse des prix à l'exportation et la hausse des prix à l'importation. Il était encore plus fondamental de remédier à la réaction initialement excessive du taux d'inflation intérieur et à la perte de compétitivité internationale. Compte tenu de l'évolution des taux de salaires intérieurs par rapport à la hausse des prix, et de la résistance à toute réduction des salaires réels, le processus d'ajustement a inévitablement été long, longueur qui a encore été accentué par les liens existant entre les différents éléments entrant en jeu. Les coûts unitaires de main-d'œuvre ont diminué lentement en termes réels, sous l'effet d'une amélioration de la productivité plutôt que d'ajustements des salaires. Mais la productivité elle-même semble avoir progressé à un rythme plus lent du fait de la faiblesse de la demande et des excédents de capacité. Par ailleurs, l'état déprimé du marché du travail a probablement été une contrainte nécessaire pour empêcher une progression plus forte des salaires réels, l'alourdissement des coûts salariaux et des pertes de compétitivité. Dans ces conditions, la croissance ralentie de la demande constatée ces dernières années doit être considérée comme un élément du processus d'auto-ajustement du secteur privé,

Tableau 14 Evolution du secteur privé non agricole¹

Evolution du revenu des facteurs, des autres recettes, des dépenses et de la production :
pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

| | 1973-74 | 1974-75 | 1975-76 | 1976-77 | 1977-78 | 1978-79 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <i>Aux prix courants</i> | | | | | | |
| Revenus des facteurs | 18.8 | 23.5 | 16.0 | 13.7 | 9.5 | 7.6 |
| Recettes totales nettes | 11.7 | 23.6 | 17.8 | 14.1 | 8.8 | 10.6 |
| <i>Indice de prix implicite</i> | 12.3 | 18.8 | 15.8 | 11.6 | 9.4 | 8.8 |
| <i>A prix constants</i> | | | | | | |
| Revenus réels des facteurs | 5.8 | 4.0 | 0.2 | 1.9 | 0.2 | -1.1 |
| Variation des transferts publics nets ² , impôts déduits | -2.8 | -1.2 | 2.3 | 0.0 | 0.4 | 1.8 |
| Variation des opérations avec l'étranger ² | -4.5 | 0.4 | -0.8 | 0.1 | -1.1 | 1.2 |
| Recettes totales nettes réelles | -0.5 | 4.1 | 1.7 | 2.3 | -0.5 | 1.6 |
| Dépense réelle | 7.2 | -0.3 | 0.7 | 4.0 | -1.9 | 2.9 |
| PIB non agricole | 4.6 | 1.2 | 2.3 | 3.3 | 1.2 | 1.7 |
| Balance extérieure non agricole : | | | | | | |
| Contribution à l'évolution du PIB non agricole | -3.6 | 0.4 | 0.6 | -1.0 | 1.2 | -0.4 |

1 Estimations du Secrétariat. Ce tableau vise simplement à donner des indications sur l'origine des variations du revenu et des autres recettes dans le secteur privé non agricole. Les chiffres indiqués ne sont qu'approximatifs, du fait qu'il est difficile de connaître le montant net des opérations effectuées entre le secteur privé et le reste de l'économie. Ceci s'applique plus particulièrement aux transactions entre les secteurs agricole et non agricole. Les données de base proviennent de *Australian National Accounts, 1977-1978* et de *Quarterly National Accounts* pour décembre 1979, ABS. Définition des différents concepts.

- Revenus des facteurs : PIB au coût des facteurs (prix courants) moins l'excédent brut d'exploitation des entreprises publiques non financières, moins le montant net des intérêts versés par le secteur propriétaires, moins les revenus des entreprises individuelles agricoles, moins l'excédent net d'exploitation des entreprises publiques financières.
 - Transferts publics nets, déduction faite des impôts : Paiements de transfert aux ménages, plus les subventions pour formation de capital privé, plus le montant net des intérêts versés par le secteur public en Australie, moins les impôts directs sur les sociétés et les ménages, les retenues à la source et autres impôts directs, droits et amendes compris.
 - Opérations avec l'étranger : Opérations de change du secteur privé, telles qu'elles apparaissent dans *Budget Table 10, 1979-1980*, moins les exportations agricoles.
 - Recettes totales nettes : (a) + (b) + (c).
 - Indice de prix implicite : Indice implicite des prix des comptes nationaux pour l'ensemble des dépenses privées (consommation plus investissements plus stocks non agricoles).
 - Balance extérieure non agricole : Exportations moins importations de biens et services à prix constants, comme dans les comptes nationaux, moins exportations agricoles à prix constants.
 - Dépense réelle : Consommation privée, plus les investissements fixes, plus les variations de stocks non agricoles, moins les loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires.
- 2 Contribution à la variation des recettes totales nettes réelles.

auquel l'action des pouvoirs publics a contribué moins par ses effets restrictifs que par le fait qu'elle n'a pas favorisé un accroissement rapide des revenus nominaux.

Certains signes, qui ne sont pas encore très marqués, permettent de penser que le processus d'ajustement a, plus récemment, beaucoup progressé. La position concurrentielle de l'Australie est actuellement un peu plus favorable qu'elle ne l'était il y a quatre ans, les coûts unitaires réels de main-d'œuvre ont, dernièrement, un peu diminué et les exportations manufacturières, la production et l'investissement ont augmenté de manière plus satisfaisante au cours des dix-huit derniers mois. Ces progrès doivent, toutefois, se confirmer et se consolider, et il n'est pas exclu qu'un dérapage momentané se produise en 1980. Dans le même temps, toutefois, d'autres problèmes exigeront probablement l'attention des responsables de la politique économique. Tout d'abord, on peut être tenté de découvrir dans les perspectives d'évolution de l'économie mondiale et donc de l'environnement économique externe de l'Australie, des similitudes avec la situation de 1974/75, qui se caractérisait par une hausse rapide des prix à l'importation, non limitée au pétrole, conduisant à une détérioration des termes de l'échange et à un ralentissement de la croissance du volume des exportations. L'évolution de la situation extérieure ne semble pas pour l'instant devoir présenter le même caractère de gravité que lors de la phase précédente,

et l'Australie est, de toute façon, davantage en mesure, en raison non seulement de l'état de son économie mais aussi de l'expérience qu'elle a acquise, d'opérer les ajustements nécessaires et d'empêcher les réactions excessives, des salaires notamment, qui, lors de la précédente crise, avait compliqué et prolongé le processus d'ajustement.

Les problèmes que pose la stratégie économique évoluent rapidement et prennent une ampleur croissante du fait de l'expansion qui s'est amorcée dans les secteurs des produits minéraux, de l'énergie et des activités connexes. Comme on l'a indiqué plus haut, les projets de développement déjà établis sont d'une très grande envergure et le potentiel est encore plus considérable. La mise en œuvre de ces projets, qui s'étendra sur au moins une dizaine d'années, s'accompagnera d'importantes entrées de capitaux et d'un élargissement probable du déficit du compte des opérations courantes de la balance des paiements parce qu'il faudra d'abord importer des biens d'équipement, avant que les matières premières extraites ou les produits finis puissent être exportées. Ces modifications probables de la balance des paiements auront une incidence directe sur la politique économique. Les projets auront aussi des implications pour la taille du secteur public et les relations entre ce dernier et le secteur privé. Ils impliqueront la participation d'un grand nombre de travailleurs, surtout pendant la phase de construction, mais une fois celle-ci terminée, ils exigeront sans doute dans l'ensemble une forte intensité de capital plutôt qu'une proportion élevée de main-d'œuvre.

L'une des principales difficultés auxquelles sera confrontée la politique macro-économique semble devoir se poser au niveau de l'interaction entre ces nouveaux projets de grande envergure et les structures industrielles existantes. Il s'agira de trouver le moyen de favoriser simultanément la mise en œuvre des premiers et l'ajustement nécessaire des secondes. Les investissements devant favoriser les exportations alors que les entrées de capitaux se poursuivront, il sera indispensable de faire des choix quant au type de structure industrielle que souhaite la collectivité. La protection actuellement accordée aux industries manufacturières constitue l'un des aspects importants sinon le plus important, qu'il faut prendre en considération. La protection excessive assurée à diverses branches³⁷ va nettement à l'encontre de l'objectif que s'est assigné le gouvernement d'encourager l'existence d'un secteur manufacturier plus fort, plus spécialisé, et plus orienté vers l'exportation. Les pouvoirs publics ont pris conscience de cette contradiction et ils ont décidé d'abaisser progressivement les barrières douanières. Dans le même temps, toutefois, les grands projets de développement prévus auront, à court terme, une forte incidence sur la situation économique et plus la réduction des mesures de protection sera étalée dans le temps, plus il risquera d'être difficile, avec le redressement de la situation de la balance des paiements, de contrôler les agrégats monétaires, d'éviter la naissance d'une spirale inflationniste prix/salaires et/ou une appréciation indésirable du taux de change qui serait préjudiciable aux industries efficaces comme à celles qui ne le sont pas.

Un autre problème important concerne le rôle du secteur public qui sera de plus en plus appelé à intervenir dans tous les aspects des projets de développement, au niveau notamment, des investissements nécessaires dans les infrastructures et les équipements collectifs et de la fixation du montant des taxes et redevances sur les matières premières de base ainsi que des prix des biens et services publics connexes. Les engagements déjà pris par les gouvernements des différents États fédérés d'assurer la mise en place de l'infrastructure nécessaire rendront difficile de limiter les dépenses et les besoins de financement des administrations publiques qui devront, en même temps, continuer de mener normalement leurs activités sociales et administratives. La question de la participation du secteur public prendra probablement de

37 Pour le détail des mesures de protection, se reporter à *Étude l'économique de l'Australie* publiée par l'OCDE en juin 1979, pages 42 à 45.

plus en plus d'importance à mesure qu'un grand nombre de projets atteindront la phase de la mise en œuvre, et il faudra déterminer la part incombant respectivement au secteur public et au secteur privé dans le financement des infrastructures. Cela conduit aussi à se poser la question du prix que devront demander les pouvoirs publics pour la fourniture d'énergie. Bon nombre de projets envisagés ont une très forte intensité d'énergie et exigeront un net accroissement de la quantité d'énergie fournie par les organismes publics dont la structure de prix pour l'électricité produite à partir du charbon est loin d'être idéale, du point de vue de la répartition des ressources, comme on l'a déjà indiqué plus haut. En conséquence, les tarifs appliqués aux formes d'énergies non pétrolières supposent aussi un choix dans lequel les considérations commerciales et les niveaux de prix internationaux semblent devoir jouer un rôle important.

Un troisième aspect, d'une très grande importance, de la mise en valeur des ressources en produits minéraux et énergétiques pendant les années 80 est le risque d'accélération de l'inflation. On a déjà signalé la possibilité d'effets inflationnistes si les restrictions à l'importation ne sont pas assouplies et si la position de la balance des paiements devient trop forte. Les mesures prises par les pouvoirs publics seront certes importantes. Mais la détermination des salaires et la répartition des revenus auront sans doute un rôle plus décisif. La demande de main-d'œuvre augmentant, notamment pour les travailleurs qui ne sont déjà pas assez nombreux, les pressions pour obtenir des majorations de salaires risquent de s'accroître et d'aboutir à des distorsions du rapport entre les coûts et les prix, d'origine purement intérieure. En pareil cas, l'Australie serait à nouveau confrontée au difficile problème de remédier au déséquilibre de la répartition factorielle des revenus.

III POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Politique budgétaire

Comme l'indiquait l'Étude de l'année dernière, le budget pour 1978 /79, avait été conçu en conformité avec la stratégie gouvernementale à moyen terme qui a été décrite plus haut et qui visait à ramener le déficit budgétaire³⁸ à 2.8 milliards de dollars (contre 3.3 milliards de dollars en 1977 /78). Cette estimation supposait une forte décélération des dépenses et une accélération modérée des recettes, encore que cette dernière nécessitait un certain nombre d'ajustements délibérés de la fiscalité. Le déficit effectif s'est établi à 3.5 milliards de dollars, et a donc été largement supérieur aux prévisions budgétaires, ainsi d'ailleurs qu'aux résultats de l'exercice précédent, bien qu'il se soit réduit en pourcentage du PIB (de 3.7 à 3.4 %). Ce dépassement a principalement tenu à l'insuffisance des recettes, notamment de celles provenant de l'impôt sur le revenu des contribuables non assujettis à la retenue à la source, qui ont été inférieures de près de 0.5 milliard de dollars aux prévisions³⁹. De même que les années précédentes, les dépenses ont été proches de l'objectif fixé, le léger dépassement observé (les dépenses ont augmenté de 8.4 % au lieu de 7.7 %

38 Le déficit budgétaire tel qu'il est défini ici correspond à la partie du besoin net d'emprunt des administrations publiques qui est imputable aux transactions inscrites au budget du gouvernement fédéral.

39 Les rentrées fiscales ont été inférieures d'environ 380 millions de dollars aux prévisions budgétaires, sous le double effet d'une évasion fiscale d'une ampleur inattendue et d'un ralentissement de la progression du revenu en 1977 /78. La baisse du produit d'un large éventail d'impôts indirects a été largement compensée par des recettes au titre des retenues à la source supérieures aux prévisions et par des recettes supplémentaires provenant des droits sur le pétrole brut et sur le gaz de pétrole liquéfié.

prévus) étant largement imputable aux indemnités de chômage et aux prestations-maladie⁴⁰. Ce développement a tenu pour une large part à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Le train de mesures annoncé le 24 mai 1979 par le Ministre des Finances traçait les grandes lignes du budget pour 1979/80. Ces mesures, dont l'adoption avait été décidée sur la base de prévisions faisant ressortir — compte tenu des tendances alors attendues — un élargissement du déficit dont le niveau était estimé à 4.6 milliards de dollars pour l'exercice à venir, visaient à la fois à limiter le déficit pour 1979/80 et à réaffirmer l'attachement des autorités à leur stratégie d'ensemble. Tout en laissant présager un contrôle très strict des dépenses publiques les décisions annoncées concernaient principalement les recettes :

- i) Prorogation pour cinq mois de plus de la législation (dont la venue à expiration était initialement fixée au 30 juin) concernant la surtaxe afférente à l'impôt sur le revenu, qui, pour les retenues à la source, était effectivement de 2.57 cents par dollar, et report de l'indexation des barèmes de l'impôt. Cette mesure devait, selon les estimations, accroître d'environ 120 millions de dollars par mois les retenues perçues à la source.
- ii) Suppression des dispositions annuelles relatives à la réévaluation des stocks commerciaux : cette mesure devait se traduire par une augmentation annuelle de 370 millions de dollars des recettes, principalement à partir de l'exercice 1980/81.
- iii) Majoration, à compter du 1^{er} juillet 1979, de la taxe pour l'alignement du prix du pétrole australien sur le prix du pétrole importé, désormais fixée à 3 dollars le baril⁴¹.
- iv) Application, à compter du 1^{er} juillet, d'un droit ad valorem de 2 % sur l'importation de la plupart des produits précédemment admis en franchise. Cette mesure, compte tenu des révisions ultérieures, devait selon les estimations rapporter 73 millions de dollars.
- v) Maintien de la taxe à l'exportation sur les ventes de charbon, dont la suppression aurait entraîné une baisse de recettes de l'ordre de 100 millions de dollars.

Présenté le 21 août 1979, le budget pour 1979/80 prévoyait un déficit fédéral⁴² de 2.2 milliards de dollars, soit un chiffre en très net recul sur les résultats de 1978/79, et sensiblement inférieur aux prévisions initiales pour ce même exercice. La prévision pour 1979/80 correspondait à quelque 1.9 % du PIB attendu, soit moins de la moitié du taux moyen des cinq années précédentes. Le déficit budgétaire intérieur⁴³, qui constitue un indicateur plus significatif de l'incidence macro-économique du budget sur le double plan monétaire et de la dépense, faisait apparaître une variation plus prononcée — de 2.3 milliards de dollars en 1978/79 à 0.9 milliard de dollars (estimation), soit environ $\frac{1}{4}$ % du PIB, pour le présent exercice.

Le strict encadrement des dépenses restait un aspect essentiel de la politique budgétaire, l'accroissement prévu de 9.1 % n'impliquant aucune progression en termes réels. La réduction du déficit devait cependant être principalement obtenue du côté des recettes. Les orientations fiscales qu'impliquait cette stratégie étaient

40 Les légers dépassements enregistrés au titre des dépenses militaires et de l'intérêt de la dette publique ont été largement compensés par l'épargne réalisée sur plusieurs autres postes de fonctionnement.

41 Ces nouvelles dispositions, annoncées le 29 juin en même temps que les nouveaux prix de référence, établissent une distinction entre les différents gisements, la taxe n'étant majorée que d'une partie de la hausse du prix de référence dans le cas des grands gisements et restant inchangée pour les petits gisements. L'effet combiné de ces deux décisions sur les recettes en année pleine est de l'ordre de 350 millions de dollars.

42 Exclusion faite des transactions non budgétaires des autorités fédérales.

43 C'est-à-dire non compris les transactions avec l'étranger.

Tableau 15 Opérations budgétaires
Millions de dollars

| | 1976-1977 | 1977-1978 | | 1978-1979 | | | 1979-1980 | | |
|---|---------------|---------------|--------------------------|------------------------|---------------|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| | Résultats | Résultats | Pourcentage de variation | Prévisions budgétaires | Résultats | Pourcentage de variation ¹ | Prévisions budgétaires | Pourcentage de variation ¹ | Contribution à l'accroissement (%) |
| RECETTES | | | | | | | | | |
| Impôts sur le revenu | | | | | | | | | |
| Sociétés | 2 921 | 3 213 | +10.0 | 3 342 | 3 151 | -1.9 | 3 400 | +7.9 | 6.3 |
| Personnes physiques | 11 054 | 12 129 | +9.7 | 12 940 | 12 804 | +5.6 | 15 128 | +18.2 | 59.1 |
| Impôts indirects | 5 523 | 5 834 | +5.6 | 7 346 | 7 172 | +22.9 | 8 457 | +17.9 | 32.7 |
| Autres recettes | 1 886 | 2 292 | +21.5 | 2 430 | 2 441 | +6.5 | 2 513 | +2.9 | 1.8 |
| TOTAL | 21 383 | 23 468 | +9.8 | 26 057 | 25 567 | +8.9 | 29 499 | +15.4 | 100.0 |
| DÉPENSES | | | | | | | | | |
| Achats nets de biens et services | | | | | | | | | |
| Défense | 1 999 | 2 184 | +9.3 | 2 303 | 2 401 | +9.9 | 2 673 | +11.3 | 10.3 |
| Autres dépenses courantes | 2 636 | 2 993 | +13.5 | 3 256 | 3 228 | +7.9 | 3 404 | +5.5 | 6.6 |
| Dépenses en capital | 520 | 451 | -13.3 | 344 | 331 | -26.6 | 329 | -0.6 | — |
| Paiements de transfert et avances nettes | | | | | | | | | |
| Aux états et aux collectivités locales | 8 939 | 10 052 | +12.5 | 10 799 | 10 766 | +7.1 | 11 609 | +7.8 | 31.8 |
| Prestations en espèces aux ménages | 7 509 | 8 416 | +12.1 | 9 112 | 9 267 | +10.1 | 10 148 | +9.5 | 33.3 |
| Autres | 2 519 | 2 705 | +7.4 | 3 056 | 3 051 | +12.8 | 3 529 | +15.7 | 18.1 |
| TOTAL | 24 123 | 26 802 | +11.1 | 28 870 | 29 045 | +8.4 | 31 692 | +9.1 | 100.0 |
| EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (—) | | | | | | | | | |
| Intérieur | -1 865 | -2 361 | | -1 656 | -2 258 | | -875 | | |
| Extérieur | -875 | -972 | | -1 157 | -1 220 | | -1 318 | | |
| Total | -2 740 | -3 333 | | -2 813 | -3 478 | | -2 193 | | |
| OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | | | | | | | | |
| Financements intérieurs divers, plus accroissement des fonds d'Etat détenus par le Gouvernement | 15 | 236 | | | 180 | | | | |
| Besoin net d'emprunt | 2 725 | 3 097 | | | 3 298 | | | | |
| Financement extérieur | 357 | 1 612 | | | 1 349 | | | | |
| Besoin net d'emprunt intérieur | 2 368 | 1 486 | | | 1 949 | | | | |
| <i>Couvert par :</i> Les banques | -250 | -13 | | | 878 | | | | |
| Les autres organismes du secteur privé | 1 091 | 1 244 | | | 719 | | | | |
| La Banque de Réserve | 1 527 | 256 | | | 351 | | | | |

¹ Affecté par la modification des dispositions financières résultant de l'autonomie du Territoire du Nord.
Sources : Budget Paper n° 10, tableau 1 ; Budget Statement n° 6 ; Statistical Bulletin, Banque de réserve australienne.

déjà pour l'essentiel adoptées, ou avaient été définies, avant la présentation du budget. Les principales décisions annoncées lors du discours sur le budget concernaient la suppression de la surtaxe afférente à l'impôt sur le revenu à compter du 1^{er} décembre 1979, et la prolongation jusqu'à la fin de l'exercice 1979/80 de la suspension de l'indexation des barèmes de l'impôt. Les autorités estimaient qu'en l'absence des mesures fiscales adoptées entre mai et août 1979, les recettes auraient augmenté d'environ 9 % en 1979/80; compte tenu des décisions prises, leur progression était estimée à 15.4 %⁴⁴. La modification la plus notable était celle du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont le taux de croissance devait, selon les estimations, passer de 10 % à plus de 18 % sous l'effet de la décision de retarder l'indexation de l'impôt et de maintenir la surtaxe pendant une partie de l'exercice. La forte augmentation des revenus des producteurs de produits primaires intervenue en 1978/79 expliquait dans une large mesure l'ampleur de cette accélération, ces revenus n'étant soumis à l'impôt qu'avec un an de retard. Dans le cadre de la politique générale de limitation des dépenses, les dépenses directes autres que militaires étaient celles qui subissaient la compression la plus prononcée, leur taux de progression en termes nominaux devant être inférieur à 4 %. Les seuls accroissements notables en termes réels concernaient les dépenses militaires⁴⁵ et les transferts et avances nettes au secteur privé. Le dynamisme de ce dernier poste tenait d'une part au gonflement des prestations sociales résultant du rétablissement du système d'indexation semestrielle, et d'autre part à l'augmentation des paiements d'intérêt sur la dette publique, des subventions à l'épargne-logement et des incitations à l'exportation⁴⁶.

Le relèvement du prix de référence du pétrole brut (utilisé pour calculer la taxe prélevée pour aligner le prix du pétrole australien sur le prix du pétrole importé) qui est entré en vigueur en janvier de cette année, à la suite de l'évolution des prix de l'OPEP au cours du second semestre de 1979, devait, selon les estimations, se traduire par des recettes supplémentaires de 0.4 milliard de dollars, mais cet accroissement devait être partiellement compensé par la révision en baisse des chiffres estimés de la production pour l'année dans son ensemble. Le 6 mars 1980, le Ministre des Finances a annoncé que l'adjonction nette de 340 millions de dollars aux recettes de l'exercice 1979/80 serait utilisée pour réduire le déficit budgétaire, compte tenu du renforcement de l'activité économique, de l'aggravation des risques d'inflation et de la nécessité d'appliquer une politique monétaire ferme. Le déficit budgétaire global pour 1979/80 ne devrait en conséquence pas dépasser 1.9 milliard de dollars, ce qui correspondrait à un déficit intérieur de l'ordre de $\frac{1}{2}$ % du PIB. Le Ministre a également fait savoir que des réductions seraient apportées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques à compter du 1^{er} juillet 1980 — sous forme notamment de la demi-indexation du barème d'imposition des personnes physiques⁴⁷ et d'une augmentation de l'ordre d'un tiers des abattements de zone et pour personnes à charge. La perte de recettes entraînée par ces mesures en 1980/81 était estimée, sur la base de certaines hypothèses concernant le facteur d'indexation, à un peu plus de 0.6 milliard de dollars; ce chiffre correspond à peu près aux recettes supplémentaires par lesquelles devrait se traduire pendant ce même exercice le relèvement opéré en janvier

44 L'accroissement des recettes fiscales en 1979/80 était estimé à plus de 1.6 milliard de dollars, soit, en année pleine, près de 2 milliards de dollars (sur la base d'un relèvement du taux moyen de l'impôt sur le revenu, porté de 32 à 33.07 %), la différence tenant dans une large mesure à l'effet retardé de la suppression des dispositions relatives à la réévaluation des stocks commerciaux.

45 Considérées dans leur intégralité comme un poste de dépenses courantes.

46 L'augmentation des crédits prévus pour 1979/80 au titre de ces deux rubriques tenait pour une large part aux délais de paiement pour la première et aux effets « en année pleine » pour la seconde.

47 On estime que, correction faite des variations de prix résultant des mesures gouvernementales, le facteur d'indexation intégrale serait inférieur de 2 ou 3 points à la hausse correspondante de l'indice des prix à la consommation.

du prix de référence du pétrole brut, compte tenu de ce que certains producteurs ne doivent être que progressivement assujettis à des prix alignés sur ceux du pétrole importé.

Dans la première moitié de l'exercice budgétaire 1979/80, tant les dépenses que les recettes et, par conséquent, le solde du budget ont évolué à peu près conformément aux estimations. D'une année à l'autre, les dépenses ont augmenté de 9.6 %, taux légèrement supérieur aux 9.1 % prévus pour l'ensemble de l'année; la différence s'explique par des facteurs temporels. Les recettes fiscales ont aussi dépassé les estimations budgétaires, d'environ un point, ou même davantage si l'on prend en considération la clôture anticipée des comptes en raison des vacances de fin d'année. Cette évolution était prévisible, étant donné l'échelonnement dans le temps des recettes de 1978/79⁴⁸ et la suppression de la surtaxe à compter du 1^{er} décembre. Les premiers mois de 1980 ont été marqués par un net ralentissement de la croissance des dépenses, dont le taux de progression ressort à 8.3 % pour les trois premiers trimestres de l'exercice. Divers facteurs, notamment le relèvement des pensions indexées de sécurité sociale et d'anciens combattants, vont toutefois grossir les chiffres de l'accroissement cumulé au dernier trimestre. Le résultat pour l'ensemble de l'exercice ne devrait donc guère dépasser l'estimation budgétaire. Du côté des recettes, la croissance des impôts retenus à la source s'est, comme prévu, ralentie en 1980, tandis que, sous l'effet de la majoration, le 1^{er} janvier, de la taxe pétrolière, les recettes provenant de la fiscalité indirecte se sont redressées. Le produit des droits de douane et de la taxe sur les ventes⁴⁹ a été relativement médiocre, mais ces impôts n'ont pas d'incidence sensible sur le résultat global. Compte tenu des effets du relèvement ultérieur de la taxe sur le pétrole, l'augmentation des recettes totales pour les neuf premiers mois de 1979/80 par rapport à la même période de l'exercice précédent correspond en gros aux estimations budgétaires. Cela implique un déficit inférieur d'environ 0.3 / 0.4 milliard de dollars à celui qui était initialement envisagé.

L'évolution budgétaire au cours des deux dernières années a été beaucoup moins régulière que ne le donnent à penser les chiffres se rapportant aux exercices, la principale raison en étant l'impact des modifications apportées à l'imposition des personnes physiques. Selon les estimations officielles, le déficit budgétaire intérieur désaisonnalisé se serait élargi tout au long de l'année civile 1978, atteignant quelque 2.8 milliards de dollars (taux annuel) au second semestre, mais se serait ensuite fortement réduit au premier semestre de 1979 en raison de l'introduction de la surtaxe pour tomber aux alentours de 1.7 milliard de dollars. Compte tenu des facteurs particuliers déjà mentionnés, le déficit sous-jacent pourrait n'avoir que légèrement fléchi au second semestre de 1979, ce qui permet de penser que les comptes budgétaires désaisonnalisés pourraient se solder par un excédent modéré pendant l'actuel semestre.

Si les mesures prises ont permis de réduire l'ampleur du déficit fédéral par rapport au PIB et de le ramener du niveau record de 5 % relevé en 1975/76 à un taux inférieur à la prévision budgétaire de 1.9 % en 1979/80, les progrès accomplis dans la voie de la réduction du déficit de l'ensemble du secteur public ont été plus lents et plus irréguliers : de 5 ½ % du PIB en 1974/75, ce déficit a été ramené à environ 5 % en 1976/77, puis est remonté aux alentours de 6 % l'année suivante et devrait s'établir, selon les estimations, à près de 4 ½ % en 1979/80. La différence prononcée entre la position budgétaire fédérale et le déficit de l'ensemble des administrations publiques tient en partie à certaines opérations des autorités fédérales qui ne sont pas prises en compte dans le budget et en partie à des transactions financières des gouvernements

48 Le relèvement des impôts indirects décidé dans le budget pour 1978/79 ne s'appliquait pas aux premiers mois de l'exercice.

49 Compte tenu de la distorsion introduite dans le taux annuel de variation par la réduction de la taxe sur les véhicules à moteur, décidée dans le budget pour 1978/79.

Tableau 16 **Déficits du budget et du secteur public, 1973-1974 à 1979-1980**

| | 1973-74 | 1974-75 | 1975-76 | 1976-77 | 1977-78 | 1978-79 | 1979-80 ¹ |
|---|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------------|
| Budget fédéral | | | | | | | |
| En millions de dollars | 293 | 2 567 | 3 585 | 2 740 | 3 333 | 3 478 | 2 193 |
| En % du PIB | 0.6 | 4.2 | 4.9 | 3.3 | 3.7 | 3.4 | 1.9 |
| Déficit budgétaire intérieur | | | | | | | |
| En millions de dollars | -211 ² | 1 949 | 2 873 | 1 865 | 2 361 | 2 258 | 875 |
| En % du PIB | -0.4 | 3.2 | 4.0 | 2.2 | 2.6 | 2.2 | 0.8 |
| Gouvernement fédéral | | | | | | | |
| En millions de dollars | 339 | 2 553 | 3 526 | 3 037 | 3 917 | 3 702 | 2 858 |
| En % du PIB | 0.7 | 4.1 | 4.9 | 3.7 | 4.3 | 3.7 | 2.5 |
| Administrations publiques | | | | | | | |
| En millions de dollars | 791 | 3 468 | 3 967 | 4 036 | 5 466 | 5 599 | 5 318 |
| En % du PIB | 1.5 | 5.6 | 5.5 | 4.9 | 6.0 | 5.5 | 4.7 |
| Pour mémoire : | | | | | | | |
| Dépenses budgétaires (en % du PIB) | 23.8 | 28.9 | 30.1 | 29.0 | 29.6 | 28.7 | 27.8 |
| Déficit des opérations fédérales hors budget (millions de dollars) ³ | 497 | 1 073 | 601 | 603 | 697 | 290 | 782 |

1 Estimations budgétaires, ne tenant pas compte des éventuelles révisions ultérieures (telles que l'ajustement de la redevance applicable au pétrole brut); les % du PIB sont des estimations ultérieures du Secrétaire, sauf dans le cas de la première rubrique.

2 Financé en partie par des avances du budget.

3 Excédent = (-).

Sources : Budget Statement n° 6 ; Government Financial Estimates et National Income and Expenditure, ABS.

des États et des collectivités locales qui, aux termes de la Constitution, échappent dans une large mesure au contrôle du gouvernement fédéral. Le facteur le plus important est constitué par les opérations des États et des collectivités locales dont le déficit, exprimé en pourcentage du PIB, ne paraît guère devoir varier en 1979/80 par rapport à l'exercice 1978/79 où il s'établissait à 3 %.

Politique monétaire

Au cours des dernières années, la politique monétaire a principalement visé à ralentir progressivement le taux d'expansion des agrégats monétaires afin de juguler les pressions inflationnistes. Les autorités estimaient en outre que la modération concomitante des anticipations inflationnistes faciliterait une baisse des taux d'intérêt, améliorant ainsi les perspectives d'une croissance s'entretenant d'elle-même dans le secteur privé. Afin d'assurer la régularité de la politique macro-économique, le Ministre des Finances a présenté avec chacun des quatre derniers budgets des projections conditionnelles des taux de croissance de la masse monétaire au sens large (M3). Jusqu'au milieu de l'année 1978, cette stratégie s'est révélée largement positive, tant du point de vue des objectifs intermédiaires — le taux de croissance de M3 ayant pratiquement diminué de moitié par rapport au niveau auquel il s'établissait trois ans plus tôt, et étant en fait maintenu près de la limite inférieure de la fourchette retenue — que sur le plan de la réduction de l'inflation. Ce résultat a largement tenu à la sensible diminution du déficit budgétaire fédéral au cours de cette même période. Sous l'effet conjugué de ce facteur et du dynamisme des ventes de titres publics au secteur non bancaire, le déficit restant à financer n'a exercé qu'une incidence expansionniste limitée sur les conditions monétaires. Parallèlement, le déficit global au titre des transactions en devises du secteur privé exerçait lui aussi une influence modératrice sur la liquidité de l'économie.

Au cours de l'exercice 1978/79 cependant, la projection budgétaire d'une croissance de 6 à 8 % de M3 — qui impliquait une nouvelle réduction du rythme de l'expansion monétaire — a été largement dépassée, la progression effective de la masse monétaire se maintenant à 11.8 % tout au long de l'exercice. La révision en hausse de la fourchette d'objectifs annoncée ultérieurement⁵⁰ a peut-être été justifiée par l'apparition de développements dont on ne pouvait prévoir qu'ils se produiraient, en particulier une très bonne campagne agricole et le dynamisme des prix internationaux des produits de base. Au-delà de ces facteurs néanmoins et du redressement de la balance extérieure qui leur a été associée, le dérapage par rapport aux objectifs initialement fixés a tenu au double effet du dépassement du budget et de difficultés de financement, aggravées par la modification des anticipations concernant le taux de change. Il est cependant intéressant de remarquer que la sensible accélération de la masse monétaire observée en 1978/79 par rapport à l'exercice précédent ne s'est accompagnée que d'une légère accélération du rythme d'expansion du crédit intérieur⁵¹. Dans le budget pour 1979/80, la projection concernant l'expansion de M3 était de l'ordre de 10 %, ce qui impliquait un durcissement de la politique monétaire. On reconnaissait que le net renversement probable du solde des opérations extérieures du secteur privé et les importantes implications financières⁵² de l'abondante récolte de blé une nouvelle fois attendue se traduiraient par un fort gonflement des liquidités intérieures. Ainsi, malgré la réduction prévue du besoin d'emprunt du secteur public, la réalisation de la projection monétaire exigerait une intensification des ventes d'obligations.

Les premiers mois du présent exercice ont été marqués par une contraction des avoirs liquides et quasi-liquides des banques⁵³ (chiffres désaisonnalisés) et une croissance modeste des agrégats monétaires dues principalement à la position du budget et au remboursement des avances à l'agriculture. La création secondaire de crédit a cependant marqué une vive reprise — en partie sous l'effet d'une accélération des nouveaux engagements de prêts, mais surtout en raison de l'augmentation des taux d'utilisation. Face à ces derniers développements, la Banque de Réserve a édicté en septembre des règles plus strictes d'encadrement du crédit concernant à la fois les nouveaux engagements de prêts des banques et l'accroissement des crédits en cours; ces dispositions ont été suivies, en décembre, par un relèvement du coefficient de réserves obligatoires, porté de 5 ½ à 6 %. Malgré ces mesures et en dépit de la position relativement serrée des liquidités des banques⁵⁴, l'encours des avances bancaires a continué de croître à vive allure, sa progression au cours de la période de six mois terminée en décembre 1979 représentant un taux annuel désaisonnalisé de près de 20 %.

Un facteur qui a stimulé de façon croissante la demande de crédits bancaires en Australie a été le coût relativement peu élevé de ce crédit, dû en particulier au fait qu'il n'y a pas eu d'ajustement immédiat des taux d'intérêt australiens aux fortes hausses des taux à l'étranger. Cette situation extérieure a aussi eu des conséquences importantes pour la demande de titres publics. Les rendements avaient été sensible-

50 En avril 1979, le Ministre des Finances a reconnu qu'il n'était plus possible ni souhaitable de compter que la fourchette initiale soit respectée.

51 Sur l'ensemble de l'exercice 1978/79, l'expansion du crédit intérieur a représenté quelque 12.4 % du niveau initial de M3 contre 11.3 % en 1977/78.

52 Les avances de l'Office australien du blé aux agriculteurs sont traditionnellement financées par la Banque de Réserve ("Rural credit advances"). Pendant les deux dernières années cependant, l'Office a largement fait appel à des moyens de financement commerciaux.

53 Avoirs liquides, à l'exclusion des comptes de réserve obligatoires à la Banque de Réserve, et titres fédéraux. Il est de règle que les grandes banques commerciales maintiennent leurs avoirs liquides et quasi-liquides à un niveau correspondant à une certaine proportion de leurs dépôts; depuis avril 1977, cette proportion est fixée à 18 %.

54 Vers la fin de 1979, le taux effectif désaisonnalisé des avoirs liquides et en titres fédéraux était tombé à son niveau le plus bas depuis l'adoption du pourcentage « conventionnel » de 18 %.

Tableau 17 Composantes de la masse monétaire
Chiffres non désaisonnalisés, millions de dollars

| | 1976-77 | 1977-78 | 1978-79 | 1978 | | 1979 | |
|---|-----------------|----------------|-----------------|--------|-------|--------|--------|
| | | | | I | II | I | II |
| Déficit (+) ou excédent (—) budgétaire | 2 740 | 3 333 | 3 478 | -786 | 4 137 | -659 | 3 885 |
| moins : Déficit des opérations budgétaires à l'étranger | 875 | 972 | 1 220 | 539 | 569 | 651 | 611 |
| Déficit budgétaire intérieur | 1 865 | 2 361 | 2 258 | -1 325 | 3 568 | -1 310 | 3 274 |
| moins : Achats de fonds d'Etat du secteur non bancaire | 1 091 | 1 244 | 720 | 128 | 376 | 344 | 400 |
| Déficit intérieur restant à financer | 773 | 1 117 | 1 538 | -1 453 | 3 192 | -1 654 | 2 874 |
| Opérations en devises du secteur privé | 19 | -1 202 | -254 | 11 | -639 | 385 | -301 |
| Contribution nette du budget et du secteur étranger à la base monétaire | 792 | -85 | 1 284 | -1 442 | 2 553 | -1 269 | 2 573 |
| Avances au secteur agricole | 378 | -106 | 78 | -2 | -236 | 314 | -356 |
| Autres facteurs ¹ | 47 | -333 | 36 | 618 | -819 | 856 | -1 002 |
| Base monétaire | 1 217 | -524 | 1 398 | -826 | 1 498 | -99 | 1 215 |
| moins : Avoirs en monnaie du secteur non bancaire | 360 | 384 | 421 | -8 | 413 | 8 | 412 |
| Balance des dépôts de réserve obligatoires | 864 | -970 | 391 | -430 | -52 | 443 | 144 |
| Avoirs liquides et en fonds d'Etat du secteur bancaire | -7 | 62 | 586 | -388 | 1 137 | -550 | 659 |
| Prêts et avances | 2 731 | 2 949 | 3 217 | 1 362 | 1 890 | 1 328 | 2 629 |
| Autres facteurs ² | 376 | -480 | 399 | -469 | 139 | 258 | 227 |
| Dépôts bancaires du public | 3 100 | 2 531 | 4 202 | 505 | 3 166 | 1 036 | 3 515 |
| plus : Avoirs en billets et pièces du secteur non bancaire | 360 | 384 | 421 | -8 | 413 | 8 | 412 |
| Variation de la masse monétaire (M3) (taux de croissance) | 3 460 (10.5) | 2 915 (8.0) | 4 623 (11.8) | 497 | 3 579 | 1 044 | 3 927 |
| Pour mémoire : | | | | | | | |
| Expansion du crédit intérieur | 3 441 | 4 117 | 4 877 | 486 | 4 218 | 659 | 4 228 |

1 Reflète les transactions de la Banque de Réserve sur effets commerciaux, les autres prêts et avances, les comptes divers et un poste d'ajustement (largement dû à des différences temporelles).

2 Poste d'ajustement, couvrant les autres avoirs et engagements du secteur bancaire et l'ajustement en fonction des dépôts inter-banques et des administrations publiques.

Sources : Budget Paper n° 1 ; Round-up of Economic Statistics, The Treasury, février 1980.

ment augmentés dans les premiers mois de 1979, et cela avait réussi à susciter des réactions plus satisfaisantes du marché. Des incertitudes sont toutefois réapparues vers la fin de l'année, les investisseurs australiens étant amenés à peser les conséquences possibles de la hausse des taux d'intérêt étrangers pour la structure des taux australiens. En fait, l'absorption par les secteurs non bancaires de titres publics s'est ralentie à partir de la fin de 1979, cependant que l'accroissement saisonnier des

avances à l'agriculture — plus limité, il est vrai, que l'année précédente — commençait à gonfler les liquidités. On aurait pu s'attendre que la formation d'un important différentiel d'intérêt jouant à l'encontre des emprunts à l'étranger compense dans une certaine mesure — par son incidence négative sur les mouvements de capitaux privés — les influences expansionnistes mentionnées ci-dessus. Le fait est que, comme on l'a indiqué dans une partie précédente de cette Étude, le compte des mouvements de capitaux privés s'est affaibli, tout au moins au trimestre s'achevant en décembre, mais la dégradation n'a pas été très sensible et en tout cas son incidence monétaire a été, dans une large mesure, contrebalancée par la position favorable du compte des opérations courantes. L'action de ces différents facteurs s'est traduite en définitive par une sensible accélération de l'expansion monétaire, comme l'atteste la croissance de M3 au taux annuel désaisonnalisé de 19 % au cours des trois mois s'achevant en janvier 1980.

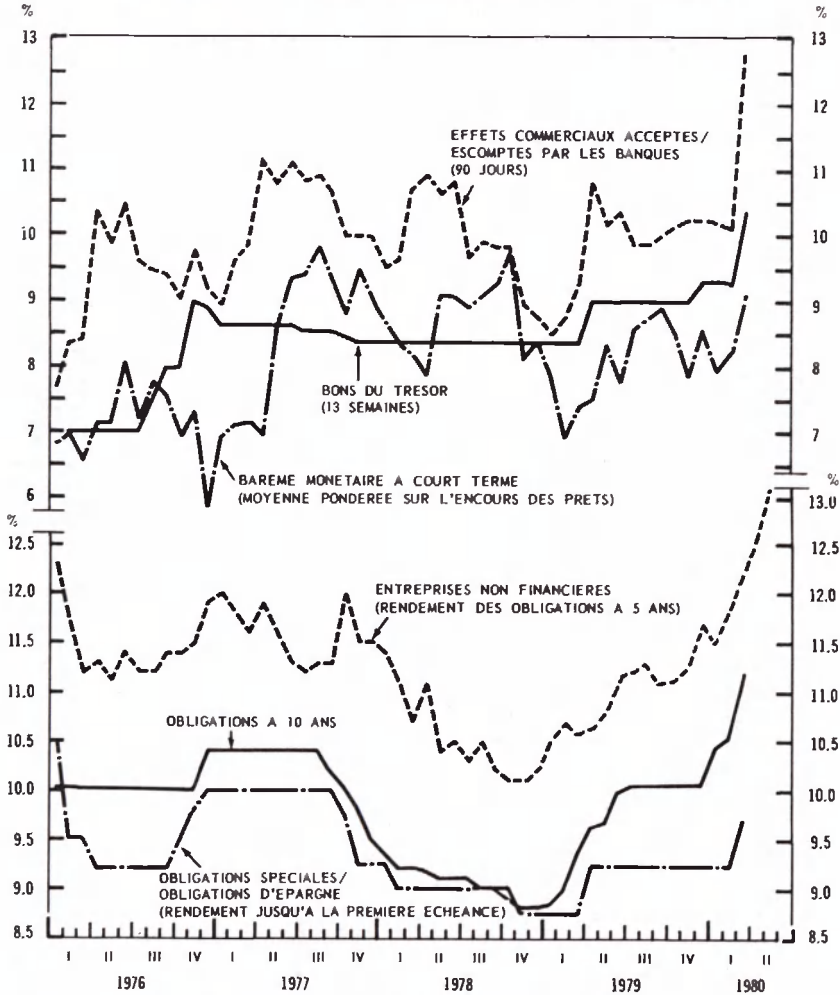
L'inquiétude inspirée aux autorités par l'évolution de M3 apparaît dans la série de mesures adoptées au début de 1980. C'est ainsi qu'au mois de mars, le Gouvernement annonçait sa décision d'employer les recettes pétrolières supplémentaires de l'exercice en cours pour réduire le déficit du budget. Les rendements des titres publics ont également été augmentés (comme décrit plus haut) et à en juger par le succès de la première émission de titres vendus à guichets ouverts en mai — époque de tension saisonnière — les rendements plus élevés semblent avoir réussi à stimuler l'intérêt des investisseurs. Les données les plus récentes⁵⁵ indiquent aussi un certain ralentissement de la croissance des avances bancaires après l'expansion rapide enregistrée pendant la période de huit mois qui s'est achevée en février. On peut voir la preuve que le durcissement de la politique produit sans doute l'effet souhaité dans le ralentissement récent de la croissance de M3, dont l'expansion n'était plus que d'un peu plus de 11 % en avril 1980 par rapport au même mois de l'année précédente.

Après avoir suivi une tendance décroissante pendant la majeure partie de l'année 1978, les taux d'intérêt ont depuis lors généralement tendu à se redresser. Un net fléchissement de la demande non bancaire de fonds d'État, avec pour effet que la Banque de Réserve procédait à des achats nets d'obligations relativement importants vers la fin de l'année, semble avoir précipité la remontée des taux. Ce mouvement s'est reflété dans les conditions de l'emprunt de conversion de février 1979 qui ramenait les rendements au niveau auquel ils s'établissaient six mois plus tôt, les autorités reconnaissant par là même la nécessité de surseoir temporairement à l'objectif d'une baisse des taux d'intérêt pour modérer l'expansion monétaire. Les taux privés à court terme ont commencé à monter au premier trimestre de 1979, et ce mouvement a été suivi par un relèvement de 0.7 % des tendements d'une émission de bons du Trésor effectuée à la mi-avril (à 9.9.3 %). Diverses mesures monétaires adoptées peu de temps après se sont traduites par une augmentation (à 9.4 %) du coupon des bons d'épargne australiens, un relèvement du plafond des avoirs autorisés et une hausse (de 0.7 point) du taux maximum d'emprunt des collectivités locales et des organismes semi-publics. Un emprunt de conversion lancé en mai, suivi d'un ajustement de prix par la Banque de Réserve, a porté le rendement des obligations autour de 10 % à la fin de l'exercice.

En mai 1979, a été institué un système *de facto* de vente « à guichets ouverts » pour les fonds d'État, la Banque de Réserve étant prête à se défaire, à un taux spécifié, de certains titres figurant dans son portefeuille, et en décembre ont été mis en place de nouveaux arrangements pour les adjudications, de bons du Trésor. Le système *de facto* a été remplacé à compter d'avril 1980 par un système de vente à guichets ouverts en bonne et due forme.

55 Au cours des trois mois se terminant en avril, la croissance de l'encours des prêts des grandes banques commerciales a été ramené à un taux annuel désaisonnalisé de 13 %. La correction des variations saisonnières soulève toutefois certaines difficultés.

Graphique 10 Taux d'intérêt et rendement des valeurs mobilières



Source : Banque de Réserve d'Australie, *Statistical Bulletin*.

Malgré la vigueur des pressions exercées par les taux d'intérêt internationaux, à partir de septembre notamment, les taux australiens sont restés pratiquement inchangés jusqu'à la fin de décembre, l'écart étant compensé par une augmentation de la prime de change à terme par rapport au dollar des États-Unis. Depuis décembre cependant, la tendance ascendante a repris. Coïncidant avec la mise en place des nouveaux arrangements pour l'adjudication des bons du Trésor, les rendements ont augmenté de 0.3 à 0.5 point et malgré une accalmie pendant les deux premiers mois de 1980, de nouvelles hausses sont depuis lors intervenues. Depuis le début de 1980, les taux officiels ont également été relevés dans le compartiment à long terme du marché pour soutenir les ventes de valeurs mobilières. L'augmentation des rendements des fonds d'État vendus en fait « à la demande » avait porté les taux des obligations à plus de 11 % à la fin mars, et le rendement initial de l'émission d'obligations à cinq ans placée à guichets ouverts le 30 avril était de 11.8 %. La Série 16 de bons d'épargne australiens émis en mars portaient un coupon de 9 $\frac{3}{4}$ % (en hausse

d'un demi-point). Les taux d'intérêt du secteur privé ont aussi monté au début de l'année, les grandes banques commerciales ayant toutes relevé les taux de leurs avances à découvert.

Politiques de détermination des salaires

Le système centralisé d'arbitrage qui est de longue date utilisé en Australie pour la détermination des salaires et des conditions d'emploi n'a pas toujours été également respecté. Pendant les années 50 et les années 60, il a généralement bien fonctionné dans un contexte économique et politique qui permettait des augmentations de salaires relativement faibles et des taux d'inflation modérés. Mais dans la première moitié des années 70, face à la détérioration de la situation économique et à un certain manque de fermeté dans la conduite de la politique économique, des négociations directes entre employeurs et salariés se sont de plus en plus substituées aux sentences nationales comme moyen de révision des salaires, changement qui a coïncidé avec la hausse rapide des taux de salaires et le malaise social qui devaient aboutir à l'explosion des salaires de 1973/74. De même que d'autres facteurs que la fragmentation du système d'arbitrage ont contribué dans une mesure non négligeable à la course des salaires et des prix, le ralentissement de l'activité et l'adoption d'une politique ferme de régulation de la demande ont joué un rôle décisif dans la modération des hausses de salaires et l'apaisement des conflits sociaux, après l'institution en avril 1975 de sessions trimestrielles au cours desquelles la Commission australienne de conciliation et d'arbitrage examinait le contentieux national des salaires. Le système actuel est essentiellement fondé sur le principe de l'indexation trimestrielle ou semestrielle des salaires et des traitements en fonction des derniers mouvements de l'indice des prix à la consommation, à moins que les arguments présentés à la Commission ne l'amènent à en décider autrement⁵⁶. Les principes régissant la détermination des salaires prévoyaient également des augmentations en fonction des modifications effectives de la « qualité du travail ». En déterminant l'ampleur des augmentations de salaires, la Commission était également tenue, aux termes de la Loi fédérale sur la conciliation et l'arbitrage, « d'encourager et fournir les moyens permettant une conciliation », et de tenter d'éviter des différends tout en tenant compte de « l'état de l'économie nationale ». Cette dernière clause a été amendée en 1976, et la Commission doit désormais prendre spécialement en considération les effets probables d'un éventuel relèvement des salaires sur le niveau de l'emploi et sur l'inflation.

D'avril 1975 à mai 1978, la périodicité des sessions de la Commission a été trimestrielle, mais elle est depuis lors semestrielle. Le Tableau 18 présente les augmentations accordées par sentence dans les 15 cas qui ont été examinés depuis le retour à un système centralisé⁵⁷, et l'on constate que dans 9 cas l'indexation n'a été que partielle. Les raisons avancées par la Commission pour justifier la non-intégralité de l'indexation sont principalement liées à la prise en compte de facteurs particuliers tels que les effets de la dévaluation, les modifications au régime d'assurance-maladie lorsqu'elles affectent l'indice des prix à la consommation, les réductions de l'impôt sur les personnes physiques et le relèvement des prix du pétrole. Lorsque l'indexation intégrale a été accordée, la Commission a surtout invoqué, pour justifier sa décision, les relations professionnelles, notamment le souci de faire accepter par les syndicats l'ensemble du système d'indexation et la crainte de voir surgir des conflits sociaux en cas d'indexation non intégrale. Des motifs économiques ont aussi été cités, toutefois, y compris la nécessité de soutenir la demande par le biais des salaires et le fait que le chômage n'avait pas diminué à la suite des relèvements de salaires précédents fondés

⁵⁶ Les principes sur lesquels est fondé le système sont décrits de manière détaillée à l'annexe II.

⁵⁷ Conformément aux principes, aucune augmentation n'a été accordée par sentence pour le trimestre de septembre 1975, la hausse des prix ayant été inférieure à 1 %.

Tableau 18 Sentences nationales en matière de salaires

| Trimestres | Variation de l'indice des prix à la consommation | Augmentations de salaires accordées par sentences | Taux effectifs d'indexation |
|----------------|--|---|-----------------------------|
| Mars 1975 | 3.6 | 3.6 | 100 |
| Juin 1975 | 3.5 | 3.5 | 100 |
| Septembre 1975 | 0.8 | — | — |
| Décembre 1975 | 5.6 | 6.4 | 100 |
| Mars 1976 | 3.0 | 3 % sur les salaires hebdomadaires ne dépassant pas 125 dollars ; augmentation uniforme de 3.80 dollars pour les salaires supérieurs à ce chiffre. | 72 |
| Juin 1976 | 2.5 | 2.5 % sur les salaires hebdomadaires ne dépassant pas 98 dollars ; majoration de 2.50 dollars pour les salaires hebdomadaires compris entre 98 et 166 dollars ; augmentation de 1.5 % pour les salaires supérieurs à 166 dollars. | 68 |
| Septembre 1976 | 2.2 | 2.2 | 100 |
| Décembre 1976 | 6.0 | Augmentation uniforme de 5.70 dollars par semaine. | 57 |
| Mars 1977 | 2.3 | 1.9 % sur les salaires hebdomadaires ne dépassant pas 200 dollars ; augmentation uniforme de 3.80 dollars pour les salaires supérieurs à ce chiffre. | 77 |
| Juin 1977 | 2.4 | 2.0 | 83 |
| Septembre 1977 | 2.0 | 1.5 | 75 |
| Décembre 1977 | 2.3 | 1.5 % sur les salaires hebdomadaires ne dépassant pas 170 dollars ; augmentation uniforme de 2.60 dollars pour les salaires supérieurs à ce chiffre. | 55 |
| Mars 1978 | 1.3 | 1.3 | 100 |
| Juin 1978 | 4.0 | 4.0 | 100 |
| Septembre 1978 | | | |
| Décembre 1978 | 4.0 | 3.2 | 80 |
| Mars 1979 | | | |
| Juin 1979 | 5.0 | 4.5 | 90 |
| Septembre 1979 | | | |

Source : Treasury Round-up of Economic Statistics.

sur une indexation partielle. Lors de ses deux sentences les plus récentes, la Commission a fait la part de la hausse des prix du pétrole⁵⁸ décision qui était en conformité avec l'accord conclu par les Ministres de l'OCDE lors de leur réunion de juin 1979. Bien que les facteurs pris en compte par la Commission aient généralement correspondu aux données présentées par le Gouvernement, l'ampleur de l'indexation sur

58 Dans les sentences relatives aux trimestres de décembre 1978 et de mars 1979, la Commission a également pris en compte l'ampleur du glissement des salaires, le climat social et la perspective de la Conférence sur les procédures de fixation des salaires qui devait avoir lieu plus tard dans l'année.

l'ensemble de la période a été plus importante que le Gouvernement ne l'avait recommandé compte tenu de la situation économique générale. Au cours de la période la plus récente, les conflits sociaux et le profil uniforme des augmentations accordées au titre de la qualité du travail ayant semblé compromettre le principe de l'indexation, la Commission a immédiatement convoqué une Conférence pour tenter de résoudre les divergences de vues entre les parties aux règlements nationaux de salaires et pour apprécier les chances d'avenir de l'indexation.

Cette Conférence dont les travaux se sont terminés en septembre 1979 n'était pas la première qu'organisait la Commission pour examiner le système de détermination des salaires. Depuis l'introduction du système actuel en avril 1975, un certain nombre de rencontres ont eu lieu entre les parties aux règlements nationaux de salaires pour tenter d'élargir le consensus sur le fonctionnement du système; la principale de ces rencontres a été celle organisée dans le cadre de l'Enquête sur les principes applicables en matière de fixation des salaires (Wage Fixation Principles Inquiry) de 1977 et 1978, qui a abouti à certaines modifications des Principes⁵⁹, et notamment à la décision de donner une périodicité semestrielle aux sessions. La Conférence la plus récente a eu pour effet que dans la Partie 2 de sa décision de janvier 1980⁶⁰, la Commission a défini plus strictement le principe concernant les relèvements de salaires et traitements pour des raisons autres que la hausse des prix à la consommation⁶¹, telles que l'évolution de la qualité du travail. Lors de cette conférence cependant, le Gouvernement a présenté des propositions visant à élargir le consensus sur le système de détermination des salaires et à remettre en ordre le caractère centralisé de ce système.

En contrepartie de l'engagement ferme et durable de toutes les parties de ne pas demander ou accorder d'augmentations des salaires ou d'autres éléments des coûts de main-d'œuvre, non conformes aux Principes applicables en matière de fixation des salaires et de ne pas recourir à l'action sociale pour obtenir de telles augmentations, le Gouvernement était prêt à accepter que les salaires déterminés par sentence soient automatiquement ajustés tous les six mois, les relèvements étant toutefois corrigés des effets des hausses de prix résultant de la politique délibérée du gouvernement fédéral. Le Gouvernement a également demandé que les revendications de salaires fondées sur l'évolution de la qualité du travail soient soumises à un examen et à un contrôle plus rigoureux, qu'il n'y ait pas de session d'ajustement au titre de la productivité avant au moins octobre 1980, et que toute session consacrée à la productivité ne prenne en compte que l'évolution observée au cours des 12 mois précédents. A l'occasion de la sentence nationale de novembre, le Gouvernement a présenté de nouveau l'ensemble de propositions qu'il avait mises au point, en ajoutant qu'il envisagerait sérieusement de donner son accord à l'octroi automatique d'augmentations correspondant à un pourcentage donné de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Après examen des propositions présentées par le gouvernement et les autres parties, la Commission a noté que les divergences de vues concernant le système de fixation des salaires s'étaient sensiblement réduites. La Commission a également estimé que le caractère constructif du débat consacré aux propositions du gouvernement justifiait qu'une nouvelle conférence sur les principes soit organisée plus tard dans l'année afin d'examiner la périodicité des sessions nationales, le caractère plus ou moins automatique de l'indexation, le traitement à appliquer en cas de respect ou non-respect des règles, et les revendications au titre de la qualité du travail, de la productivité et autres susceptibles de modifier les coûts de main-d'œuvre.

Les difficultés rencontrées pour parvenir à un consensus sur les principes applicables en matière de fixation des salaires trouvent leur origine dans le désaccord des parties sur un certain nombre de facteurs, notamment, le degré de répercussion

59 Les principes adoptés en 1978 sont présentés à l'annexe II.

60 Rendue publique à la fin de mars 1980.

61 Voir annexe I.

automatique des hausses de l'indice des prix à la consommation sur les salaires fixés par sentence, la possibilité d'augmentations supérieures à celles résultant de l'indexation et la fréquence des ajustements au titre du système d'indexation. Il est cependant deux problèmes qui revêtent peut-être un caractère plus fondamental. Le premier concerne la mesure dans laquelle les décisions de la Commission peuvent être prises indépendamment des pressions exercées sur le marché par le niveau relatif de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, pressions qui trouvent leur expression dans l'importance de la représentation syndicale aux sessions. La Commission a reconnu que sa capacité à faire évoluer les taux effectifs en fonction des taux fixés par sentence était limitée. En dépit de l'indexation partielle, le niveau des salaires réels ne s'est guère modifié sur l'ensemble de la période. Une des raisons en est la récente vague d'augmentations de salaires au titre de la qualité du travail et le fort glissement de salaires qui s'est produit durant la majeure partie de l'année 1978. Le rattrapage des salaires réels en 1978 et le nombre croissant d'augmentations de salaires accordées au titre de la qualité du travail en 1979 et dans les premiers mois de cette année se sont accompagnés de nombreux conflits du travail, à tel point que dans la sentence qu'elle a rendue en décembre 1978, la Commission avait déclaré que si le climat social continuait d'être perturbé, c'était l'ensemble du système de détermination des salaires fondé sur l'indexation qui risquait d'être compromis. De même, dans la sentence rendue en juin 1979, la Commission a conclu qu'en raison notamment de la forte augmentation du nombre des journées de travail perdues, et de la propagation des relèvements de salaires d'une branche d'industrie à l'autre, « le système de fixation des salaires fondé sur l'indexation ne fonctionnait pas ». Le second problème concerne l'apparente incapacité des parties de souscrire à des accords qui limiteraient les revendications salariales. Compte tenu de ces développements, il semble probable que les tentatives faites pour remplacer les mécanismes du marché par une procédure quasi-judiciaire créeront des rigidités, et des pressions génératrices de distorsions, sur le marché du travail, entraînant des conflits sociaux et des augmentations de salaires supérieures à celles justifiées par l'indexation dans les secteurs où la main-d'œuvre est rare et un chômage important ailleurs, notamment parmi les travailleurs non qualifiés et les jeunes. Il sera difficile de résister à ces pressions à moins de laisser jouer plus librement les forces du marché.

L'autre obstacle majeur à la réalisation d'un consensus tient à la divergence de vues des parties concernées sur la relation entre les salaires, le chômage et la croissance économique. Les deux dernières Études de l'OCDE sur l'Australie soulignaient le fait que les niveaux auxquels s'établissaient alors les salaires réels, l'existence d'un important écart entre les salaires réels et la productivité et le déséquilibre entre les parts relatives du travail et du capital productif dans le revenu étaient autant d'éléments incompatibles avec le retour à un niveau élevé d'emploi et une croissance non inflationniste. D'une part, le niveau élevé des coûts réduit la compétitivité internationale de l'économie, limite les possibilités d'emploi et contribue au déséquilibre extérieur. D'autre part, la faiblesse excessive du rendement du capital freine l'investissement productif qui est une condition préalable indispensable à l'extension des capacités et de l'emploi et à une croissance durable. Ces considérations expliquent — au moins partiellement — les réactions macro-économiques du gouvernement qui doit nécessairement se préoccuper de modérer l'inflation et de préserver l'équilibre extérieur quel que soit l'effet exercé par les négociations de salaires sur la correction des déséquilibres profonds de l'économie. Le fait est que les augmentations de salaires nominaux accordées dans une large mesure en fonction de la hausse des prix ont été incompatibles avec les efforts entrepris pour réduire l'inflation et parvenir à une situation plus viable de la balance des paiements, et en vue d'atteindre ces objectifs, les pouvoirs publics ont été amenés à suivre une politique de régulation de la demande plus restrictive qu'elle ne l'aurait été autrement, avec les répercussions que cela a pu avoir à court terme sur le niveau de la production et celui de l'emploi.

Politique extérieure

Les mécanismes adoptés en novembre 1976 en vue de donner plus de flexibilité à la régulation du taux de change⁶² se sont accompagnés en 1977 et 1978 d'un ajustement progressif en baisse du cours du dollar australien et, depuis le milieu de 1977, d'un recours accru aux emprunts officiels à l'étranger⁶³. Le redressement de la balance des opérations en devises du secteur privé qui s'est produit en 1979 a eu d'importantes répercussions sur ces deux aspects de la politique extérieure. Sa conséquence la plus directe a été de permettre une sensible réduction du programme d'emprunts publics à l'étranger; sur les 1.35 milliard de dollars auxquels se sont élevés les emprunts nets du gouvernement fédéral à l'étranger pendant l'exercice 1978/79, un tiers seulement a été effectué pendant le second semestre, et le total des emprunts auxquels il a été procédé pendant les dix premiers du présent exercice s'élève à moins de 1/4 milliard de dollars. Plus important encore a été le fait que la politique extérieure a pu ainsi contribuer à renforcer l'orientation anti-inflationniste des mesures prises sur le plan interne. L'appréciation consécutive de la monnaie, quoique peu importante (l'indice pondéré par les échanges a progressé de 2 % entre mars 1979 et mars 1980), n'en a pas moins été significative, de par le renversement de tendance qu'elle représentait. Un pas de plus a été fait le 1^{er} avril de cette année dans la voie du processus amorcé en septembre 1972 de libéralisation des investissements de portefeuille effectués par des résidents australiens à l'étranger, avec un relèvement des plafonds et un élargissement de l'éventail des investissements visés. L'effet de ces modifications sur les mouvements de capitaux, ne sera sans doute pas très sensible.

Les Études Économiques de l'OCDE de 1978 et 1979 avaient décrit de manière relativement détaillée les mesures d'aide et de protection en faveur de la production manufacturière australienne. Il ressortait de ces premières analyses que bien que les mesures de protection aient été sensiblement réduites jusqu'en 1974, l'assistance temporaire dont continuaient de bénéficier depuis lors — principalement sous forme de restrictions quantitatives — toute une gamme de produits manufacturés avait eu pour effet d'accroître le niveau de protection des branches les mieux protégées, de sorte que la portée globale nette de l'aide ne s'était pratiquement pas modifiée⁶⁴. Bien que l'assistance temporaire ait été destinée à atténuer les effets préjudiciables que le renforcement de la concurrence entraîné par la récession exerçait sur l'emploi dans les secteurs les plus vulnérables, elle était incompatible avec l'objectif du gouvernement de doter l'industrie manufacturière de structures plus ouvertes et plus concurrentielles, de sorte qu'il y avait une certaine antinomie entre les expédients à court terme et la stratégie à moyen terme⁶⁵. Il se pourrait bien néanmoins que les branches les plus fortement protégées aient entrepris d'adapter leurs structures aux nouvelles conditions internationales, l'aide temporaire ayant été conçue de manière à leur laisser le temps de procéder à de tels ajustements. Le gouvernement a par ailleurs approuvé sous certaines réserves la recommandation du Groupe d'étude sur l'ajustement structurel concernant le lancement d'un programme visant à réduire l'en-

62 Pour plus de détails, voir l'Étude économique de l'Australie, OCDE, avril 1978, page 44.

63 Dans le but de soutenir les réserves, en attendant que les entrées de capitaux privés se rétablissent à des niveaux plus normaux.

64 Selon les calculs de l'Industrial Assistance Commission (IAC), le taux effectif d'assistance à l'industrie manufacturière s'établissait à 26 % en 1977/78 contre 27 % en 1973/74. Ce chiffre ne tient cependant pas compte de l'effet des politiques suivies à l'égard des prix du sucre et du pétrole, qui ont visé ces dernières années à aligner les prix intérieurs de ces deux produits sur les cours mondiaux, diminuant ainsi la subvention dont bénéficiaient implicitement les branches concernées.

65 Il est probable que l'introduction à compter de mai 1979 d'un droit *ad valorem* de 2 % sur certaines catégories de produits a paradoxalement eu pour effet, dans le cas de certaines industries, de réduire — encore que marginalement — le niveau de l'assistance nette, cette mesure affectant davantage le coût des facteurs de production que le prix des importations concurrençant la production locale.

semble de la protection à long terme. Les aides temporaires aux industries de l'habillement, des textiles et de la chaussure devant en principe prendre fin au milieu de l'année 1981, une décision devra prochainement être prise quant à leur éventuelle prolongation. En 1979 également et après examen du rapport du Groupe d'étude sur l'ajustement structurel, le Gouvernement a réaffirmé son intention de mettre en œuvre un programme de réduction progressive des mesures de protection à long terme pour autant que les circonstances le lui permettront. Il a en même temps indiqué qu'il comptait attendre l'achèvement du programme d'examen des droits de douane (prévu pour la fin de mai 1981) avant de demander à l'Industrial Assistance Commission de faire une étude et d'établir un rapport sur les méthodes générales qui permettraient de réduire la protection. Les décisions qui seront prises dans ce domaine — nous l'avons vu à la Partie II — auront d'importantes répercussions sur l'évolution à moyen terme de l'économie australienne.

IV PERSPECTIVES ET CONSIDÉRATIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Perspectives à court terme

Depuis la dernière étude sur l'Australie publiée par l'OCDE en juin 1979, les perspectives de l'économie se sont nettement affaiblies à la suite des forts relèvements des prix du pétrole et de l'orientation plus restrictive des politiques suivies par un certain nombre de grands pays de l'OCDE. On prévoit maintenant que le PIB global de la zone de l'OCDE n'augmentera que de $1\frac{1}{2}\%$ en 1980, contre $3\frac{1}{2}\%$ en 1979 et plus de 4 % en moyenne en longue période. On s'attend également à un manque de dynamisme des échanges mondiaux — dont l'expansion sera vraisemblablement de l'ordre de $3\frac{3}{4}\%$. Les taux d'intérêt internationaux élevés seront généralisés, et le taux d'inflation (indices implicites des prix de la consommation privée) semble devoir passer d'environ $8\frac{1}{2}\%$ en 1979 à $11\frac{1}{2}\%$ en 1980. Bien que l'Australie soit mieux à même que beaucoup d'autres pays de l'OCDE de supporter les conséquences de ces évolutions internationales dont l'impact pourrait en outre l'atteindre plus tardivement que les grandes économies industrialisées — en raison, partiellement, de la composition par produit et de la destination de ses exportations —, on suppose qu'elles se traduiraient par un affaiblissement des perspectives d'exportation — de produits minéraux et manufacturés en particulier —, la poursuite d'une hausse rapide des prix à un recul de l'ordre de 5 à 6 % des termes de l'échange en 1980 et quelques incertitudes dans l'évolution du compte des opérations en capital de la balance des paiements.

Sur le plan intérieur, les principales hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions concernent la politique budgétaire et monétaire et l'évolution des taux de salaire. On suppose que la politique économique demeurera modérément restrictive jusqu'au début du prochain exercice (1980/81). En termes quantitatifs, ceci implique qu'après avoir légèrement fléchi en 1979/80, le volume des dépenses publiques marquera un palier, que les taux d'imposition directe ne seront pas réduits au-delà des allègements que le Ministre des Finances a laissé présager dans sa déclaration du 6 mars 1980 et que la redevance pétrolière sera augmentée, quoique plus faiblement, dans la ligne de la politique actuelle et de la hausse ininterrompue des prix mondiaux. L'expansion de M3 devrait être contenue aux alentours de 10 % au cours des 12 prochains mois. On a également retenu l'hypothèse technique de l'indexation intégrale des salaires, correction faite des hausses du prix du pétrole, et l'on a supposé que la poursuite de la vague de relèvements au titre de la qualité du travail ajouterait deux

Tableau 19 Prévisions à court terme
Pourcentages de variation en volume

| | 1978 | 1979 | 1980 | 1980-1981 ⁴ |
|---|------|------|------|------------------------|
| Consommation | | | | |
| Du secteur privé | 2.4 | 2.2 | 2½ | 2½ |
| Du secteur public | 6.8 | 0.5 | 1 | 1 |
| Formation brute de capital fixe | | | | |
| Du secteur privé | 3.0 | 2.9 | 6½ | 9½ |
| dont : Logements | -6.4 | 8.8 | 4 | 3½ |
| Autres constructions | 6.8 | -2.8 | 8½ | 15½ |
| Machines et outillages | 8.0 | 1.4 | 7½ | 12 |
| Du secteur public | 0.0 | -2.3 | -3½ | -2 |
| Demande intérieure finale | 3.0 | 1.6 | 2½ | 3 |
| Variation de la formation de stocks ² | -0.5 | 1.7 | -1 | -½ |
| Demande intérieure totale ³ | 2.6 | 2.7 | 1½ | 2½ |
| Exportations de biens et services | -1.1 | 14.2 | 9½ | 6 |
| Importations de biens et services | 4.3 | 2.6 | 2½ | 3 |
| Variation de la balance extérieure ¹ | -0.8 | 1.9 | 1½ | ½ |
| Produit intérieur brut ³ | 1.7 | 4.6 | 2½ | 3½ |
| Prix à la consommation ³ | 8.5 | 9.5 | 10½ | 10 |
| Balance extérieure courante (milliards de dollars australiens) | -3.5 | -1.9 | -1½ | -1½ |

1 Contribution à la croissance du PIB (en %).

2 Y compris un écart statistique qui n'est pas ventilé.

3 Indice implicite des prix de la consommation privée.

4 Année budgétaire juillet 1980-juin 1981.

Sources : *Quarterly National Accounts*, ABS, et prévisions du Secrétariat.

points à la progression des taux de salaire entre 1979 et 1980. Bien que l'on ne puisse exclure le risque d'un mouvement général de revendications de salaires au titre de la productivité, il n'en a pas été tenu compte dans les prévisions.

Les revenus salariaux des ménages semblent devoir s'accroître un peu plus vite en 1980 qu'en 1979, mais les autres revenus des personnes physiques tendront probablement à se ralentir. On prévoit que le montant total des salaires et des traitements progressera de 12 ½ % sur l'année 1980, contre 9 ½ % en 1979, sous l'effet conjugué d'une accélération des taux de salaire, d'une progression ininterrompue (quoique plus lente) de l'emploi et d'un léger glissement des salaires. La croissance des salaires et des traitements devrait quelque peu se ralentir au premier semestre de l'année prochaine. Après leur progression exceptionnelle de 1979, les revenus agricoles devraient s'accroître beaucoup moins rapidement en 1980, et les autres revenus du secteur privé (travailleurs indépendants pour l'essentiel) devraient accusé une décélération sous l'effet de l'alourdissement des coûts et de la lenteur persistante de la croissance de la demande; on a également supposé que, conformément à l'orientation générale de la politique économique, les paiements de transfert augmenteraient à peu près au même rythme qu'en 1979, soit de 10 ½ %. Le résultat combiné de ces différents facteurs devrait être une évolution régulière des revenus totaux des ménages dont le montant en termes nominaux ne devrait pas s'accroître entre 1979 et 1980, et accusé une tendance un peu plus modérée au premier semestre de 1981. On prévoit que la hausse des prix à la consommation sera en moyenne plus importante en 1980 qu'en 1979, mais l'essentiel de cette accélération s'est déjà produite. Principalement du fait de l'accélération de la hausse moyenne des prix à la consommation attendue pour cette année, on prévoit un certain tassement du volume des

revenus totaux des ménages ainsi que des revenus disponibles réels, dont le taux de croissance devrait tomber d'à peine plus de 2 ½ % en 1979 à un peu moins de 1 ½ % en 1980. Les modifications de la fiscalité devraient avoir un effet relativement neutre, l'ajustement des taux d'imposition à partir du milieu de l'année étant approximativement suffisant pour empêcher une hausse du taux global d'imposition, lequel aurait vraisemblablement augmenté sans cela sous l'effet de l'alourdissement automatique de la fiscalité. Les dépenses des particuliers devraient cependant bénéficier d'une nouvelle réduction du taux d'épargne : le taux d'épargne non agricole a régulièrement diminué ces dernières années, mais en raison du niveau élevé des revenus agricoles, le taux d'épargne global est actuellement largement supérieur à sa tendance en longue période. Une réduction serait donc clairement possible, ce qui pourrait ajouter 1 point à la consommation en termes réels, dont le taux de croissance sur l'année dans son ensemble pourrait ainsi atteindre les 2 ½ % prévus. Le rythme de progression de la consommation privée ne semble en revanche guère devoir se modifier au premier semestre de 1981.

Le profil de l'investissement privé en 1980 sera vraisemblablement plus instable et plus incertain que celui de la consommation. On prévoit un ralentissement des investissements dans le logement — certains signes donnant même à penser que ce mouvement pourrait s'être déjà amorcé — en réponse au resserrement des conditions financières et à l'accélération de la hausse des coûts de construction. L'évolution de l'investissement fixe des entreprises — bâtiments et ouvrages neufs plus installations et matériel — dépendra semble-t-il de deux principaux facteurs : l'ampleur de la reprise des investissements que l'on pourrait enregistrer en réponse à l'évolution de la demande, de l'utilisation des capacités et des coûts des facteurs dans tous les secteurs de l'industrie; et le montant des investissements supplémentaires qui pourraient être associés au développement des industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles dans les secteurs minier, énergétique, et de transformation des métaux communs. S'agissant du premier de ces facteurs, les principales indications disponibles sont fournies par l'enquête sur les intentions d'investissement qui laisse présager, pour le premier semestre de 1980, un niveau d'investissement au moins aussi élevé, et sans doute plus élevé en volume, que celui du premier semestre de 1979. Si cette prévision se réalisait, ceci représenterait un net redressement par rapport au second semestre de 1979 où les dépenses d'investissement avaient été peu soutenues à la suite de la suppression de la déduction supplémentaire pour investissements en installations et matériel. Outre ce redressement, le cycle de développement des industries énergétiques, extractives et de traitement des minerais devrait commencer à s'accélérer pendant l'année 1980 et les premiers mois de 1981. Un certain élan lui a déjà été donné par la rapide progression des investissements dans le secteur des métaux commun en 1979, et une nouvelle et forte augmentation est prévue pour 1980, qui aura des répercussions dans d'autres branches du secteur manufacturier. On estime au total qu'en 1980, le volume des investissements privés non résidentiels dépassera de 8 % son niveau de 1979, et qu'il continuera d'augmenter à cette cadence en marquant probablement une certaine accélération au premier semestre 1981.

L'évolution probable des stocks non agricoles au premier semestre de 1980 paraît en revanche préoccupante. La formation de stocks dans les industries manufacturières et le commerce de gros et de détail a été particulièrement soutenue au second semestre de 1979, contribuant pour près de 3 % (taux annuel désaisonnalisé) à la croissance du PIB, et portant le rapport des stocks aux ventes à peu près au niveau auquel il s'établissait au début de 1978. Une certaine réaction est attendue pendant l'année 1980, encore qu'il soit difficile d'en déterminer le moment, et dans l'hypothèse que les stocks agricoles n'augmenteront pas davantage, la formation de stocks considérée dans son ensemble devrait apporter une contribution négative de l'ordre de 1 % à la croissance du PIB en 1980. Au total, et compte tenu de la rigueur persistante exercée au niveau des dépenses publiques réelles, ces mouvements de la

dépense privée impliquent une décélération de la demande intérieure totale, dont la croissance ne devrait pas dépasser quelque $1 \frac{1}{4}$ % en 1980 contre 2.7 % en 1979.

En ce qui concerne le commerce extérieur, la variation de la balance extérieure en termes réels devrait encore se traduire par une contribution positive à la croissance du PIB en 1980, moins importante cependant qu'en 1979. Les exportations de produits agricoles, et en particulier de blé, sont encore relativement dynamiques, mais les exportations de produits manufacturés et vraisemblablement aussi celles de produits minéraux pourraient être affectées par la croissance plus lente des marchés mondiaux en 1980. La prévision d'une progression de plus de 9 % du volume des exportations est en partie fondée sur les effets retardés des niveaux très élevés observés vers la fin de 1979, et implique une décélération au second semestre de 1980 (le taux s'établissant alors autour de 6 % par an). Les importations sont plus directement liées au profil de l'investissement et de la formation de stocks. Le volume des importations a été peu important au second semestre de 1979, notamment si l'on considère l'accroissement des stocks non agricoles. Le fléchissement observé au troisième trimestre reflète une réduction des dépenses d'investissements au titre d'installations, d'équipements et de matériel de transport importés. Le quatrième trimestre a été marqué par une brusque remontée des importations, et compte tenu de la progression attendue de l'investissement, cette reprise semble devoir inévitablement se poursuivre en 1980 bien qu'elle puisse être compensée par l'affaiblissement de la formation des stocks. On prévoit au total que le volume des importations augmentera d'un peu plus de 2 %, ce chiffre incorporant une progression relativement plus rapide (environ 5 % en taux annuel désaisonnalisé) au premier semestre de 1980. Le PIB en termes réels devrait, selon les prévisions, progresser de $2 \frac{1}{4}$ % en 1980, taux égal à celui de l'accroissement du PIB non agricole en 1979. On s'attend néanmoins à ce que sa croissance s'accélère fortement dans le courant de l'année et l'on prévoit pour le premier semestre de l'année prochaine un taux annuel de l'ordre de $3 \frac{1}{2}$ %. Entre 1979 et 1980, l'emploi continuera probablement de croître, quoiqu'à un rythme un peu plus lent, et la situation du chômage ne s'améliorera sans doute pas sensiblement. Malgré la détérioration des termes de l'échange, le déficit extérieur courant devrait être ramené aux alentours de $1 \frac{1}{4}$ milliard de dollars, contre 1.7 milliard de dollars en 1979.

Considérations de politique économique

Depuis 1975, les autorités fédérales appliquent avec régularité une politique économique modérément restrictive en vue de redresser les déséquilibres apparus à la suite de l'explosion de salaires de 1974. Le déficit du budget fédéral a été réduit et la croissance des dépenses publiques s'est ralentie grâce aux efforts entrepris pour contenir la progression des transferts au secteur privé, et, dans toute la mesure du possible, aux États; l'expansion de la masse monétaire est devenue plus lente et, sur l'ensemble de la période considérée, le taux de change s'est déprécié malgré les ajustements en hausse opérés en 1979 et au début 1980. Sous l'effet conjugué des mesures prises par les autorités et du ralentissement des prix sur les marchés mondiaux, le taux de l'inflation intérieure a suivi une tendance sensiblement décroissante jusqu'à la fin de 1978. La compétitivité extérieure de l'économie s'est également améliorée, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont légèrement reculé en termes réels et la tendance antérieure à l'élargissement de la part mesurée des salaires et traitements dans le revenu national s'est partiellement inversée. La croissance de l'économie réelle a cependant été relativement lente. La demande et la production (non agricole) ont l'une et l'autre progressé en moyenne de 2 % par an depuis 1974/75, soit un taux nettement inférieur à l'expansion des capacités productives, ce qui s'est traduit jusqu'à une période relativement récente par une progression du chômage. Jusqu'en 1978, l'expansion en volume des importations dépassait celle des exporta-

tions, ce qui, joint à une dégradation des termes de l'échange, rendait incertaine les perspectives de la balance des paiements. La position extérieure s'est ensuite renforcée.

S'agissant de l'évolution future, il est difficile d'apprécier la vigueur sous-jacente de la demande. L'économie a récemment bénéficié de deux récoltes exceptionnelles de blé et d'une amélioration des termes de l'échange en 1979, tandis que le profil de l'investissement a été affecté par la réduction des déductions pour investissements, opérée au milieu de l'année 1979. Les profondes révisions récemment apportées aux statistiques de la comptabilité nationale ont également rendu plus difficile l'appréciation de la situation présente. La croissance du PIB non agricole en termes réels semble néanmoins s'être redressée depuis 1977. Malgré le ralentissement prévu du taux de croissance du PIB sur l'année 1980 dans son ensemble, une forte accélération est attendue sur les 12 mois se terminant au milieu de l'année 1981, sous l'effet notamment des investissements fixes des entreprises. L'affaiblissement probable de l'expansion des échanges mondiaux risque d'affecter les perspectives d'exportation, moins cependant que pour beaucoup d'autres pays Membres, et il semble que l'on puisse s'attendre à une importante progression des exportations non agricoles. Ce facteur, conjugué au renforcement de la compétitivité avec l'extérieur et au redressement de la production manufacturière et de l'emploi donne à penser qu'un redressement tendanciel du volume de la production et de la demande pourrait être en cours.

C'est en grande partie l'évolution observée sur le front de l'inflation qui déterminera le caractère plus ou moins durable de ces signes encourageants. Compte tenu de l'orientation restrictive des politiques budgétaire et monétaire, les perspectives concernant l'inflation dans l'avenir immédiat semblent devoir dépendre dans une large mesure du système de détermination des salaires. Comme nous l'avons déjà vu, la période récente a été marquée par une certaine accélération de la hausse des salaires et des prix, qui est en partie liée aux augmentations de salaires accordées pour d'autres raisons que l'indexation. Il importe de faire en sorte que ce mouvement ne se renforce pas comme il risquerait de le faire si, à la suite des relèvements de salaires généralisés consentis au titre de la qualité du travail, de nouvelles augmentations étaient accordées cette année sur la base des gains de productivité ou d'autres considérations. Il faut espérer que des progrès pourront être faits en vue d'améliorer le consensus sur le système de détermination des salaires et la distribution des revenus, en tenant compte des relations existant entre l'inflation, les coûts salariaux réels et l'emploi.

La formation et la répartition des revenus joueront également un rôle déterminant à moyen terme, dans la mesure où le fort gonflement des investissements dans les secteurs des produits minéraux, de l'énergie et des industries s'y rapportant qui est à prévoir pendant les années 80 fera monter la demande de main-d'œuvre, et, notamment de travailleurs qualifiés déjà relativement peu nombreux, ce qui risque d'aggraver l'inflation des salaires et de toucher l'ensemble de l'économie. Ces pressions seront vraisemblablement atténuées par l'immigration et l'augmentation du nombre de travailleurs recevant une formation mais, pour pouvoir les contenir, les autorités n'auront sans doute guère d'autre choix, aussi longtemps que l'on se refusera à admettre les réalités économiques concernant les revenus, que de continuer à appliquer de strictes politiques budgétaire et monétaire. Il importe, semble-t-il, dans ce contexte, que les gains engendrés par l'exploitation des ressources naturelles ne se traduisent pas simplement par des augmentations des revenus nominaux. Le système actuel de détermination des salaires, qui repose dans une large mesure sur le principe de la révision semestrielle des salaires en vue de leur indexation intégrale sur la hausse des prix à la consommation à moins que les arguments avancés devant la Commission d'arbitrage ne conduisent celle-ci à en décider autrement, n'est peut-être pas le mieux adapté à la situation, comme les autorités l'ont déjà reconnu. Il y a

tout lieu de se féliciter de ce point de vue des récentes propositions du Gouvernement concernant la réalisation d'un consensus en matière de détermination des salaires : en conservant aux sessions sur les salaires leur périodicité semestrielle, les salaires réels bénéficieraient d'un degré de sécurité plus élevé que dans la plupart des autres pays de l'OCDE; et en faisant accepter le principe de relèvements automatiques des salaires fondés sur une indexation partielle en fonction de la hausse des prix, à la progression des salaires réels pourrait être plus facilement modulée en fonction des autres exigences de l'économie. Il n'en serait pas moins semble-t-il hautement souhaitable que le processus de détermination des salaires tienne compte du fait que si les coûts de main-d'œuvre dérapaient par rapport à ceux des autres économies développées, les industries efficaces et compétitives du secteur secondaire en subiraient le contre-coup, et l'emploi en serait défavorablement affecté.

Mis à part leurs effets probables sur la demande de main-d'œuvre et sur les salaires, les vastes projets de mise en valeur des ressources naturelles qui viennent de démarrer auront un important impact sur l'économie à moyen terme. Comme on l'a déjà vu, il s'agit de projets à très grande échelle et bien que leur ampleur future et leur calendrier soient encore incertains, il ne fait guère de doute qu'ils entraîneront un certain nombre de développements connexes, notamment :

- i) des entrées massives de capitaux d'investissements étrangers sous forme de participations et de titres d'emprunt;
- ii) de très fortes augmentations de l'investissement fixe privé, notamment dans les secteurs des produits minéraux et de la transformation des matières premières;
- iii) d'importants investissements du gouvernement et des entreprises publiques pour assurer l'infrastructure, les services publics et l'énergie nécessaires, enfin;
- iv) un niveau élevé de recettes d'exportation et de transferts de fonds correspondants à l'étranger.

La croissance probable et la redistribution des ressources vers les industries à forte productivité qui seront la conséquence de ces développements auront indiscutablement les effets positifs, mais l'on ne saurait néanmoins ignorer que les profondes implications qui en découleront pour la politique économique si l'on veut que l'économie soit à même d'absorber cette demande accrue sans qu'il en résulte de pressions inflationnistes. Ainsi que nous l'avons souligné dans la partie II de cette étude, l'effet exercé sur les perspectives d'inflation par l'expansion de l'économie à partir de l'exploitation des ressources naturelles est en rapport étroit avec la protection accordée aux industries manufacturières, et il est évident que les risques d'inflation seront d'autant plus faibles que les autorités s'emploieront plus rapidement à mettre en œuvre des mesures visant à réduire la protection à long terme. Cette tâche serait naturellement facilitée si les pays partenaires réduisaient les obstacles qu'ils opposent à la pénétration d'exportations particulièrement importantes pour l'économie australienne. Outre leurs implications du point de vue de la protection, il serait souhaitable que les autres effets possibles des vastes projets d'exploitation des ressources naturelles qui sont en cours de réalisation soient pleinement reconnus et que la politique économique puisse être ajustée en conséquence. L'un des plus importants de ces effets est celui qui concerne le rôle du secteur public — notamment l'ampleur de sa participation au processus de développement par la fourniture d'infrastructures et d'autres services, par la fixation des tarifs publics et par les implications de ces activités du point de vue des priorités administratives et sociales normales du gouvernement. Plus le secteur public participe au processus de développement, et plus il sera difficile de modérer l'expansion des dépenses publiques; il semble donc souhaitable que les engagements pris par les pouvoirs publics en vue de permettre le lancement de vastes projets ne fassent pas peser une charge excessive

sur les finances publiques ou les ressources nationales immédiatement disponibles. En ce qui concerne les prix, l'Australie a adopté le principe de l'alignement des prix du pétrole local sur les prix du pétrole importé, principe qui est un élément indispensable à la mise en œuvre d'une politique énergétique efficiente. Mais la politique de prix suivie pour certaines autres formes d'énergie, et en particulier l'électricité — n'est peut-être pas, à certains égards, la mieux adaptée à une affectation adéquate des ressources et — semblerait comporter un élément injustifié de subvention. Les importants ajustements qui devront être opérés pourraient certainement être facilités si les taux d'intérêt témoignaient dans leur ensemble d'une plus grande flexibilité que dans le passé. Ce sont là semble-t-il autant de problèmes importants qui devront être rapidement résolus si l'on veut que l'économie s'adapte aux évolutions profondes dans des conditions non inflationnistes et si l'on veut simultanément améliorer l'efficiency et la spécialisation des industries manufacturières du secteur secondaire et parvenir à un niveau d'emploi élevé.

PAGE BLANCHE

ANNEXES

PAGE BLANCHE

Annexe I

MESURES CONCERNANT LA FIXATION DES PRIX DU PÉTROLE BRUT ET LA TAXE PÉTROLIÈRE

De 1964, où la production pétrolière intérieure a démarré, jusqu'en septembre 1970, le prix du pétrole brut produit en Australie était fixé à un niveau supérieur à celui du pétrole importé afin d'encourager la prospection. La découverte d'importants gisements (Bass Strait, 1967) ayant conduit les autorités à modifier leur politique de prix, il a été annoncé en octobre 1968 que, parallèlement à l'obligation faite aux raffineries australiennes d'utiliser la totalité du pétrole produit localement, le prix-producteur serait aligné sur le niveau d'octobre 1968 du prix du pétrole importé, et ce pendant cinq ans à compter du 18 septembre 1970. Une taxe de 2 dollars le baril (s'appliquant également au gaz de pétrole liquéfié (GPL) présent à l'état naturel) perçue sur le prix acquitté par les raffineurs, a été introduite pour la première fois le 19 août 1975. Le 14 septembre 1975, les autorités ont annoncé l'adoption pour les cinq années à venir d'un double système de tarification pour le pétrole australien, selon qu'il était extrait de gisements « anciens » ou de gisements « récents » (voir le corps du texte). Le pétrole extrait des gisements récents devait être payé aux producteurs à un prix égal au prix du pétrole importé, diminué de la taxe de 2 dollars, tandis que le prix du pétrole extrait de gisements anciens était faiblement relevé en fonction des coûts et des taux de rémunération des producteurs, ces mesures devant s'appliquer jusqu'en septembre 1978. Dans le cadre du Budget de 1976/77, le pétrole extrait de gisements découverts après le 18 août 1976, a été exonéré de la taxe.

A la suite du rapport de l'Industries Assistance Commission sur la fixation des prix du pétrole brut présenté en septembre 1976, le Budget 1977/78 a profondément modifié la politique des autorités dans ce domaine, parallèlement à la décision de porter la taxe à 3 dollars. Le prix du pétrole extrait des gisements « anciens » devait être aligné sur celui du pétrole importé (moins la taxe) à concurrence d'une proportion donnée de la production (10 % jusqu'à la fin de l'exercice 1977/78, puis devant progressivement atteindre 50 % en 1980/81) ou de 6 millions de barils selon le volume le plus élevé. C'est ce que l'on a appelé le pétrole « à prix de parité ». Le prix du reste de la production de chaque gisement (« pétrole à prix contrôlé ») continuait d'être déterminé en fonction du taux de rémunération pour les producteurs après paiement de la redevance, le prix pour l'utilisateur étant égal à ce prix majoré de la redevance de 3 dollars.

Le Budget pour 1978/79 prévoyait que la totalité du pétrole brut produit en Australie serait vendu aux raffineries (prix-utilisateur) à un prix égal à celui du pétrole importé. Bien que cette mesure n'ait affecté ni le prix-utilisateur ni le prix-producteur du pétrole « à prix de parité »¹, elle relevait fortement le prix-utilisateur du pétrole « à prix contrôlé ». Le taux de rémunération des producteurs sur ce dernier demeurait cependant foncièrement le même, dans la mesure où le niveau de la taxe était relevé en conséquence. La dernière modification apportée au système de taxation, qui ne concerne que le pétrole « à prix de parité », est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1979, en même temps que le prix de référence était relevé d'environ 6 dollars le baril à la suite des décisions prises par l'OPEP pendant le premier semestre de l'année. Cet ajustement visait essentiellement à introduire un lien entre le taux de la taxe et les hausses du prix de référence. Ceci impliquait que le taux de rémunération des producteurs sur le pétrole « à prix de parité » ne refléterait plus intégralement les hausses du prix de référence. Les nouvelles dispositions introduisaient cependant une distinction selon les gisements (sur la base de la production annuelle). Pour les petits gisements (moins de 2 millions de barils), la taxe demeurait fixée à 3 dollars le baril. Pour les gisements d'importance moyenne (de 2 millions à 15 millions de barils), la taxe devait être relevée d'un pourcentage égal à 75 % des hausses du prix de référence intervenues après le 30 juin 1979, la différence de 25 % venant compléter la rémunération des producteurs. Pour les gisements dont la production annuelle était égale ou supérieure à 15 millions de barils, la taxe était relevée de l'intégralité des ajustements de prix opérés le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1979 en fonction du prix de référence, le taux de rémunération des producteurs étant ainsi stabilisé à son niveau de décembre 1978 pendant toute l'année 1979. A partir du 1^{er} janvier 1980, le taux de rémunération devait être indexé, soit sur la hausse

¹ Lesquels continuaient naturellement d'être influencés par les ajustements automatiques en fonction du prix de référence.

Tableau 1 de l'annexe **Taxe et rémunération des producteurs sur le pétrole brut**
Janvier 1980

Dollars australiens par baril

| | Petits gisements | Gisements moyens | | Grands gisements | |
|--|------------------|------------------|-------|------------------|-------|
| | A seulement | A | B | A | B |
| Taxe | 3.00 | 11.33 | 22.27 | 14.54 | 22.27 |
| Prix producteur | 21.77 | 13.44 | 2.50 | 10.23 | 2.50 |
| Pourcentage approximatif de la production totale ¹ | 2½ | 12 | 2½ | 29 | 54 |

A Pétrole à prix de parité.

B Pétrole à prix contrôlé.

1 Premier trimestre 1980.

Source : *Budget Paper n° 1, 1979-1980.*

de l'indice des prix à la consommation après la fin de 1978, soit sur la hausse des prix de référence après le 1^{er} juillet 1979, selon celle qui serait la plus faible. Des décisions ont été parallèlement annoncées concernant l'application progressive à tous les producteurs du « prix de parité » au-delà de 1980/81 : dans le cas des gisements dont la production excède 15 millions de barils par an, on n'envisage pas de porter au-delà de 50 % la proportion de la production bénéficiant du prix de parité; pour les autres gisements, il a été en principe décidé d'étendre progressivement ce prix à la totalité de la production.

Le tableau 1 de l'annexe illustre la situation concernant le pétrole extrait des gisements « anciens »² à la suite du relèvement du prix de référence opéré en janvier 1980, et donne un ordre d'idées de l'importance relative de chaque catégorie de pétrole dans la production. Pour plus de simplicité, on a retenu les taux de la taxe et les taux de rémunération des producteurs concernant le pétrole extrait du gisement de Bass Strait (dont le prix de parité est de 24.77 dollars le baril); bien qu'assurant environ les neuf-dixièmes de la production australienne, ce gisement n'est cependant pas parfaitement représentatif à d'autres égards.

2 Le pétrole découvert après le 18 août 1976 est, nous l'avons vu, exonéré de la taxe.

Annexe II

PRINCIPES CONCERNANT LA DÉTERMINATION DES SALAIRES

Les Principes applicables en matière de détermination des salaires définis par la Commission australienne de conciliation et d'arbitrage dans sa décision nationale sur les salaires d'avril 1975 étaient les suivants :

- 1 La Commission ajustera chaque trimestre les salaires et traitement fixés par les sentences en fonction de la dernière variation de l'indice des prix à la consommation dans les capitaux des six États, à moins que les parties qui sont d'un avis contraire la persuadent de ne pas le faire.
- 2 A cette fin, la Commission siègera en avril, juillet, octobre et janvier après la publication du dernier indice des prix à la consommation. Ses délibérations devraient être de courte durée.
- 3 Tout ajustement des salaires et traitements fixé par sentence en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation prendra effet au début de la première période de paie commençant au plus tôt le 15 du mois suivant la publication de l'indice trimestriel des prix à la consommation.
- 4 La Commission fixera la formule d'indexation en fonction des circonstances et des demandes des parties, étant entendu que toute hausse de l'indice inférieure à 2 % intervenue pendant un trimestre donné devra être entièrement répercutée sur les salaires fixés par les sentences.
- 5 Il ne sera procédé à aucun ajustement au titre de l'indice des prix à la consommation si la progression de cet indice au cours d'un trimestre donné a été inférieure à 1 %. Les hausses trimestrielles de l'indice inférieures à 1 % seront reportées sur le ou les trimestre(s) suivant(s) et un ajustement sera opéré lorsque la hausse cumulée de l'indice sera égale ou supérieure à 1 %.
- 6 La Commission étudiera chaque année de quel montant les salaires totaux peuvent être majorés au titre de la productivité.
- 7 Outre les relèvements susmentionnés, les seules autres raisons pouvant justifier des ajustements des rémunérations sont les suivantes :
 - a) Modifications de la « qualité du travail » (modifications de la nature du travail, des compétences et des responsabilités requises, ou des conditions dans lesquelles le travail est effectué). Les ajustements accordés à ce titre dans le cadre d'une sentence ne s'appliqueront normalement qu'à certaines catégories, encore qu'en de rares cas ils puissent s'appliquer à toutes les catégories.
 - b) Rattrapage des mouvements d'ensemble. La série d'augmentations de salaires accordée l'année dernière au niveau des différentes branches a posé solidement les bases des relations qu'il convient de respecter lors de l'application de l'indexation dans le cadre d'une même sentence et entre différentes sentences. Il est cependant possible que dans certains cas les sentences n'aient pas tenu compte des mouvements d'ensemble intervenus au cours de l'année précédente. Ces cas pourront être examinés afin de déterminer si une augmentation de salaire se justifie pour cette raison; il faudra toutefois veiller à vérifier qu'il s'agit bien d'un rattrapage véritable et non d'une surenchère. Il doit être bien précisé que ce problème de rattrapage est de caractère temporaire et ne devrait pas se poser dans le cadre du système ordonné de fixation des salaires que nous proposons comme base d'indexation.

Il doit également être bien entendu que la compression des écarts de salaires qui a résulté des sentences prononcées ces dernières années ne justifie pas d'augmentation compensatrice spéciale. La compression des écarts est une question qui pourrait être étudiée lors des sessions consacrées à la forme de l'indexation et à la répartition de la productivité nationale.
- 8 Toute demande d'augmentation au titre du paragraphe 7 ci-dessus présentée sous quelque forme que ce soit sera appréciée en fonction des principes exposés ci-dessus et examinée dans le contexte des conditions à respecter pour assurer le succès de l'indexation. Ceci ne doit pas être interprété comme une remise en cause du processus de conciliation, mais

signifie que la Commission devra prendre garde à d'éventuels accords sur la qualité du travail qui tendraient à déformer les faits. Nous attirons l'attention sur la section 4(1)(g) de la Loi qui précise que par « questions industrielles », on entend « toutes les questions de justice et d'équité touchant l'industrie qui mettent en jeu les intérêts des individus immédiatement concernés et du corps social dans son ensemble ».

Entre la décision d'avril 1975 et l'enquête de 1978 sur les principes applicables en matière de détermination des salaires, certains des Principes ont été précisés, mais les principales modifications ont été apportées par les conclusions de l'enquête qui posait les Principes suivants :

- 1 La Commission ajustera tous les six mois les traitements et salaires prescrits par les sentences fédérales en fonction de l'évolution au cours des deux trimestres précédents de l'indice des prix à la consommation dans les capitales des six États, à moins que les arguments présentés contre l'ajustement n'en démontrent l'inopportunité.
- 2 A cette fin, la Commission siègera en octobre et en avril, après la publication de l'indice des prix à la consommation pour les trimestres se terminant respectivement en septembre et en mars. Ses délibérations devraient être de courte durée.
- 3 Tout ajustement des taux de salaires et traitements fixés par les sentences au titre de la variation semestrielle de l'indice des prix à la consommation prendra si possible effet au début de la première période de paie commençant au plus tôt le 15 du mois suivant la publication de l'indice des prix à la consommation relatif au trimestre de septembre ou au trimestre de mars selon le cas.
- 4 L'indexation prendra la forme d'un ajustement uniforme en pourcentage, sauf si des circonstances exceptionnelles amènent la Commission à en décider autrement. Il doit être bien entendu que la compression des écarts de salaires qui a résulté des sentences prononcées ces dernières années ne justifie pas d'augmentations compensatrices spéciales.
- 5 Il ne sera procédé à aucun ajustement au titre de l'indice des prix à la consommation si la progression de cet indice au cours d'un semestre donné a été inférieure à 1 %. Les hausses semestrielles de l'indice inférieures à 1 % seront reportées sur le ou les semestre(s) suivant(s) et un ajustement sera opéré lorsque la hausse cumulée de l'indice sera égale ou supérieure à 1 %.
- 6 La Commission étudiera chaque année les augmentations totales de salaires à prescrire ou les modifications à apporter aux conditions d'emploi à l'échelon national en fonction de la productivité.
Aucune séance n'aura lieu à cet effet avant octobre 1979.
- 7 Outre les augmentations prévues ci-dessus, les seules autres raisons pouvant justifier des ajustements des rémunérations sont les suivantes :

a) *Modifications de la qualité du travail*

On entend par là les modifications de la nature du travail, des compétences et des responsabilités requises, ou des conditions dans lesquelles le travail est effectué. Les ajustements accordés à ce titre dans une sentence ne s'appliqueront normalement qu'à certaines catégories, encore qu'en de rares cas ils puissent s'appliquer à toutes les catégories.

- i) A priori, le moment à partir duquel les modifications de la qualité du travail doivent être mesurées est celui du dernier ajustement apporté à ce titre aux taux fixés par sentence en dehors du cadre de l'indexation nationale des salaires. Ce principe ne peut être réfuté que si une partie apporte la preuve de circonstances exceptionnelles, et, même dans ce cas, la période prise en compte pour le calcul des modifications ne peut débuter avant le 1^{er} janvier 1970.
- ii) Les modifications de la nature du travail ne se traduisent pas nécessairement en soi par des modifications de la qualité du travail. La modification doit représenter une importante adjonction nette aux conditions requises pour effectuer ledit travail afin de justifier une augmentation de salaires.
- iii) Lorsqu'il a été démontré qu'une modification est intervenue au sens prévu par les principes, une évaluation devra être faite pour mesurer l'ampleur de cette modification en termes monétaires.
- iv) L'expression « les conditions dans lesquelles le travail est effectué » se réfère à l'environnement dans lequel le travail est accompli.
- v) Le reclassement des emplois existants doit être opéré en conformité avec ce principe.

b) *Rattrapage des mouvements d'ensemble*

La série d'augmentations de salaires accordées en 1974 au niveau des différentes branches a posé solidement les bases des relations qu'il convient de respecter lors de l'application de l'indexation dans le cadre d'une même sentence et entre différentes sentences. Il est cependant possible que dans certains cas les sentences n'aient pas tenu

compte des mouvements d'ensemble intervenus en 1974. Ces cas pourront être examinés afin de déterminer si une augmentation de salaire se justifie pour cette raison; il faudra toutefois veiller à vérifier qu'il s'agit bien d'un rattrapage véritable et non d'une sur-enchère.

- i) Ce principe ne se réfère qu'à un seul ensemble et non à plusieurs.
- ii) L'augmentation de 24 dollars accordée par la sentence relative à la métallurgie ne devrait pas être simplement convertie en pourcentage et appliquée à l'ensemble d'une échelle de salaires et de traitements.
- iii) Les taux de salaire fixés par sentences ne devraient pas faire l'objet d'augmentations au titre de 1974 différentes de celles qui ont été accordées pour les taux de salaire minimum; il est en outre incorrect de comparer les taux minimums et les taux de salaire effectifs.

Toute demande d'augmentation au titre de ce principe doit être présentée avant le 31 décembre 1978.

c) *Anomalies*

Les anomalies et les problèmes spéciaux et extraordinaires devront être réglés par la Conférence déjà créée pour ce faire et conformément aux procédures prévues à cet effet.

d) *Inégalités*

A. Suppression des inégalités existant lorsque des salariés accomplissant un travail identique sont rémunérés à des taux différents sans raison valable. Ces inégalités seront examinées par la Conférence pour le Règlement des anomalies et seulement par elle et devront être étudiées à la lumière des critères suivants :

- i) Le travail en question est analogue à la ou aux tâches prises comme référence du point de vue de la nature du travail, du niveau de compétences et de responsabilités qu'il implique et des conditions dans lesquelles il est effectué.
- ii) Les types de travail comparés sont réellement identiques à tous égards, et il n'y a aucune raison valable pour qu'ils soient rémunérés à des taux différents.
- iii) Outre la similitude des tâches, il existe un autre élément significatif qui fait que la situation est inéquitable. Une relation historique ou géographique entre deux types de travail analogues ne constitue pas nécessairement en soi un tel élément.
- iv) Le taux de rémunération fixé pour le ou les types de tâches pris comme référence n'est en aucune façon faussé par des augmentations obtenues pour des raisons généralement incompatibles avec les présentes directives.
- v) Les taux de rémunération fixés par les sentences relatives au salaire minimum ne doivent pas être comparés avec les taux prévus par les sentences relatives aux salaires effectifs.

B. Les remèdes apportés aux inégalités doivent respecter les principales dispositions suivantes :

- i) l'augmentation de salaire demandée doit être effectivement justifiée;
- ii) il ne doit exister aucun risque de généralisation;
- iii) le coût économique des mesures doit être négligeable;
- iv) l'augmentation doit être consentie une fois pour toutes.

C. Les conditions définies sous A et B devront être observées par la Conférence chargée de régler les anomalies et par la Commission siégeant en séance plénière à laquelle devront être présentées toutes les demandes relatives à des inégalités. Les principaux conseils syndicaux devront présenter ces demandes et participer en particulier à la solution des problèmes concernant une éventuelle généralisation.

8 *Indemnités*

Les indemnités peuvent être ajustées de temps à autre en cas de besoin, mais cela ne signifie pas que les indemnités existantes peuvent être augmentées exagérément ou que de nouvelles indemnités peuvent être créées qui auraient pour effet de tourner l'intention générale des principes.

a) *Indemnités existantes*

- i) Les indemnités existantes qui constituent le remboursement de dépenses encourues peuvent être ajustées de temps à autre en cas de besoin pour tenir compte de la modification correspondante du niveau de ces dépenses.

- ii) Les indemnités existantes qui se rapportent à la nature du travail ou à des conditions qui ne se sont pas modifiées peuvent être ajustées de temps à autre pour tenir compte de l'évolution des salaires telle qu'elle résulte des sentences nationales.
- iii) Les demandes d'augmentation d'indemnités existantes présentées en raison de modifications de la nature ou des conditions de travail seront appréciées en fonction des dispositions pertinentes du Principe (7)(a).

b) *Nouvelles indemnités*

- i) Il ne sera pas créé de nouvelles indemnités pour compenser les incapacités au travail ou des aspects du travail qui sont couverts par le taux de salaire de la catégorie concernée.
- ii) De nouvelles indemnités destinées à assurer le remboursement de dépenses encourues pourront être accordées le cas échéant, compte dûment tenu de ces dépenses.
- iii) Les nouvelles indemnités destinées à compenser les modifications de la nature ou des conditions du travail seront déterminées conformément aux dispositions pertinentes du Principe (7)(a).
- iv) Les nouvelles indemnités destinées à compenser un travail nouveau ou des conditions de travail nouvelles seront déterminées conformément aux dispositions pertinentes du Principe (9).

c) *Primes d'ancienneté*

La création de nouvelles primes d'ancienneté ou la modification des primes existantes devront être opérées en conformité avec les dispositions suivantes.

- i) Les primes d'ancienneté existantes couvertes par des sentences fédérales peuvent être ajustées selon la procédure définie à la section (a)(ii) du présent Principe.
- ii) Les nouvelles primes d'ancienneté destinées à compenser des modifications de la nature ou des conditions du travail seront déterminées en conformité avec les dispositions pertinentes du Principe (7)(a).

9 *Premières sentences et extension de sentences existantes*

- a) En prononçant une première sentence, les principes établis de longue date seront appliqués, en ce sens que le principal facteur à prendre en considération sera les taux et les conditions existants (General Clerks, Northern Territory Award III CAR 916).
- b) En ce qui concerne l'extension d'une sentence existante à un nouveau travail ou à un travail pour lequel il n'existait pas de sentence au préalable, les taux applicables seront déterminés par référence à la valeur du travail déjà couvert par la sentence.
- c) Dans le cas de sentences régissant l'emploi de travailleurs précédemment couverts par une sentence ou une décision prise au niveau d'un État, les taux et les conditions existants seront à priori les taux et conditions à retenir dans la sentence.

La principale modification apportée aux Principes par la Commission dans la deuxième partie de sa décision de janvier 1979 concernait le Principe (7)(a). Le principe (7)(b) était supprimé. Le texte révisé du Principe (7)(a) est désormais le suivant :

7 a) *Modifications de la qualité du travail*

Modifications de la qualité du travail résultant de modifications de la nature du travail, des compétences et des responsabilités requises ou des conditions dans lesquelles le travail est effectué. Sauf dans le cas de taux de salaire fixés par sentences qui n'ont pas fait l'objet d'augmentations forfaitaires ou moyennes depuis le 30 avril 1975, aucune modification ne peut être apportée au titre de ce Principe aux taux de l'ensemble des catégories ou de la majorité des catégories ou des salariés couverts par une sentence à moins que la Conférence chargée de régler les anomalies ait constaté l'existence d'un problème spécial et extraordinaire.

- i) A priori, le moment à partir duquel les modifications de la qualité du travail doivent être mesurées est celui du dernier ajustement apporté aux taux fixés par sentence en dehors du cadre de l'indexation nationale des salaires. Ce principe ne peut être réfuté que si une partie apporte la preuve de circonstances exceptionnelles, et même dans ce cas la période prise en compte pour le calcul des modifications ne peut commencer avant le 1^{er} janvier 1970.
- ii) Les modifications de la nature du travail ne se traduisent pas nécessairement en soi par des modifications de la qualité du travail. La modification doit représenter une importante adjonction nette aux conditions requises pour effectuer ledit travail pour justifier une augmentation de salaire.

-
- iii) Lorsqu'il a été démontré qu'une modification est intervenue au sens prévu par ce Principe, une évaluation devra être faite pour mesurer l'ampleur de cette modification en termes monétaires. Cette évaluation devra normalement être fondée sur les conditions antérieurement exigées pour le travail considéré, le salaire antérieurement fixé et la nature et l'ampleur de la modification apportée au travail considéré. Le cas échéant cependant, des comparaisons peuvent également être faites avec d'autres salaires et d'autres conditions de travail concernant des salariés couverts par la même sentence, ou avec des augmentations de salaire accordées par d'autres sentences en fonction de modifications apportées aux conditions de travail de salariés appartenant à la même catégorie.
 - iv) L'expression « les conditions dans lesquelles le travail est effectué » se réfère à l'environnement dans lequel le travail est accompli.
 - v) Le reclassement des emplois existants doit être opéré en conformité avec ce principe.

PAGE BLANCHE

Annexe III

CHRONOLOGIE ÉCONOMIQUE

1979

11 janvier

Le coefficient des dépôts de réserve obligatoire des principales banques commerciales sera porté de 3.5 % à 4.5 % à compter du 16 janvier 1979. Ce changement obligera les banques à déposer environ 195 millions de dollars supplémentaires sur leur compte de dépôts de réserve obligatoire auprès de la Banque de réserve.

18 janvier

Le ministre des Finances annonce la création d'un Comité chargé d'étudier le système financier australien. Dans son mandat, ce Comité est invité à :

- i) enquêter et faire rapport sur la structure et le mode de fonctionnement du système financier australien;
- ii) enquêter et faire rapport sur la réglementation et l'administration du système;
- iii) faire des recommandations visant à améliorer la structure et le fonctionnement du système financier ainsi que sa réglementation et son administration.

25 janvier

Aboutissement d'un emprunt fédéral de 300 millions de florins (132 millions de dollars australiens) auprès d'un consortium bancaire. Cet emprunt est assorti d'un taux d'intérêt de 9.25 % pour une durée de dix ans.

29 janvier

Les autorités annoncent des modifications aux règles du contrôle de changes régissant les investissements directs à l'étranger des résidents australiens. Pour l'essentiel, sauf quelques exceptions et sous réserve de certaines procédures de notification, les résidents peuvent sans autorisation préalable et expresse des autorités chargées du contrôle des changes, conserver à l'étranger le produit de leurs investissements pour financer une augmentation de leurs fonds de roulement et en vue de réaliser des projets d'expansion bien déterminés.

11 février

Relèvement du rendement des fonds d'État australiens. (Les rendements antérieurs sont indiqués entre parenthèses.)

Bons venant à échéance en mai 1980 : 8.65 % (8.6 %).

Bons venant à échéance en juillet 1982 : 8.9 % (8.8 %).

Bons venant à échéance en février 1989 : 9.0 % (8.8 %).

Les taux d'intérêt maxima applicables aux emprunts des collectivités locales et des organismes semi-publics sont relevés de 0.2 point.

21 février

La Banque de réserve annonce un relèvement du coefficient des dépôts de réserve obligatoire qui est porté de 4.5 % à 5.5 % à compter du 2 mars. Les banques sont ainsi tenues de déposer environ 200 millions de dollars supplémentaires auprès de la Banque de réserve.

22 février

Conclusion d'arrangements relatifs à deux nouveaux emprunts en francs suisses d'environ 132 millions de dollars chacun. L'un est un prêt bancaire assorti d'un taux d'intérêt de 3.25 % et venant à échéance en 1984. L'autre est un placement privé venant à échéance en 1986 et assorti d'un taux d'intérêt de 3.125 %.

25 février

Le cours de la laine atteint son niveau le plus élevé des cinq dernières années avec un prix de référence de 343 cents le kg (laines lavées à fond).

6 mars

Publication du rapport Crawford sur les ajustements structurels. Ce rapport comprend un certain nombre de recommandations visant à favoriser le développement d'un secteur manufacturier plus largement orienté vers l'exportation et envisageant notamment :

- un complément d'assistance dans le cadre du système de subventions en faveur de l'exportation;
- un accroissement de l'aide de l'État pour les travaux de recherche et de développement industriel;
- une réduction progressive de la protection tarifaire.

9 mars

Les autorités annoncent que le besoin de financement de l'Office australien du blé sera couvert, pour 150 millions de dollars, par l'émission d'effets commerciaux.

12 mars

Les autorités annoncent la conclusion d'un accord relatif à une émission d'obligations publiques en Suisse. Cet emprunt, d'un montant de 250 millions de FS (environ 133 millions de dollars) porte intérêt à 3.625 % et vient à échéance en 1989.

2 avril

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États décident de modifier les dispositions relatives à l'émission de nouveaux titres fédéraux. Le système d'émissions régulières d'obligations fédérales sera remplacé par un système d'émission à guichet ouvert et les bons du Trésor seront placés par adjudication au lieu d'être émis de façon continue à des prix déterminés à l'avance.

17 avril

Les rendements de la nouvelle émission de bons du Trésor sont portés de 8.353 % à 9.023 % (bons à 13 semaines) et de 8.616 % à 9.296 % (bons à 26 semaines).

22 avril

Le ministre des Finances annonce un train de mesures visant à modérer l'expansion de la masse monétaire. Les principaux éléments en sont les suivants :

- augmentation de 0.5 point du taux d'intérêt applicable à la nouvelle série de bons d'épargne australiens ainsi porté à 9.25 %, et relèvement de 100 000 à 150 000 dollars du plafond autorisé;
- émission de nouveaux effets de commerce (à hauteur de 300 millions de dollars) par l'Office australien du blé (Australia Wheat Board), dont le produit sera versé à la Banque de réserve pour réduire le découvert de l'Office à son égard;
- relèvement immédiat de 0.7 point des taux d'intérêt applicables aux titres émis par les collectivités locales et les organismes semi-publics.

9 mai

Annonce du lancement d'un emprunt de conversion, dont les rendements se situent entre 9.6 et 9.7 %, ce qui relève de 0.6 point le taux des obligations à long terme.

23 mai

La Banque de réserve annonce que certaines quantités des trois séries de titres émis dans le cadre du prêt de conversion pourront être obtenues auprès d'intermédiaires et d'agents de change agréés.

24 mai

Le Ministre des Finances annonce un train de mesures budgétaires visant à limiter le déficit des exercices 1979/80 et suivants. Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- i) Prorogation, jusqu'au 30 novembre 1979 ou toute autre date antérieure qui pourrait être retenue, des retenues à la source en vigueur au titre de l'impôt sur le revenu. En d'autres termes, la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui devait intervenir au 1^{er} juillet 1979, n'aura pas lieu. Les ajustements prévus devaient porter sur :
 - a) La surtaxe de 1.5 % afférente à l'impôt sur le revenu instituée à titre temporaire par le budget de 1978/79. Cette surtaxe avait été appliquée au taux effectif de 2.57 % dans le cadre du système de retenue à la source à compter du 1^{er} novembre 1978.

afin d'assurer au 30 juin 1979 le recouvrement intégral des recettes correspondant à l'ensemble de l'exercice. La surtaxe effective de 2.57 % a été maintenue.

- b) Le retour à l'indexation intégrale des barèmes de l'impôt sur le revenu est remis à plus tard. Le facteur d'indexation qui aurait été appliqué était de 6.5 %; il découlerait de la hausse de l'indice des prix à la consommation sur l'année allant jusqu'à mars 1979 (7.9%), diminuée des effets sur les prix de la dévaluation du dernier trimestre de 1976 (0.2 %), de l'effet net des modifications apportées aux impôts indirects par les deux budgets précédents (1.0 %), et des effets de l'alignement des prix du pétrole d'origine intérieure sur les prix du pétrole importé (0.2 %).

Par suite de cette décision, les retenues perçues à la source doivent augmenter d'environ 120 millions de dollars par mois.

- ii) Diminution des possibilités de reports ou de réductions d'impôts au titre de pertes comptables reportées à nouveau et venant en déduction de revenus perçus au cours d'exercices ultérieurs.
- iii) Majoration à compter du 1^{er} juillet 1979 de la taxe pour l'alignement du prix du pétrole australien sur le prix du pétrole importé d'un montant égal à la hausse du prix de référence au cours des six premiers mois de l'année. Un mécanisme d'ajustement automatique est prévu et la taxe en question sera fixée de telle manière que les recettes supplémentaires résultant des futures hausses de prix reviennent au Trésor et non aux producteurs.
- iv) Maintien de la taxe à l'exportation applicable aux ventes de charbon au-delà du 30 juin 1979, date d'expiration prévue. Cette taxe se traduira par environ 100 millions de dollars de recettes supplémentaires en 1979/80.
- v) Suspension des dispositions relatives à la réévaluation des stocks commerciaux; cette mesure se traduira par une augmentation annuelle d'environ 370 millions de dollars des recettes à partir de l'exercice 1980/81.
- vi) Application d'un droit *ad valorem* de 2 % frappant l'importation de la plupart des articles précédemment admis en franchise. Cette mesure devrait rapporter environ 73 millions de dollars en 1979/80. (Cette estimation de recettes tient compte de la décision prise après le 24 mai d'exonérer du droit de douane en question les articles visés par l'accord de Florence.

Le Ministre des Finances a par ailleurs annoncé un certain nombre de compressions de dépenses dans les domaines suivants :

- Santé.
 - Assistance aux industries primaires.
 - Transports.
 - Subventions à l'épargne-logement.
 - Subventions pour le développement des exportations,
- et il a laissé prévoir que des décisions concernant les dépenses d'enseignement allaient être annoncées.

7 juin

Relèvement du taux de rendement des titres vendus « à guichet ouvert », qui se situe désormais entre 9.85 et 10.09 %.

13 juin

Relèvement de 0.4 point à partir du 14 juin des taux d'intérêt maxima applicables aux emprunts des collectivités locales et des organismes semi-publics.

29 juin

Le Conseil des Emprunts approuve des programmes des gouvernements des États pour 1979/80 d'un montant total de 1 245 millions de dollars, et des programmes d'emprunts des collectivités locales les plus importantes de 1 301.6 millions de dollars, plus des programmes d'emprunts destinés à des projets d'infrastructure intéressant ces mêmes collectivités locales, d'un montant de 400.7 millions de dollars.

A la suite du relèvement de prix récemment décidé par l'OPEP, le Ministre du Développement National annonce de nouveaux « prix de parité » pour le pétrole brut australien à compter du 1^{er} juillet 1979. Le prix du brut extrait du gisement de Bass Strait est ainsi porté à 18.66 dollars le baril.

Juillet

Début des adjudications régulières de bons du Trésor.

5 juillet

Le Ministre des Affaires Économiques et de la Consommation et le Ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce annoncent le détail des contingents supplémentaires d'importations de textiles et d'articles d'habillement pour la période allant du 1^{er} septembre 1979 au 29 février 1980.

Il est également annoncé que le Gouvernement adoptera les recommandations du rapport de l'IAC concernant les appareils de levage, les palans et les treuils, en vue de l'application d'un taux à long terme de 25 % sur tous les articles visés.

11 juillet

Le Ministre des Affaires Économiques et de la Consommation et le Ministre de l'Industrie et du Commerce annoncent la décision du Gouvernement de prolonger d'un an l'actuel programme triennal d'assistance aux industries des textiles, de l'habillement et de la chaussure.

7 août

Les autorités annoncent les conditions d'une offre de conversion faite aux détenteurs des 64.5 millions de dollars de titres fédéraux venant à échéance le 15 août 1979. Les titres proposés à cet effet sont les suivants : 9.9 %, novembre 1980, au pair; 10 %, juillet 1986, émis à 9.80 % en vue d'un rendement de 10.04 %; bons d'épargne australiens (série 14), 9.25 %.

15 août

Annonce de relèvements (allant jusqu'à 40 %) des taux de base des cotisations de sécurité sociale à dater du 1^{er} septembre.

21 août

Le Ministre des Finances présente le Budget pour 1979/80 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- accroissement de 9.1 % des dépenses (ainsi portées à 31 692 millions de dollars) en 1979/80, contre un accroissement de 8.4 % en 1978/79;
- accroissement de 15.4 % des recettes (ainsi portées à 29 499 millions de dollars) en 1979/80, contre un accroissement de 8.9 % en 1978/79;
- déficit budgétaire de 2 193 millions de dollars, soit 1 285 millions de dollars de moins que le déficit effectif du Budget de 1978/79, et déficit intérieur de 875 millions de dollars, soit une diminution de 1 383 millions de dollars par rapport aux résultats de 1978/79;
- suppression de la surtaxe afférente à l'impôt sur le revenu des personnes physiques à compter du 1^{er} décembre 1979;
- relèvement du pourcentage des bénéfices commerciaux que les entreprises privées sont autorisées à ne pas distribuer (porté de 60 à 70 %);
- adoption d'un système automatique d'indexation trimestrielle de toutes les pensions et prestations indexées à partir de novembre 1979;
- annonce dans le Discours sur le Budget qu'un taux d'expansion de la masse monétaire au sens large (M3), de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de l'année, serait compatible avec les objectifs de la politique économique, et que, sur la base des estimations présentes, il serait souhaitable que l'expansion effective ne dépasse pas 10 %.

18 septembre

Les autorités annoncent que des négociations sont en cours avec le Gouvernement et des établissements financiers japonais concernant une éventuelle émission d'obligations publiques et la possibilité d'organiser un emprunt institutionnel analogue à ceux lancés par l'État fédéral l'année précédente.

20 septembre

Le Ministre du Commerce Extérieur et des Ressources annonce que, dans le cadre d'une série d'initiatives concernant les relations commerciales de l'Australie avec les pays en développement, notamment les pays de l'ASEAN, les marges tarifaires préférentielles britanniques seront supprimées sur les produits pour lesquels le taux préférentiel britannique est inférieur au taux en vigueur dans le pays en développement.

28 septembre

La Commission de Conciliation et d'Arbitrage réunie en séance plénière annonce qu'aucune décision définitive n'a été prise concernant l'avenir de l'indexation des salaires au cours de la Conférence qui s'est tenue sur la question.

26 octobre

Le Ministre des Finances annonce la conclusion des négociations menées à Tokyo concernant le dernier emprunt institutionnel lancé au Japon. Le taux d'intérêt de ce prêt d'un montant de 40 milliards de yens (environ 160 millions de dollars australiens) sur 20 ans sera de 8.3 % par an, et son coût effectif pour le Gouvernement fédéral, après commission, de 8.34 % par an. Il est également annoncé que le Gouvernement fédéral a déposé auprès du Ministère des Finances du Japon une demande d'enregistrement relative à une émission publique d'obligations sur le marché financier de Tokyo.

31 octobre

Annnonce de l'émission de la 15^e série de bons d'épargne australiens, assortis d'un taux d'intérêt de 9.25 %, identique à celui des bons de la 14^e série.

6 novembre

Les autorités annoncent que le Fonds Monétaire International a approuvé la demande de l'Australie concernant un tirage de 27.7 millions de dollars sur la Facilité de financement des stocks régulateurs afin de financer les stocks spéciaux accumulés par l'Australie en 1978 dans le cadre de ses obligations au titre de l'Accord international sur le sucre.

8 novembre

Le Ministre du Commerce Extérieur et des Ressources et le Ministre du Développement National annoncent que les États sont invités à réapprécier leurs prévisions concernant la demande d'électricité qu'ils devront satisfaire et à soumettre si nécessaire des propositions en vue de la réalisation de nouvelles centrales à charbon afin d'accroître la capacité de production d'électricité; ces propositions seront examinées dans le cadre des directives du Conseil des Emprunts relatives au financement d'infrastructures.

22 novembre

Annnonce de la conclusion des négociations relatives à une quatrième émission publique d'obligations libellées en yens sur le marché financier de Tokyo. Cet emprunt, d'un montant de 30 milliards de yen (environ 112 millions de dollars australiens), sera assorti d'un taux d'intérêt de 8.2 % par an sur 12 ans.

27 novembre

Le Ministre du Développement National annonce que le pétrole extrait du gisement Esso/B.H.P. Fortescue sera considéré comme extrait d'un gisement « récent » dans le cadre de la politique de fixation des prix du pétrole brut, et qu'il bénéficiera ainsi du « prix de parité » sans être soumis à la redevance à la production.

30 novembre

Le Gouverneur de la Banque de réserve annonce que le coefficient des dépôts de réserve obligatoire des grandes banques commerciales sera porté de 5.5 à 6 % à compter du 6 décembre.

Le Ministre de l'Industrie primaire annonce que, dans le cadre des nouveaux arrangements de commercialisation du blé, le prix minimum garanti des livraisons de blé pour la campagne 1979/80 sera de 114.71 dollars la tonne. Le Ministre annonce également que le prix du blé vendu sur le marché australien pour la consommation humaine a été fixé par la loi à 128.78 dollars la tonne.

7 décembre

Les Membres du Gouvernement fédéral et des Gouvernements des États siégeant au Conseil des Emprunts approuvent neuf nouveaux projets d'infrastructure dans le cadre du programme de financement spécial destiné à accélérer le développement national. Ces nouveaux projets se traduiront par une augmentation des programmes d'emprunts des organismes semi-publics d'un montant total de 800 millions de dollars aux prix courants sur les huit années de la période se terminant en 1986/87.

Le Ministre des Finances annonce l'adoption par la Conférence des Premiers Ministres de nouveaux mécanismes de garantie fixant un montant minimum aux sommes qui seront versées aux États en 1980/81 au titre du partage des recettes fiscales. En 1980/81, les États fédérés recevront à ce titre 39.87 % du montant net des recettes de l'impôt sur les revenus des personnes physiques perçues en 1979/80, et ce pourcentage sera distribué entre les États selon le barème de répartition. Conformément aux nouveaux mécanismes de garantie, chaque État recevra une somme au moins égale en termes réels au montant reçu en 1979/80.

Publication des détails relatifs aux nouveaux arrangements de placement par adjudication des bons du Trésor, qui doivent entrer en vigueur le 19 décembre 1979. Les bons du Trésor seront désormais vendus par adjudications périodiques au lieu d'être émis de façon continue à des prix déterminés à l'avance.

Le Ministre des Finances annonce qu'il n'y aura pas d'emprunt de conversion pour les titulaires des 496.2 millions de dollars d'obligations fédérales arrivant à échéance le 15 décembre.

12 décembre

Publication de nouvelles précisions sur les allègements proposés au titre de l'impôt sur le revenu, annoncés lors du discours sur le Budget pour 1979/80, concernant les dépenses engagées pour convertir les installations industrielles fonctionnant au pétrole de façon à leur permettre d'utiliser d'autres sources d'énergie.

30 décembre

Fixation des nouveaux prix de parité applicables à la production locale de pétrole brut à dater du 1^{er} janvier 1980. Le prix du brut extrait du gisement de Bass Strait, qui fournit plus de 90 % de la production australienne, est relevé de 6.11 dollars le baril et porté à 24.77 dollars le baril.

1980

1^{er} janvier

L'Australie rachète au Fonds Monétaire International l'équivalent de 61.7 millions de DTS en monnaie australienne. Cette obligation de rachat résulte du tirage effectué en 1976 par l'Australie sur la Facilité de financement compensatoire du FMI. Le Ministre des Finances annonce que, sur la base des prix de parité en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1980, la redevance sur le pétrole brut devrait se traduire par des recettes supplémentaires de l'ordre de 404 millions de dollars au cours de l'exercice 1979/80. Les recettes totales produites par la redevance sur le pétrole brut et le gaz de pétrole liquéfié atteindraient ainsi quelque 2 500 millions de dollars en 1979/80.

4 janvier

Le Ministre des Finances annonce que l'Australie a reçu le 1^{er} janvier du Fonds Monétaire International une attribution de 82.16 millions de DTS. Cette attribution, la cinquième que le Fonds accorde à l'Australie, représente environ l'équivalent de 97.6 millions de dollars australiens.

La Commission de conciliation et d'arbitrage accorde une augmentation de 4.5 % pour tous les salaires visés par les sentences fédérales à compter de la première période de paie commençant au plus tôt le 4 janvier.

11 janvier

La Banque de réserve annonce qu'à compter du 14 janvier, les titres qu'elle sera prête à offrir par le canal de certains intermédiaires à des cours déterminés seront les suivants : une série de titres à 9.7 % venant à échéance en octobre 1992 et une série de titres à 10 % venant à échéance en février 85. (Les titres à 9.7 % venant à échéance en mai 1989, qu'elle proposait antérieurement dans ces conditions, sont retirés.) Cette mesure a pour effet de relever d'environ 0.4 point le niveau moyen des rendements théoriques.

16 janvier

Relèvement à compter du 17 janvier 1990 des taux d'intérêt maxima applicables aux emprunts des collectivités locales et des organismes semi-publics.

24 janvier

Le Ministre du Développement national et de l'Énergie annonce un programme temporaire d'aide aux utilisateurs domestiques de gaz de pétrole liquéfié. Ce programme prévoit une subvention de 80 dollars par tonne de GPL et aura une durée d'application de trois ans.

29 janvier

L'Office australien du blé lance un emprunt supplémentaire de 100 millions de dollars sous forme d'effets commerciaux, venant s'ajouter à l'emprunt de 767 millions de dollars obtenu en décembre.

30 janvier

Le Ministre des Finances annonce que le Gouvernement fédéral a pris rang sur la liste d'attente pour le lancement d'une émission d'obligations et le placement d'un emprunt de gré à gré sur le marché allemand des capitaux. Le chef de file de ces deux emprunts serait la Deutsche Bank.

5 février

Il est annoncé qu'un montant total de 182.4 millions de titres fédéraux émis en février 1975 sera remboursé par prélèvements sur le Fonds national d'amortissement de la dette et sur le Loan Fund.

Le Ministre du Développement national et de l'Énergie annonce la décision du Gouvernement de reporter l'ajustement du prix de parité du pétrole brut correspondant au dernier relèvement, de 2 dollars des E.U. le baril, du prix du pétrole léger d'Arabie Saoudite, qui devait prendre effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1980.

14 février

Le Ministre des Finances annonce que le Gouvernement a conclu ses négociations avec la Deutsche Bank au sujet de l'émission sur le marché allemand des capitaux d'un emprunt obligataire

de 250 millions de DM (environ 130 millions de dollars australiens). Le 21 février, il annonce l'aboutissement des négociations pour le placement de gré à gré d'un emprunt de 150 millions de DM (environ 78 millions de dollars australiens).

Pour la première fois depuis cinq ans, la Banque de réserve approuve un relèvement de 0.5 point des taux applicables par l'ANZ Bank aux petits découverts.

19 février

Le Premier Ministre annonce un programme quinquennal de défense qui prévoit une augmentation des dépenses de 7 % par an (lesquelles passeront ainsi de 2.6 % du PIB actuellement aux environs de 3 % en 1984/85) et implique des dépenses supplémentaires de l'ordre de 100 millions de dollars en 1980/81.

2 mars

Il est annoncé que les taux d'intérêt maxima applicables aux emprunts des collectivités locales et des organismes semi-publics seront relevés à compter du 3 mars 1980.

3 mars

Annnonce de l'introduction d'une nouvelle série de bons d'épargne australiens, série 16, portant intérêt à 9.75 %, soit 0.5 % de plus que la série précédente.

6 mars

Le Ministre des Finances fait une déclaration sur l'économie à la Chambre des Représentants dans laquelle il annonce que :

- l'examen en milieu d'exercice des dépenses et recettes budgétaires a eu lieu et a montré que, mis à part l'accroissement du produit de la taxe sur le pétrole brut, l'exécution du Budget se déroule conformément aux prévisions;
- le Gouvernement juge toujours appropriée l'expansion de la masse monétaire (M3) d'environ 10 % par rapport à 1979/80;
- la totalité du supplément de recettes pétrolières résultant des relèvements de prix de l'OPEP sera employée cette année pour réduire le déficit budgétaire;
- à compter du 1^{er} juillet 1980, l'abattement consenti sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour le conjoint à charge sera porté de 597 à 800 dollars par an. Les abattements pour autres personnes à charge ainsi que l'abattement en faveur des familles monoparentales seront relevés dans les mêmes proportions;
- le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sera indexé à 50 % à compter du 1^{er} juillet 1980.

Le Ministre des Entreprises et des affaires intéressant les consommateurs et le Ministre de l'Industrie et du Commerce annoncent que le Gouvernement a adopté, avec de légères modifications et sous réserve des engagements internationaux auxquels il a souscrit, les recommandations de la Industries Assistance Commission sur le degré de protection à assurer aux fabricants de produits en caoutchouc. La Commission préconise pour cette industrie un taux à long terme de 25 %, avec réduction de certains droits à ce taux.

24 mars

La Banque de la Nouvelle-Galles du Sud relève son taux d'intérêt sur les prêts au logement de 0.5 %, le portant ainsi à 10 % à compter d'avril.

31 mars

Annnonce de modifications concernant les montants et les catégories d'investissements de portefeuille autorisés à l'étranger. Les nouveaux plafonds annuels pour les achats d'actions ou de biens immobiliers à l'étranger sont : 40 000 dollars pour les particuliers, 240 000 dollars pour les grosses sociétés privées et 2.5 millions de dollars pour les sociétés et institutions publiques inscrites et les sociétés et institutions publiques importantes non inscrites. Dans la limite de ces plafonds, les particuliers peuvent aussi désormais investir jusqu'à 10 000 dollars par an dans certaines valeurs à revenu fixe à longue échéance, les grosses sociétés privées et les sociétés publiques étant autorisées à le faire à concurrence de 100 000 dollars et 1 million de dollars par an respectivement.

8 avril

Le Ministre du Développement national et de l'Énergie annonce une réduction du prix de gros maximum du GLP dégagé naturellement ou obtenu en raffinerie (propane ou butane), qui est ramené à 205 dollars la tonne pour les véhicules à moteur et les utilisateurs traditionnels. Pour les usages domestiques, le prix effectif du GLP sera de 125 dollars la tonne, compte tenu de la subvention de 80 dollars la tonne annoncée le 24 janvier 1980. (Pour la pétrochimie et les utilisations non traditionnelles, le prix sera fixé par voie de négociations commerciales.) À l'avenir, le prix de gros du GLP augmentera dans les mêmes proportions que le prix du pétrole brut australien.

9 avril

Le taux de l'ANZ Bank sur les découverts de plus de 100 000 dollars est relevé de 0.5 point. Les autres banques suivent le mouvement en relevant leurs taux de 1 %.

13 avril

Communication des détails concernant le nouveau système de placement « à guichet ouvert » des obligations fédérales : dans le cadre de ces arrangements, les obligations seront disponibles de façon plus ou moins continue tout au long de l'année, mais la Banque de réserve continuera d'utiliser son propre portefeuille pour intervenir sur l'open market. Il est également annoncé que les taux d'intérêt maxima applicables aux emprunts des collectivités locales et des organismes semi-publics seront liés sur une base hebdomadaire au rendement des obligations fédérales.

16 avril

Il est annoncé que le Gouvernement a décidé d'éliminer toutes les préférences tarifaires en faveur du Royaume-Uni encore en vigueur le 1^{er} juillet 1981. Toutes les importations en provenance de Grande-Bretagne ou d'Irlande seront alors passibles de droits équivalant aux barèmes du tarif général.

29 avril

Le Ministre des Finances par intérim annonce que le Conseil australien des Emprunts a arrêté les conditions et modalités de la première émission de fonds d'État, le 30 avril, dans le cadre du nouveau système « à guichets ouverts » institué pour la vente des obligations fédérales. Le Ministre suppléant annonce aussi que, parallèlement aux taux offerts sur les premiers titres placés à guichets ouverts, de nouveaux taux maxima seront applicables aux emprunts des administrations locales et des organismes semi-publics à compter du 30 avril.

7 mai

Le Ministre des Finances annonce que le Budget fédéral pour 1980/81 sera déposé le 19 août.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau A **Produit intérieur brut**
Millions de dollars, aux prix courants

| Exercices allant jusqu'au 30 juin | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| UTILISATION DES RESSOURCES | | | | | | | | | | |
| 1 Consommation privée | 18 480 | 20 410 | 22 690 | 25 442 | 30 040 | 36 448 | 43 370 | 49 492 | 54 991 | 61 380 |
| Biens durables | 2 420 | 2 631 | 2 920 | 3 295 | 4 151 | 5 170 | 6 105 | 6 739 | 6 992 | 7 435 |
| Autres biens et services | 16 060 | 17 779 | 19 770 | 22 147 | 25 889 | 31 278 | 37 265 | 42 753 | 47 999 | 53 945 |
| 2 Dépenses courantes de l'Etat | 3 658 | 4 199 | 4 781 | 5 441 | 6 832 | 9 201 | 11 445 | 13 390 | 15 166 | 16 744 |
| 3 Formation brute de capital fixe | 7 926 | 8 789 | 9 637 | 10 178 | 11 766 | 14 206 | 16 928 | 18 918 | 20 549 | 22 780 |
| Secteur privé | 5 162 | 5 839 | 6 331 | 6 685 | 7 772 | 8 534 | 10 227 | 11 769 | 12 617 | 14 475 |
| Entreprises publiques | 1 523 | 1 576 | 1 792 | 1 817 | 2 082 | 2 901 | 3 304 | 3 704 | 4 230 | 4 460 |
| Administrations publiques | 1 241 | 1 374 | 1 514 | 1 676 | 1 912 | 2 771 | 3 397 | 3 445 | 3 702 | 3 845 |
| 4 Variation des stocks | 439 | 460 | 20 | -293 | 1 207 | 1 099 | 53 | 1 168 | -404 | 990 |
| 5 Exportations de biens et services | 4 733 | 5 044 | 5 596 | 6 937 | 7 762 | 9 938 | 10 942 | 13 061 | 13 924 | 16 403 |
| 6 Importations de biens et services | 4 759 | 5 092 | 5 216 | 5 353 | 7 672 | 10 018 | 10 468 | 13 297 | 14 474 | 17 234 |
| 7 Ajustement statistique | -84 | -209 | 27 | 378 | 1 335 | 828 | 384 | 370 | 755 | 143 |
| 8 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX D'ACQUISITION | 30 393 | 33 601 | 37 535 | 42 730 | 51 270 | 61 702 | 72 654 | 83 102 | 90 507 | 101 206 |
| ORIGINE DES RESSOURCES | | | | | | | | | | |
| 1 Agriculture, sylviculture, chasse et pêche | 2 162 | 2 017 | 2 332 | 3 091 | 4 167 | 3 636 | 3 662 | 4 119 | 4 025 | n.d. |
| 2 Industrie manufacturière | 7 000 | 7 654 | 8 148 | 8 994 | 10 491 | 12 149 | 13 601 | 15 304 | 16 615 | n.d. |
| 3 Autres industries | 4 109 | 4 609 | 5 235 | 5 826 | 6 794 | 8 568 | 9 959 | 11 371 | 12 398 | n.d. |
| 4 Services | 14 098 | 16 033 | 18 120 | 20 575 | 24 515 | 30 735 | 36 905 | 42 556 | 47 112 | n.d. |
| 5 Impôts indirects moins subventions | 3 024 | 3 288 | 3 700 | 4 244 | 5 303 | 6 614 | 8 527 | 9 752 | 10 357 | 12 138 |
| 6 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX D'ACQUISITION | 30 393 | 33 601 | 37 535 | 42 730 | 51 270 | 61 702 | 72 654 | 83 102 | 90 507 | 101 206 |

Sources : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE et Comptes nationaux de l'Australie.

Tableau B Produit intérieur brut
Millions de dollars, aux prix moyens de 1974-1975

| Exercices allant jusqu'au 30 juin | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| UTILISATION DES RESSOURCES | | | | | | | | | | |
| 1 Consommation privée | 29 361 | 30 540 | 31 796 | 33 546 | 35 343 | 36 448 | 37 513 | 38 414 | 39 016 | 39 943 |
| Biens durables | 3 439 | 3 610 | 3 805 | 4 136 | 4 837 | 5 170 | 5 434 | 5 520 | 5 303 | 5 348 |
| Autres biens et services | 25 922 | 26 930 | 27 991 | 29 410 | 30 506 | 31 278 | 32 079 | 32 894 | 33 713 | 34 595 |
| 2 Dépenses courantes de l'Etat | 7 275 | 7 570 | 7 690 | 7 898 | 8 488 | 9 201 | 9 942 | 10 479 | 11 009 | 11 458 |
| 3 Formation brute de capital fixe | 13 315 | 14 052 | 14 371 | 14 263 | 14 530 | 14 206 | 14 635 | 14 517 | 14 427 | 14 889 |
| 4 Variation des stocks | 788 | 461 | -105 | -532 | 1 500 | 1 099 | 72 | 937 | -541 | 1 162 |
| 5 Exportations de biens et services | 8 111 | 8 901 | 9 453 | 9 616 | 9 098 | 9 938 | 10 172 | 10 926 | 11 170 | 11 392 |
| 6 Importations de biens et services | 7 956 | 7 841 | 7 551 | 7 659 | 9 846 | 10 018 | 9 421 | 10 340 | 9 931 | 10 800 |
| 7 Ajustement statistique | -129 | -311 | 54 | 532 | 1 645 | 828 | 369 | 322 | 558 | 123 |
| 8 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX D'ACQUISITION | 50 765 | 53 372 | 55 708 | 57 664 | 60 758 | 61 702 | 63 282 | 65 255 | 65 708 | 68 167 |

Sources : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE et Comptes nationaux de l'Australie.

Tableau C Revenu et dépenses des ménages (y compris les entreprises autres que les sociétés par actions)
Millions de dollars, aux prix courants

| Exercices allant jusqu'au 30 juin | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Rémunération des salariés et appointés | 16 053 | 18 411 | 20 557 | 22 963 | 28 124 | 36 110 | 41 539 | 46 934 | 51 534 | 55 505 |
| Salaires et traitements | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Suppléments aux salaires et traitements | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Revenu de la propriété et de l'entreprise | 5 700 | 6 029 | 6 993 | 8 495 | 10 616 | 11 586 | 13 150 | 15 316 | 16 994 | 21 310 |
| Revenu des entreprises privées non constituées en sociétés | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Intérêts, loyers et dividendes | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Transferts courants en provenance de l'Etat | 1 659 | 1 823 | 2 158 | 2 684 | 3 302 | 4 585 | 6 399 | 7 732 | 8 663 | 9 513 |
| Transferts reçus au titre des assurances | 66 | 70 | 83 | 94 | 125 | 185 | 198 | 231 | 263 | 293 |
| Transferts courants en provenance du reste du monde | 206 | 206 | 255 | 265 | 285 | 361 | 360 | 276 | 402 | 412 |
| REVENU | 23 684 | 26 539 | 30 046 | 34 501 | 42 452 | 52 827 | 61 646 | 70 489 | 77 856 | 87 033 |
| moins : Impôts directs payés sur le revenu | 2 855 | 3 175 | 3 765 | 4 084 | 5 485 | 7 709 | 9 213 | 11 047 | 12 122 | 12 797 |
| Intérêt de la dette des consommateurs | 163 | 194 | 213 | 243 | 368 | 492 | 570 | 698 | 824 | 954 |
| Autres impôts directs, redevances, amendes, etc. | 391 | 408 | 440 | 488 | 563 | 590 | 682 | 785 | 844 | 821 |
| Transferts courants au reste du monde | 114 | 134 | 172 | 217 | 261 | 266 | 313 | 290 | 367 | 398 |
| REVENU DISPONIBLE | 20 161 | 22 628 | 25 456 | 29 469 | 35 775 | 43 770 | 50 868 | 57 669 | 63 699 | 72 063 |
| Dépenses de consommation | 18 480 | 20 410 | 22 690 | 25 442 | 30 040 | 36 448 | 43 370 | 49 492 | 54 991 | 61 380 |
| Alimentation | 3 570 | 3 819 | 4 144 | 4 569 | 5 393 | 6 213 | 7 104 | 8 203 | 9 311 | 10 524 |
| Vêtements | 1 690 | 1 830 | 1 986 | 2 255 | 2 670 | 3 141 | 3 522 | 3 923 | 4 338 | 4 683 |
| Loyers | 2 314 | 2 680 | 3 071 | 3 502 | 4 080 | 5 017 | 6 215 | 7 569 | 8 865 | 10 134 |
| Divers | 10 906 | 12 081 | 13 489 | 15 116 | 17 897 | 22 077 | 26 529 | 29 797 | 32 477 | 36 039 |
| EPARGNE¹ | 1 681 | 2 218 | 2 766 | 4 027 | 5 735 | 7 322 | 7 498 | 8 177 | 8 708 | 10 683 |
| (En pourcentage du revenu disponible) | 8.3 | 9.8 | 10.9 | 13.7 | 16.0 | 16.7 | 14.7 | 14.2 | 13.7 | 14.8 |

¹ Différence entre le revenu disponible et les dépenses de consommation.

Sources : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE et Comptes nationaux de l'Australie.

Tableau D Marché de l'emploi

| Années civiles : moyennes | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|---|---------|---------|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <i>Effectifs, en milliers</i> | | | | | | | | | | |
| Emploi civil : Total ¹ | 5 387.5 | 5 516.7 | 5 601.4 | 5 765.1 | 5 891.2 | 5 866.4 | 5 946.0 | 6 000.1 | 5 997.2 | 6 075.1 |
| Industrie manufacturière ² | 1 400.0 | 1 414.8 | 1 394.7 | 1 414.7 | 1 421.1 | 1 325.8 | 1 317.2 | 1 178.0 | 1 262.6 | 1 272.8 |
| Chômage ³ | 90.6 | 107.3 | 150.1 | 136.3 | 161.6 | 302.5 | 298.1 | 358.1 | 402.1 | 404.7 |
| Offres d'emploi non satisfaites ⁴ | 50.9 | 40.8 | 32.4 | 64.0 | 62.0 | 30.1 | 24.2 | 22.0 | 19.5 | 19.6 |
| <i>Pourcentages</i> | | | | | | | | | | |
| Chômage | 1.7 | 1.9 | 2.6 | 2.3 | 2.7 | 4.9 | 4.8 | 5.6 | 6.3 | 6.2 |
| Taux d'activité : Hommes | 83.2 | 82.8 | 82.7 | 82.3 | 81.7 | 81.2 | 80.6 | 80.1 | 78.9 | 78.5 |
| Femmes | 39.8 | 40.4 | 40.6 | 41.8 | 42.8 | 43.7 | 43.6 | 44.2 | 43.8 | 43.6 |
| <i>Heures</i> | | | | | | | | | | |
| Moyenne hebdomadaire des heures de travail ⁴ | | | An- Nou- cienne vella base base | | | | | | | |
| Toutes industries | 43.5 | 43.2 | 42.9 | 42.0 | 42.3 | 41.3 | 40.6 | 40.7 | 40.7 | 40.6 |
| Industrie manufacturière | 44.0 | 43.5 | 43.2 | 43.1 | 43.6 | 42.2 | 41.3 | 41.3 | 41.3 | 41.7 |

1 Ces estimations ont été établies à partir de l'enquête sur la population active qui est maintenant effectuée tous les mois. Jusqu'en février 1978, les enquêtes étaient menées chaque année en février, mai, août et novembre. Les estimations sont des moyennes des résultats de toutes les enquêtes menées au cours de chacune des années considérées.

2 Chiffres fondés sur les estimations de l'emploi fournies par les salaires et traitements soumis à l'impôt sur la masse salariale, y compris électricité, gaz et eau. Les chiffres sont des révisions récentes des données de l'année de référence. On a retenu la classification normalisée australienne des activités (ASIC) décrite dans *Australian Standard Industrial Classification* (Preliminary edition), 1969, volume 1 (1 201.0).

3 Chiffres recensés par le service fédéral de l'emploi.

4 Salariés du sexe masculin (autres que les dirigeants, les cadres supérieurs et assimilés et les professions libérales) occupant un emploi à plein temps dans le secteur privé (zone fédérale de Canberra et Territoires du Nord non compris ; activités rurales et services domestiques non compris), au cours de la dernière période rémunérée du mois d'octobre de chaque année. A partir de 1972, les chiffres couvrent les salariés employés dans le secteur public et dans les Territoires.

Sources : Survey of Weekly Earnings and Hours ; Mémoire de l'Australie à l'OCDE.

Tableau E Prix et salaires

| Exercices allant jusqu'au 30 juin | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | |
|--------------------------------------|-----------------|-------|-------|-----------------------|-----------------------|-------|-------|-----------------|-------|-------|-------|--|
| | 1966-1967 = 100 | | | | | | | 1974-1975 = 100 | | | | |
| Indice des prix dérivé du PIB | 106.2 | 111.0 | 116.9 | 125.0 | 136.1 | 155.9 | 183.4 | 114.8 | 127.3 | 137.7 | 148.5 | |
| Consommation privée | 106.2 | 110.1 | 116.6 | 123.9 | 130.6 | 145.3 | 169.1 | 115.6 | 128.8 | 140.9 | 153.7 | |
| Formation brute de capital fixe | 106.5 | 111.2 | 118.0 | 126.0 | 134.1 | 150.3 | 184.9 | 115.7 | 130.3 | 142.4 | 153.0 | |
| Prix à la consommation | | | | | | | | | | | | |
| Total | 106.0 | 109.4 | 114.6 | 122.4 | 129.8 | 146.6 | 171.1 | 113.0 | 128.6 | 140.9 | 152.4 | |
| Secteurs de l'alimentation | 105.8 | 108.1 | 112.4 | 116.8 | 125.7 | 149.5 | 164.0 | 109.9 | 122.7 | 136.1 | 151.7 | |
| Autres secteurs | 106.1 | 110.0 | 115.6 | 124.9 | 131.6 | 145.4 | 173.7 | 114.1 | 130.6 | 142.5 | 153.0 | |
| Commerce extérieur | | | | | | | | | | | | |
| Prix à l'exportation ¹ | 97.2 | 99.9 | 97.5 | 100.0 | 120.4 | 145.7 | 174.7 | 106.3 | 118.2 | 122.5 | 143.1 | |
| Prix à l'importation ¹ | 98.7 | 101.0 | 104.6 | 108.9 | 107.0 | 119.0 | 156.1 | 111.2 | 126.1 | 143.6 | 158.7 | |
| Termes de l'échange | 98.5 | 98.9 | 93.2 | 91.8 | 112.5 | 122.4 | 111.9 | 95.6 | 93.7 | 85.3 | 90.2 | |
| | <i>Dollars</i> | | | | | | | | | | | |
| Taux de salaire horaire ² | | | | | | | | | | | | |
| Toutes activités ³ | 1.25 | 1.32 | 1.48 | 1.61 | 1.83 | 2.34 | 2.81 | 3.23 | 3.58 | 3.83 | 4.12 | |
| dont : Industrie manufacturière | 1.22 | 1.28 | 1.44 | 1.56 | 1.76 | 2.25 | 2.68 | 3.07 | 3.42 | 3.66 | 3.94 | |
| Gains horaires ⁴ | | | | An- cienne base | Nou- velle base | | | | | | | |
| Toutes industries | 1.70 | 1.84 | 2.08 | 2.24 | 2.35 | 2.72 | 3.58 | 4.05 | 4.61 | 5.10 | 5.46 | |
| Industrie extractive | 2.13 | 2.32 | 2.68 | 2.88 | 2.90 | 3.28 | 4.40 | 5.32 | 6.11 | 6.84 | 7.45 | |
| Industrie manufacturière | 1.66 | 1.79 | 2.04 | 2.21 | 2.20 | 2.58 | 3.44 | 3.82 | 4.33 | 4.79 | 5.11 | |
| Bâtiment et construction | 1.80 | 2.02 | 2.26 | 2.42 | 2.27 | 2.66 | 3.55 | 3.97 | 4.54 | 4.98 | 5.74 | |

1 Prix implicites.

2 Taux moyen pondéré de la rémunération minimale des adultes du sexe masculin prévue par les sentences arbitrales, fixations de salaires, etc. Moyenne des données de douze mois.

3 Non compris les activités rurales, les transports maritimes et l'acconage.

4 Adultes du sexe masculin occupant un emploi à plein temps (autre que d'encadrement) dans le secteur privé (activités rurales et services domestiques non compris) au cours d'une période rémunérée du mois d'octobre de chaque année. A partir de 1972, les chiffres couvrent les salariés employés dans le secteur public et dans les Territoires.

Sources : Quarterly Summary of Australian Statistics ; Survey of Weekly Earnings and Hours ; Wage Rates and Earnings ; Mémoire de l'Australie à l'OCDE.

Tableau F Recettes et dépenses des administrations publiques
Millions de dollars

| Exercices allant jusqu'au 30 juin | Etat ¹ | | | | Administration centrale | | | |
|---|-------------------|--------|--------|--------|-------------------------|--------|--------|--------|
| | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
| Recettes courantes | 22 873 | 26 810 | 29 354 | 32 117 | 17 539 | 20 588 | 22 550 | 24 700 |
| Impôts directs sur le revenu | 11 718 | 13 850 | 15 194 | 15 799 | 11 718 | 13 850 | 15 194 | 15 799 |
| des ménages | 9 213 | 11 047 | 12 122 | 12 797 | 9 213 | 11 047 | 12 122 | 12 797 |
| des sociétés | 2 505 | 2 803 | 3 072 | 3 002 | 2 505 | 2 803 | 3 072 | 3 002 |
| Impôts retenus à la source | 95 | 96 | 118 | 114 | 95 | 96 | 118 | 114 |
| Impôts indirects | 8 879 | 10 091 | 10 847 | 12 703 | 5 039 | 5 678 | 6 040 | 7 420 |
| Revenus de la propriété et de l'entreprise | 1 499 | 1 988 | 2 351 | 2 680 | 551 | 812 | 1 019 | 1 196 |
| Redevances obligatoires, amendes, etc. | 682 | 785 | 844 | 821 | 136 | 152 | 179 | 171 |
| Dépenses courantes | 20 076 | 23 926 | 27 275 | 30 334 | 16 603 | 19 358 | 22 235 | 24 943 |
| Biens et services | 11 445 | 13 390 | 15 166 | 16 744 | 4 088 | 4 654 | 5 207 | 5 763 |
| Subventions | 352 | 339 | 490 | 565 | 307 | 283 | 410 | 483 |
| Intérêt de la dette publique | 1 492 | 2 051 | 2 503 | 2 997 | 117 | 408 | 559 | 807 |
| Transferts courants à l'économie intérieure | 6 399 | 7 732 | 8 663 | 9 513 | 11 704 | 13 599 | 15 606 | 17 375 |
| Transferts courants au reste du monde | 388 | 414 | 453 | 515 | 388 | 414 | 453 | 515 |
| Epargne | 2 797 | 2 884 | 2 079 | 1 783 | 936 | 1 230 | 315 | -243 |
| Transferts en capital | -240 | -165 | -193 | -192 | -1 745 | -1 656 | -1 646 | -1 624 |
| Accumulation brute de moyens financiers | 2 557 | 2 719 | 1 886 | 1 591 | -809 | -426 | -1 331 | -1 867 |
| Dépenses d'investissement | 3 566 | 3 550 | 3 712 | n.d. | 512 | 443 | 320 | n.d. |
| Capacités ou besoin de financement | -1 009 | -831 | -1 826 | n.d. | -1 321 | -869 | -1 651 | n.d. |

¹ Etat et collectivités locales.

Sources : Mémoire de l'Australie à l'OCDE ; ABS, "National Income and Expenditure 1978-1979".

Tableau G Balance des paiements Millions de dollars australiens

| Exercices allant jusqu'au 30 juin | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Opérations courantes | | | | | | | | | | |
| Exportations, fob | 3 967 | 4 230 | 4 740 | 6 010 | 6 688 | 8 490 | 9 442 | 11 363 | 12 016 | 14 092 |
| Importations, fob | 3 553 | 3 790 | 3 791 | 3 808 | 5 754 | 7 652 | 7 924 | 10 345 | 11 165 | 13 493 |
| Balance commerciale | 414 | 440 | 949 | 2 202 | 934 | 838 | 1 519 | 1 018 | 851 | 599 |
| Invisibles, net | -1 132 | -1 228 | -1 287 | -1 491 | -1 776 | -1 810 | -2 609 | -3 102 | -3 395 | -3 790 |
| BALANCE COURANTE | -718 | -788 | -338 | 711 | -842 | -972 | -1 090 | -2 084 | -2 545 | -3 192 |
| Mouvements de capitaux | | | | | | | | | | |
| Opérations de l'Etat | -181 | -80 | -51 | -60 | 30 | -20 | -93 | 249 | 1 564 | 1 355 |
| Crédits commerciaux n.d.a. ¹ | -48 | -42 | -45 | 59 | -63 | -74 | 110 | 244 | -284 | 10 |
| Autres mouvements de capitaux privés | 894 | 1 505 | 1 385 | 341 | 391 | 852 | 581 | 1 322 | 1 137 | 1 835 |
| Poste d'ajustement ² | 93 | 6 | 527 | 26 | 60 | -244 | -527 | -221 | -414 | -133 |
| ENTRÉES APPARENTES DE CAPITAUX | 758 | 1 389 | 1 816 | 366 | 417 | 514 | 71 | 1 594 | 2 002 | 3 068 |
| Mouvements monétaires officiels | | | | | | | | | | |
| Variations des avoirs de réserve | 118 | 742 | 1 544 | 1 079 | -384 | -460 | -1 053 | -190 | -474 | -167 |
| Attribution de DTS | -75 | -64 | -63 | — | — | — | — | — | — | -94 |
| Autres opérations ³ | -3 | -77 | -3 | -3 | -41 | 2 | 33 | -301 | -68 | 137 |
| Solde des mouvements monétaires officiels | 40 | 602 | 1 479 | 1 076 | -425 | -458 | -1 019 | -491 | -542 | -124 |
| VARIATIONS DE LA VALEUR DES AVOIRS DE RÉSERVE SUR LE MARCHÉ⁴ | | | | | | | | | | |
| (a) Or ⁵ | 10 | -14 | 6 | -13 | -10 | 28 | 511 | 198 | 278 | 714 |
| (b) Avoirs en devises | 16 | 741 | 1 404 | 539 | -633 | -41 | -865 | 19 | -456 | -143 |
| (c) FMI : tranche-or | 13 | -31 | -37 | -7 | 6 | 7 | -1 | 19 | 5 | 7 |
| (d) Droits de tirage spéciaux | 79 | 67 | 63 | -9 | -50 | -61 | -52 | -10 | 86 | 82 |
| Total | 118 | 763 | 1 436 | 510 | -687 | -67 | -407 | 226 | -87 | 660 |

1 Jusqu'à l'exercice 1972-1973, les estimations ne couvrent que les principaux offices de commercialisation. A partir de 1972-1973, les offices de commercialisation sont plus largement couverts et le poste englobe les crédits commerciaux, principalement à court terme, des exportateurs et importateurs australiens.

2 Ce poste comprend les écarts d'évaluation du compte des opérations courantes ainsi que les erreurs, omissions et décalages temporels relatifs aux opérations en capital.

3 Jusqu'à l'exercice 1971-1972 exclu, ce poste comprend les variations des avoirs nets en devises des banques commerciales australiennes, corrigés en fonction des règlements en instance avec la Banque de réserve. Depuis l'exercice 1971-1972, les banques commerciales sont autorisées à faire des opérations sur devises par elles-mêmes, de sorte que cette comptabilisation est devenue satisfaisante. Les variations des soldes en monnaies étrangères des banques commerciales sont maintenant prises en compte dans les mouvements de capitaux privés. Il est également tenu compte des éléments suivants :

- Tirages et remboursements effectués par la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, en vertu d'un arrangement spécial conclu avec la Banque de réserve d'Australie pour financer les exportations australiennes en Nouvelle-Zélande.
- Achats par l'Australie d'actions de la Banque des Règlements internationaux.
- Soldes de fonds de roulement de l'Etat détenus à l'étranger, ailleurs qu'à Londres.
- Variations des soldes des comptes des instituts monétaires étrangers auprès de la Banque de réserve d'Australie et variation des engagements monétaires de l'Australie (billets et pièces en circulation) en Papouasie et Nouvelle-Guinée.
- Variations des investissements de la Banque de Papouasie et Nouvelle-Guinée.
- Dépôts de la Banque des Règlements internationaux avec la Banque de réserve d'Australie.
- Recours au crédit du FMI.

4 Ce poste comprend les variations dues aux fluctuations de la valeur des avoirs en monnaies étrangères, à l'évolution des taux de change et à la perception de compensations au titre de l'accord sur les balances sterling. Jusqu'à 1971, les montants ont été convertis en dollars australiens sur la base des parités officielles. Depuis 1971, la conversion est faite sur la base des taux de change du marché. Depuis 1973, la valeur en devises des avoirs libellés en monnaies étrangères est fondée sur les cours du marché : pour les périodes antérieures, les données sont comptabilisées dans l'optique du coût d'acquisition.

5 Jusqu'à 1976, les avoirs en or sont évalués aux prix officiels du FMI en DTS convertis en dollars australiens au moyen du taux implicite DTS/dollar australien. Depuis 1976, les avoirs en or sont évalués au cours moyen de l'or à Londres pendant le mois et convertis en dollars australiens sur la base du taux de change en vigueur au dernier jour du mois.

Source : Australian Bureau of Statistics.

Tableau H Commerce extérieur — Ventilation par produits et par régions
Pourcentages

| | Importations | | | Exportations | | |
|---|--------------|-------|-------|--------------|-------|-------|
| | 1976 | 1977 | 1978 | 1976 | 1977 | 1978 |
| Sections de la CTCI | | | | | | |
| Produits alimentaires et animaux vivants | 3.8 | 4.8 | 4.3 | 31.9 | 30.8 | 27.9 |
| Boissons et tabacs | 0.9 | 1.1 | 1.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Matières brutes non comestibles, carburants non compris | 4.8 | 4.3 | 4.2 | 29.2 | 28.1 | 30.6 |
| Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes | 9.6 | 10.1 | 9.1 | 12.5 | 13.5 | 13.8 |
| Huiles et graisses d'origine animale ou végétale | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.7 | 0.8 | 0.8 |
| Produits chimiques | 9.1 | 9.0 | 8.7 | 6.9 | 7.1 | 4.7 |
| Articles manufacturés classés principa- lement d'après la matière première | 18.6 | 17.8 | 17.9 | 11.1 | 11.8 | 12.1 |
| Machines et matériel de transport | 38.0 | 38.1 | 38.9 | 4.5 | 4.4 | 4.5 |
| Articles manufacturés divers | 13.3 | 13.2 | 13.3 | 1.2 | 1.3 | 1.6 |
| Articles et transactions non classés par catégories ¹ | 1.3 | 1.0 | 2.0 | 1.8 | 2.0 | 3.8 |
| Total (marchandises et non-marchandises) | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Pays de l'OCDE | 77.1 | 75.9 | 76.4 | 68.7 | 66.5 | 64.6 |
| Amérique du Nord | 23.3 | 23.4 | 24.0 | 11.8 | 11.5 | 13.3 |
| Japon | 21.0 | 19.5 | 19.4 | 33.7 | 33.2 | 30.3 |
| CEE | 24.9 | 25.3 | 25.2 | 15.7 | 14.7 | 14.4 |
| Autres | 7.9 | 7.7 | 7.8 | 7.5 | 7.1 | 6.6 |
| Pays n'appartenant pas à l'OCDE | 22.3 | 23.7 | 23.1 | 30.6 | 32.8 | 34.7 |
| Zone sino-soviétique ² | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 7.3 | 7.7 | 6.8 |
| Autres pays développés | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.5 | 0.6 |
| Pays en voie de développement | 20.5 | 21.7 | 21.0 | 22.6 | 24.6 | 27.3 |
| Non spécifiés | 0.6 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.7 |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |

1 Y compris les non-marchandises.

2 Y compris la Chine continentale, la Corée du Nord et le Vietnam du Nord.

Source : Statistiques du commerce extérieur de l'OCDE, série A et B.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

| Période de référence | Unités | Australie | Autriche | Belgique | Canada | Danemark | Finlande | France | Allemagne | Grèce | Islande | Irlande | Italie | Japon | Luxembour | Pays-Bas | Nouvelle-Zélande | Norvège | Portugal | Espagne | Suède | Suisse | Turquie | Royaume-Uni | États-Unis | Yugoslavie ¹ |
|--|--|--------------------|-------------------|---------------------|-------------------|----------|--------------------|-------------------|-----------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|---------|---------------------|----------|--------------------|---------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------------|
| | | Mi-1978 | Milliers | 14 248 | 7 508 | 9 841 | 23 499 | 5 105 | 4 752 | 53 278 | 61 327 | 9 360 | 223 | 3 221 | 56 697 ² | 114 920 | 358 | 13 937 | 3 129 | 4 060 | 9 820 | 36 778 | 8 278 | 6 337 | 42 738 | 55 902 |
| Densité au km ² | Nombre | 2 | 89 | 323 | 2 | 119 | 16 | 97 | 247 | 71 | 2 | 46 | 188 | 309 | 138 | 412 | 12 | 13 | 107 | 73 | 18 | 153 | 55 | 229 | 23 | 86 |
| Accroissement moyen annuel net | % | 1.7 | 0.2 | 0.2 | 1.3 | 0.5 | 0.3 | 0.7 | 0.3 | 0.7 | 1.0 | 1.0 | 0.7 | 1.3 | 0.6 | 0.9 | 1.3 | 0.6 | 0.7 | 1.1 | 0.5 | 0.4 | 2.4 | 0.1 | 0.9 | 0.9 |
| EMPLOI | Milliers | 5 975 | 3 015 | 3 711 | 9 972 | 2 473 | 2 074 | 20 921 | 24 679 | (3 189) | (99) | 1 033 | 19 932 | 54 080 | 150 | 4 569 | (1 204) | 1 854 | 3 772 | 12 091 | 4 115 | 2 839 | 14 907 | 24 610 | 94 373 | 9 276 ³ |
| Emploi civil total | % du total | 6.4 | 10.9 | 3.2 | 5.7 | 8.7 | 12.3 | 9.1 | 6.5 | (27.3) | (13.3) | 22.2 | 15.5 | 11.7 | 5.7 | 6.2 | (11.8) | 8.7 | 31.3 | 20.2 | 6.1 | 8.4 | 60.9 | 2.7 | 3.7 | 36.8 |
| dont: Agriculture, sylviculture, pêche | » | 31.6 | 40.6 | 36.6 | 28.7 | 30.3 | 34.4 | 37.1 | 45.1 | (30.7) | (37.9) | 30.9 | 38.3 | 35.0 | 43.1 | 32.5 | (34.1) | 31.6 | 34.8 | 37.3 | 33.0 | 42.7 | 16.5 | 39.7 | 31.2 | 21.8 |
| Industrie ⁴ | » | 62.0 | 48.5 | 60.2 | 65.6 | 61.0 | 53.3 | 53.8 | 48.4 | (42.0) | (48.8) | 46.9 | 46.2 | 53.3 | 51.2 | 61.3 | (54.1) | 59.7 | 33.9 | 42.5 | 60.9 | 48.9 | 22.6 | 57.6 | 65.1 | 41.4 |
| Autres activités | » | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB aux prix du marché | Milliards de dollars des É-U ¹¹ | 109.1 | 58.1 | 96.9 | 205.3 | 55.9 | 33.9 | 471.6 | 638.9 | 31.6 | 2.2 | 12.2 | 260.1 | 973.9 | 3.5 | 130.8 | 18.4 | 40.0 | 17.8 | 147.1 | 87.3 | 84.6 | 52.5 | 309.2 | 2 112.4 | 47.1 ⁵ |
| Croissance annuelle moyenne en volume ⁶ | % | 2.5 | 2.8 | 2.3 | 3.3 | 1.9 | 2.2 | 3.0 | 1.9 | 3.6 | 3.8 | 3.5 | 4.0 | 3.7 | 0.6 | 2.6 | 1.1 | 4.6 | 2.3 | 3.2 | 1.3 | -1.0 | 6.6 | 1.1 | 2.5 | 6.1 |
| Par habitant | Dollars des É-U ¹¹ | 7 660 | 7 730 | 9 850 | 8 740 | 10 950 | 7 130 | 8 850 | 10 420 | 3 370 | 9 770 | 3 780 | 4 590 | 8 480 | 9 800 | 9 380 | 5 880 | 9 850 | 1 820 | 3 960 | 10 550 | 13 340 | 1 160 | 5 530 | 9 660 | 2 140 |
| FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE | % du PIB | 22.7 ¹⁰ | 26.3 | 21.2 | 22.2 | 22.3 | 23.3 | 21.5 | 21.5 | 23.8 ⁸ | 25.5 | 26.7 | 18.8 | 30.2 | 25.8 | 21.2 | 20.5 ⁹ | 31.1 | 20.7 | 18.4 | 19.3 | 21.1 | 20.5 | 18.1 | 18.1 | 35.6 |
| dont: Transports, machines et outillage | » | 10.0 | 9.7 | 6.5 | 7.6 | 7.4 | 7.8 | 9.1 | 8.9 | 8.1 | 6.8 | (12.4) | 7.8 | 10.9 | 9.2 ²² | 8.2 | .. | 11.0 | 7.0 | 7.2 | 7.0 | .. | 9.2 | 7.3 | .. | .. |
| Construction de logements | » | 4.0 | 16.5 | 7.3 | 5.7 | 7.5 | 7.0 | 6.9 | 6.0 | 8.4 | 5.8 | .. | 5.0 | 7.3 | 6.6 ²² | 5.9 | .. | 5.1 | 3.6 | .. | 5.0 | .. | 3.8 | 3.2 | 5.0 | .. |
| Croissance annuelle moyenne en volume ⁶ | % | 0.4 | 1.7 | 2.1 | 2.2 | -1.8 | -3.1 | 0.4 | 0.0 | -2.1 | 0.4 | 2.0 | -1.7 | 1.2 | -1.8 | 0.4 | .. | 2.7 | -2.9 | -0.8 | -1.5 | -4.7 | 5.7 | -0.7 | 0.5 | 9.8 |
| TAUX D'ÉPARGNE GLOBALE ¹³ | % du PNB | 23.1 ¹⁰ | 26.7 | 20.3 | 20.6 | 19.0 | 23.9 | 23.7 | 25.1 | 21.1 | 26.6 | 17.7 | 22.2 | 32.6 | 36.2 | 22.5 | 24.3 | 25.1 | 11.5 | 20.8 | 17.4 | 26.8 | 19.8 | 21.1 | 18.5 | 17.3 |
| ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS | % du PIB | 16.8 ¹⁰ | 17.8 | 17.9 | 20.5 | 23.7 | 19.0 | 15.1 | 20.0 | 16.0 | 11.6 | 18.3 | 16.4 | 9.6 | 15.5 | 18.3 | 16.3 | 18.5 | 14.7 | 10.5 | 28.9 | 12.9 | 12.7 | 20.3 | 18.2 | 25.1 |
| Dépenses courantes en biens et services | » | 10.6 ¹⁰ | 19.1 | 22.5 | 12.6 | 16.3 | 16.1 | 25.6 | 19.6 | 12.3 | .. | .. | 17.0 | 11.1 | 29.3 ²² | 31.7 | .. | 25.9 | 9.1 | 12.7 ²² | 29.2 | 15.4 | 10.5 | 15.5 | 11.2 | .. |
| Transferts courants | » | 31.9 ¹⁰ | 44.5 | 42.7 | 35.8 | 49.0 | 40.2 | 42.3 | 43.3 | 30.2 | .. | .. | 37.0 | 24.3 | 37.9 | 54.4 | .. | 52.1 | 27.1 | 26.6 ²² | 60.3 | 34.0 | 25.9 | 38.8 | 32.6 | 44.0 |
| Recettes courantes | » | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| APPORTS NETS D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT | % du PNB | 0.5 | 0.3 | 0.6 | 0.5 | 0.7 | 0.2 | 0.6 | 0.4 | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | .. | 0.8 | 0.3 | 0.9 | .. | .. | 0.9 | 0.2 | .. | 0.5 | 0.3 | .. |
| INDICATEURS DU NIVEAU DE VIE | Dollars des É-U ¹¹ | 4 600 | 4 230 | 6 120 | 4 980 | 6 080 | 3 970 | 5 440 | 5 750 | 2 200 | 5 860 | 2 430 | 2 810 | 4 900 | 5 770 | 5 550 | 3 490 ⁹ | 5 300 | 1 350 | 2 700 | 5 580 | 8 420 | 950 | 3 270 | 6 200 | 1 230 |
| Consommation privée par habitant | Nombre | 392 | 248 | 292 | 389 ¹⁴ | 271 | 227 | 314 | 5 750 | 2 200 | 5 860 | 2 430 | 2 810 | 4 900 | 5 770 | 5 550 | 3 490 ⁹ | 5 300 | 1 350 | 2 700 | 5 580 | 8 420 | 950 | 3 270 | 6 200 | 1 230 |
| Voitures de tourisme, pour 1 000 habitants | » | 404 | 325 | 315 | 618 | 493 | 429 | 329 | 374 | 250 | 429 | 161 | 285 | 173 | 398 | 277 | 385 | 273 | 107 ¹⁴ | 161 | 350 ¹⁴ | 307 | 11 ¹⁴ | 255 ¹⁴ | 505 ¹⁴ | 88 |
| Postes de téléphone, pour 1 000 habitants | » | 351 ¹⁴ | 247 ¹⁴ | 286 | 428 ¹⁴ | 338 | 363 ¹⁴ | 274 ¹⁴ | 308 | 127 ¹⁴ | 214 ¹⁴ | 193 | 224 | 424 | 523 | 418 | 533 | 386 | 120 | 261 | 717 | 657 | 28 ¹⁴ | 415 | 744 | 71 |
| Postes de télévision, pour 1 000 habitants | » | 1.4 ¹³ | 2.3 | 2.0 | 1.7 | 1.9 | 1.5 | 2.0 | 2.1 | 1.7 ¹⁶ | 1.2 | 2.2 | 2.2 | 1.2 | 1.1 | 1.7 | 1.3 ¹⁴ | 1.8 | 1.2 | 1.8 | 1.7 ²⁰ | 1.9 | 0.6 | 1.3 | 1.6 | 1.4 |
| Médecins, pour 1 000 habitants | % du groupe d'âge | 45.0 | 32.0 | 61.3 ²⁰ | 64.9 | 57.4 | 60.8 ²⁰ | 54.6 | 41.5 | 45.4 ²⁰ | .. | 50.0 ¹⁴ | 43.9 ¹⁴ | 70.9 | 33.5 ²⁰ | 62.7 | 44.8 | 63.6 | 33.4 ¹⁴ | 35.5 ¹⁴ | 56.3 ¹⁴ | 70.1 | 12.7 ²⁰ | 44.6 ²⁰ | 73.7 | 1.4 |
| Taux de scolarisation à plein temps ¹⁵ | Nombre | 14.3 | 16.9 | 14.0 | 14.3 | 8.9 | 12.0 | 11.4 | 15.5 | 20.3 | 10.1 | 15.7 | 17.6 | 8.9 | 10.6 | 9.5 | 13.9 | 10.5 | 38.9 ¹⁴ | 15.6 | 8.0 | 10.7 ¹⁴ | .. | 14.0 | 14.0 | 36.7 ¹⁴ |
| Mortalité infantile ¹⁷ | » | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| SALAIRES ET PRIX | Accroissement annuel moyen | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gains horaires dans l'industrie ¹⁸ | % | 11.9 | 8.5 | 10.9 | 11.2 | 12.7 | 14.7 ²¹ | 14.0 | 6.5 | 23.6 | 36.7 | 17.7 | 22.0 | 9.1 | .. | 7.8 | 14.8 | 11.4 | 20.1 | 26.5 ²¹ | 11.1 | 3.2 | 27.5 ²¹ | 16.6 | 8.6 | 19.6 |
| Prix à la consommation | % | 11.5 | 5.7 | 7.5 | 8.9 | 9.8 | 11.9 | 10.1 | 4.2 | 14.1 | 40.0 | 14.5 | 15.8 | 7.3 | 6.9 | 6.7 | 14.3 | 8.5 | 20.0 | 18.9 | 9.7 | 2.9 | 36.6 | 15.5 | 8.1 | 16.7 |
| COMMERCE EXTÉRIEUR | Millions de dollars des É-U ¹¹ | 18 636 | 15 432 | 55 428 ⁷ | 55 932 | 14 616 | 11 148 | 97 980 | 171 516 | 3 852 | 792 | 7 164 | 72 120 | 103 032 | — | 63 624 | 4 709 | 13 452 | 3 480 | 18 192 | 27 528 | 26 472 | 2 472 | 90 816 | 181 800 | 6 240 |
| Exportations de marchandises, fob | % | 15.5 | 22.4 | 49.7 | 25.1 | 22.3 | 26.8 | 17.3 | 22.7 | 10.3 | 33.0 | 48.1 | 22.6 | 10.1 | — | 41.9 | 22.3 | 29.7 | 17.2 | 9.2 | 26.6 | 28.1 | 3.7 | 23.2 | 7.7 | .. |
| En pourcentage du PIB | » | 4.7 | 6.5 | 3.5 | 4.9 | 4.1 | 4.5 | 5.1 | 3.0 | 8.4 | 10.6 | 9.7 | 8.1 | 5.9 | — | 3.6 | 5.1 | 8.5 | 6.8 | 10.3 ²¹ | 0.0 | 4.2 | 4.4 | 4.1 | 3.8 | |
| Accroissement annuel moyen en volume | % | 13.7 | 29.3 | 54.1 | 24.0 | 28.1 | 27.2 | 18.9 | 20.9 | 25.7 | 34.5 | 66.2 | 24.4 | 10.8 | — | 44.3 | 21.6 | 30.3 | 32.4 | 12.9 | 27.6 | 31.1 | 8.6 | 26.3 | 8.8 | .. |
| Importations de marchandises, caf | % | 1.7 | 6.6 | 3.2 | 3.2 | 3.6 | -0.2 | 5.8 | 7.0 | 4.9 | 0.7 | 8.4 | 4.7 | 3.1 | — | 4.4 | -3.2 | 2.3 | 0.8 | 0.5 ²¹ | 0.2 | 4.4 | -2.8 | 3.6 | 5.8 | 2.1 |
| En pourcentage du PIB | » | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Accroissement annuel moyen en volume | % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RÉSERVES OFFICIELLES TOTALES ²⁴ | Millions de dollars des É-U | 1 790 | 5 048 | 6 991 ⁷ | 3 887 | 3 312 | 1 586 | 21 357 | 56 940 | 1 126 | 165 | 2 230 | 21 239 | 20 327 | — | 9 619 | 453 | 4 269 | 1 962 | 13 898 | 3 583 | 20 275 | 941 | 20 694 | 19 956 | 1 336 |
| En pourcentage des importations de marchandises | % | 10.8 | 25.0 | 11.6 | 7.3 | 17.9 | 14.0 | 20.0 | 36.1 | 11.7 | 19.9 | 22.6 | 27.3 | 18.4 | — | 14.3 | 9.9 | 31.1 | 30.0 | 54.8 | 12.6 | 69.2 | 16.5 | 20.1 | 9.6 | 10.8 |

1 En provenance, pour partie, de sources nationales.
 2 Population résidente totale.
 3 Secteur privé et socialisé.
 4 Suivant la définition retenue dans les Statistiques de main-d'œuvre de l'OCDE : industrie extractive, industrie manufacturière, construction et services publics (électricité, gaz et eau).
 5 Produit social.
 6 A prix constants.
 7 Y compris le Luxembourg.

8 Non compris les bateaux opérant outre-mer.
 9 Année fiscale commençant le 1^{er} avril.
 10 Exercice allant jusqu'au 30 juin.
 11 Aux prix et taux de change courants.
 12 $\left[\frac{\text{PNB} - (\text{Cons. priv.} + \text{Cons. pub.})}{\text{PNB}} \right] \times 100$
 13 1972.
 14 1976.

15 Jeunes de 15 à 19 ans.
 16 1974.
 17 Nombre de morts dans la première année pour 1 000 naissances vivantes.
 18 En raison de différences dans les champs de couverture, les chiffres ne sont pas strictement comparables.
 19 1973.
 20 1975.
 21 1973 à 1978.
 22 1977.
 23 1972 à 1977.

24 L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once (voir FMI, Statistiques financières internationales, série « Réserves totales »).

NOTE Les chiffres entre parenthèses représentent des estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Sources: Pour tous les sujets et tous les pays : OCDE : Statistiques de la population active, Principaux indicateurs économiques, Comptes nationaux, l'« Observateur », Statistiques du commerce extérieur (série A); Office statistique des Communautés européennes, Statistiques de base de la Communauté; FMI, Statistiques financières internationales; NU, Annuaire statistique.

OECD SALES AGENTS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L., Florida 165, 4^a Piso (Galería Guemes)
1333 BUENOS-AIRES, Tel. 33-1787-2391 Y 30-7122

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Australia & New Zealand Book Company Pty Ltd.,
23 Cross Street, (P.O.B. 459)
BROOKVALE NSW 2100 Tel. 938-2244

AUSTRIA - AUTRICHE

OECD Publications and Information Center
4 Simrockstrasse 5300 BONN Tel. (0228) 21 60 45

Local Agent:

Gerold and Co., Graben 31, WIEN 1, Tel. 52.22.35

BELGIUM - BELGIQUE

LCLS

44 rue Orlet, B1070 BRUXELLES Tel. 02-521 28 13

BRAZIL - BRÉSIL

Mestre Jou S.A., Rua Guaiçá 518,
Caixa Postal 24090, 05089 SAO PAULO 10, Tel. 261-1920
Rua Senador Dantas 19 nº205-6, RIO DE JANEIRO GB,
Tel. 232-07, 32

CANADA

Renouf Publishing Company Limited,
2182 St. Catherine Street West,
MONTREAL, Quebec H3H 1M7 Tel. (514) 937-3519

DENMARK - DANEMARK

Munksgaards Boghandel,
Nørregade 6, 1165 KØBENHAVN K, Tel. (01) 12 85 70

FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10, Tel. 65-11-22

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, Tel. (1) 524.81.67

Principal correspondant:

13602 AIX-EN-PROVENCE: Librairie de l'Université,
Tel. 26.18.00

GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center
4 Simrockstrasse 5300 BONN Tel. (0228) 21 60 45

GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann, 28 rue du Stade,
ATHÈNES 132, Tel. 322.21.60

HONG-KONG

Government Information Services,
Sales and Publications Office, Baskerville House, 2nd floor,
13 Duddell Street, Central Tel. 5-214375

ICELAND - ISLANDE

Snaebjörn Jónsson and Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 and 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK,
Tel. 13133/14281/11936

INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
NEW DELHI, Scindia House, Tel. 45896
CALCUTTA, 17 Park Street, Tel. 240832

INDONESIA - INDONÉSIE

PDIN-LIPI, P.O. Box 3065/JKT., JAKARTA, Tel. 583467

IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street, Dublin 1 Tel. 744835-749677

ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni:
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE, Tel. 579751
Via Bartolini 29, 20155 MILANO, Tel. 365083

Sub-depositari:

Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA, Tel. 6794628
Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20121 MILANO, Tel. 865446
Libreria Lattes, Via Garibaldi 3, 10122 TORINO, Tel. 519274
La diffusione delle edizioni OCDE è inoltre assicurata dalle migliori
librerie nelle città più importanti.

JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Center,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, TOKYO 107 Tel. 586-2016

KOREA - CORÉE

Pan Korea Book Corporation,
P.O.Box nº101 Kwangwhamun, SÉOUL, Tel. 72-7369

LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss Street, P.O.Box 5641, BEIRUT,
Tel. 354429-344425

MALAYSIA - MALAISIE

and/et SINGAPORE-SINGAPOUR
University of Malaya Co-operative Bookshop Ltd.
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
KUALA LUMPUR Tel. 51425, 54058, 54361

THE NETHERLANDS - PAYS-BAS

Staatsuitgeverij
Verzendboekhandel Chr. Plantijnstraat
S-GRAVENHAGE Tel. nr. 070-789911
Voor bestellingen: Tel. 070-789208

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

The Publications Manager,
Government Printing Office,
WELLINGTON: Mulgrave Street (Private Bag),
World Trade Centre, Cubacade, Cuba Street,
Rutherford House, Lambton Quay, Tel. 737-320
AUCKLAND: Rutland Street (P.O.Box 5344), Tel. 32-919
CHRISTCHURCH: 130 Oxford Terrace (Private Bag), Tel. 50-331
HAMILTON: Barton Street (P.O.Box 857), Tel. 80-103
DUNEDIN: T & G Building, Princes Street (P.O.Box 1104),
Tel. 78-294

NORWAY - NORVÈGE

J.G. TANUM A/S Karl Johansgate 43
P.O. Box 1177 Sentrum OSLO 1 Tel. (02) 80 12 60

PAKISTAN

Mirza Book Agency, 65 Shahrah Quaid-E-Azam, LAHORE 3,
Tel. 66839

PHILIPPINES

National Book Store, Inc.,
Library Services Division, P.O.Box 1934, Manila,
Tel. Nos. 49-43-06 to 09 40-53-45 49-45-12

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70-74,
1117 LISBOA CODEX, Tel. 360582/3

SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.,
Castello 37, Apartado 1223, MADRID-1, Tel. 275.46.55
Libreria Bastinos, Pelayo, 52, BARCELONA 1, Tel. 222.06.00

SWEDEN - SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl Hovbokhandel,
Box 16 356, S 103 27 STH, Regneringsgatan 12,
DS STOCKHOLM, Tel. 08/23 89 00

SWITZERLAND - SUISSE

OECD Publications and Information Center
4 Simrockstrasse 5300 BONN Tel. (0228) 21 60 45
Agent local:

Librairie Payot, 6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11, Tel. 022-31.89.50

TAIWAN - FORMOSE

National Book Company,
84-5 Sing Sung South Rd., Sec. 3, TAIPEI 107, Tel. 321.0698

THAILAND - THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd., 1715 Rama IV Rd.
Samyan, BANGKOK 5 Tel. 2511630

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O.B. 569,
LONDON SE1 9NH, Tel. 01-928-6977, Ext. 410 or
49 High Holborn, LONDON WC1V 6HB (personal callers)
Branches at: EDINBURGH, BIRMINGHAM, BRISTOL,
MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center, Suite 1207,
1750 Pennsylvania Ave., N.W. WASHINGTON, D.C. 20006,
Tel. (202) 724 1857

VENEZUELA

Libreria del Este, Avda. F. Miranda 52, Edificio Galipan,
CARACAS 106, Tel. 32 23 01/13 26 04/33 24 73

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, P.O.B. 36, BEOGRAD,
Tel. 621-992

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à :
OCDE, Bureau des Publications, 2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to:
OECD, Publications Office, 2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

PUBLICATIONS DE L'OCDE

**2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16**

No. 41 606 1980.

**(350 UQ 10 80 04 2) ISBN 92-64-22089-5
ISSN 0304-3363**



IMPRIMÉ EN FRANCE

OCDE

Département des Affaires Économiques et Statistiques

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ANNUELLES
*Études détaillées du développement économique
dans chaque pays de l'OCDE*

Abonnement F 240,00 £ 26,60 US \$ 60,00

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

*En juillet et décembre les PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE donnent un aperçu général de l'évolution économique
récente dans la zone OCDE et évaluent les perspectives
au moyen d'un ensemble de prévisions quantitatives.
En supplément, cette publication contient fréquemment
des études spéciales destinées à faciliter
l'interprétation des tendances économiques.*